RAPPORT ANNUEL 2017

GROUPE MTY GROUP

NOS BANNIÈRES

Thaï express
cultures
Tandori Cuisine indienne
LA CRÉMIÈRE
Vanellis METS ITALIENS FRAIS
VILLA MADINA le parfait shawarma
Mucho burrito cuisine mexicaine fraîche
TUTTI FRUTTI DÉJEUNER & DÎNER
O'burger
TIKI-MING Cuisine chinoise
BAJA FRESH
houston avenue bar & grill
sushi shop
AMERICA'S SUB SHOP BLIMPIE

JUGO JUICE
Dagwoods La Sandwicherie
KOYA JAPON
Valentine
Thaïzone RESTO • TAKE-OUT • LIVRAISON
Sukiyaki
KIMCHI DÉLICE CORÉEN
AU VIEUX DULUTH EXPRESS
Cereality cereal bar & cafe
sushiGO soupe.salade.sushi
KORYO BARBECUE CORÉEN
THE WORKS GOURMET BURGER BISTRO
MR SOUVLAKI
TacoTime
industria pizzeria + bar

MR.SUB
RANCH ONE CHICKEN MADE FRESH
SAMURAÏ SAM'S TERIYAKI GRILL
tcby
CAFÉ DÉPÔT
sushiman
Frullati Café & BAKERY
MUFFIN PLUS
VAN HOUTTE
FRANX SUPREME
GIORGIO RISTORANTE APPORTEZ VOTRE VIN
la Diperie crème glacée ice cream

the COUNTER CUSTOM BURGERS
vie&nam
wasabi GRILL AND NOODLE
fabrika SANDWICHERIE EUROPÉENNE
Extremepita le plaisir de bien manger.
STEAK FRITES St-Paul
pinkberry
madisons RESTAURANT & BAR
La Salsa FRESH MEXICAN GRILL
MAU WOW HAWAIIAN CAFÉ & SMOOTHIES
GREAT STEAK AMERICA'S PREMIER CHEESESTEAK
ManchuWOK
Planet Smoothie
Tosto QUICKFIRE PIZZA PASTA
SenseAsian asian bistro

COLD STONE CREAMERY
EST. 1969 COUNTRY Style
BUILT [CUSTOM BURGERS]
America's TACO SHOP
NrGize Lifestyle Cafe
tasti D-lite
SURF CITY SQUEEZE
Rollerz Wild Seafood
Kahala COFFEE TRADERS PREMIUM COFFEE
BIG SMOKE BURGER HAND CRAFTED BURGERS
Johnnie's

mtygroup.com

Chers actionnaires,

Dans la note de l'année dernière, je prévoyais que l'industrie de la restauration continuerait à se consolider et que MTY participerait en étant stratégique dans sa recherche de nouvelles opportunités. Au cours de l'exercice 2017, MTY a encore accru sa présence dans le segment des restaurants décontractés grâce à des acquisitions d'une valeur de plus de 29 millions de dollars. Bien qu'aucune de ces acquisitions n'ait été en soi transformationnelle, elles continuent néanmoins à renforcer, développer et diversifier le portefeuille de marques de MTY.

La société a connu une croissance significative au cours des dix dernières années. Il y a dix ans, nous étions fiers d'annoncer que le réseau de MTY avait atteint la barre des 250 millions de dollars en ventes pour la première fois. MTY a beaucoup évolué depuis, et nous continuons d'évoluer chaque jour. Nos objectifs pour les dix prochaines années et au-delà restent les mêmes: réaliser une croissance organique et acquérir de nouvelles marques qui apporteront une valeur à long terme pour nos actionnaires.

Dans notre industrie, la taille compte vraiment. Notre poids accru nous aide non seulement à être plus efficaces en termes d'achats, mais aussi en termes de logistique, de meilleures pratiques, et dans notre capacité à attirer et retenir les meilleures personnes de notre industrie. Grâce à chaque acquisition, MTY a accru sa présence dans l'industrie, diversifié son offre de produits, accédé à de nouveaux territoires et, caractéristique fondamentale, a ajouté des leaders chevronnés à son équipe.

L'an dernier, le réseau de MTY a généré plus de 2,3 milliards de dollars de ventes grâce aux acquisitions réalisées au cours des dernières années. Cette croissance de près de dix fois au cours de la dernière décennie est le fruit des efforts de l'équipe de MTY, conformément à nos principes de base d'excellence, de détermination et de dévouement.

Le seuil de 2 milliards de dollars a été une étape importante pour nous, et nous sommes déterminés à augmenter considérablement cette marque à l'avenir. La consolidation de l'industrie devrait encore s'accélérer et je crois que MTY est bien positionnée pour continuer à saisir les occasions qui se présentent aux États-Unis et au Canada. Comme nous l'avons mentionné au cours des années précédentes, malgré notre fort appétit pour la croissance, nous ne dérogerons pas à la discipline, à la patience et à la rigueur de notre approche de prise de risque dans la poursuite d'acquisitions. Au cours de l'année 2018, MTY continuera à rechercher des acquisitions stratégiques tout en intégrant les acquisitions annoncées depuis le début de l'exercice.

Au cours des douze derniers mois, MTY a continué à générer les solides flux de trésorerie pour lesquels elle est connue, nos activités opérationnelles générant 73% de liquidités de plus que l'année précédente. Même avec une série d'acquisitions, nous avons été en mesure de rembourser une partie de notre dette et de libérer de la capacité pour de futures opportunités. Même si les flux de trésorerie excédentaires seront utilisés pour rembourser notre dette, nous n'avons pas l'intention de donner la priorité à la réduction de la dette, car nous estimons qu'un levier financier raisonnable est acceptable pour poursuivre nos plans de croissance à long terme.

L'industrie de la restauration en Amérique du Nord est extrêmement concurrentielle, mais elle offre également de nombreuses possibilités de prospérer pour les restaurants qui offrent les meilleurs mets, le plus d’innovation et la plus grande valeur. L'objectif de notre équipe est d'améliorer chaque aspect de

l'expérience de nos clients et d'aider nos partenaires franchisés à atteindre la rentabilité qu'ils avaient envisagée lorsqu'ils ont décidé de s'associer avec MTY.

Soyez assurés que notre équipe fera tout son possible pour relever les défis qui se dressent sur notre chemin. Je crois que MTY en est encore à ses balbutiements et ses meilleures années sont à venir. Nous grandirons et prospérerons avec l'aide de notre équipe exceptionnelle, de nos franchisés et de nos précieux partenaires commerciaux, que je veux remercier personnellement et au nom du conseil d'administration.

Stanley Ma
Président et Chef de la direction
15 février 2018

Rapport de gestion
Pour l'exercice clos le 30 novembre 2017

Généralités

Le présent rapport de la direction sur la situation financière et les résultats d'exploitation (le « rapport de gestion ») de Groupe d'alimentation MTY inc. (« MTY ») fournit de l'information additionnelle et devrait être lu de pair avec les états financiers consolidés de la Société et les notes afférentes pour l'exercice clos le 30 novembre 2017.

Dans le présent rapport de gestion, « Groupe d'alimentation MTY inc. », « MTY » ou « la Société » désignent, selon le cas, Groupe d'alimentation MTY inc. et ses filiales, Groupe d'alimentation MTY inc. ou l'une de ses filiales.

Les données et renseignements présentés dans ce rapport de gestion ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») et aux interprétations présentement émises et adoptées qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er décembre 2016.

Le présent rapport de gestion est arrêté au 15 février 2018. De l'information supplémentaire sur MTY, de même que ses plus récents rapports annuels et trimestriels ainsi que des communiqués de presse sont disponibles sur le site Web de SEDAR, www.sedar.com.

Énoncés prospectifs et utilisation d'estimations

Le présent rapport de gestion et notamment, sans s'y restreindre, ses rubriques intitulées « Aperçu », « Chiffre d'affaires d'établissements comparables », « Passifs éventuels » et « Événements postérieurs », renferment des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs comportent, sans s'y limiter, des déclarations relatives à certains aspects des perspectives d'affaires de la Société au cours de l'exercice 2017. Ils comprennent également d'autres assertions qui ne réfèrent pas à des faits historiques distinctement vérifiables. Un énoncé prospectif est formulé lorsque ce qui est connu ou prévu aujourd'hui est utilisé pour faire un commentaire à propos de l'avenir. Les énoncés prospectifs peuvent renfermer des mots tels hypothèse, but, conseil, intention, objectif, aperçu et stratégie, ou employer à divers temps, notamment au conditionnel ou au futur, des verbes tels viser, anticiper, croire, s'attendre à, planifier, projeter, rechercher, cibler, s'efforcer, pouvoir ou devoir. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés en vertu des dispositions d'exonération prévues par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables.

À moins d'indication à l'effet contraire, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion décrivent les prévisions de la Société au 15 février 2018 et, par conséquent, sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage d'aucune façon à actualiser ou à réviser un énoncé prospectif, que ce soit à la suite d'une information nouvelle, d'événements futurs ou autrement, si ce n'est en vertu des exigences des lois sur les valeurs mobilières canadiennes.

En raison de leur nature même, les énoncés prospectifs sont soumis à des incertitudes et risques intrinsèques. Ils sont fondés sur plusieurs hypothèses qui soulèvent la possibilité que les résultats ou événements réels diffèrent substantiellement des attentes implicites ou explicites qu'ils expriment ou que les perspectives d'affaires, les objectifs, les plans et les priorités stratégiques ne se réalisent pas. En conséquence, la Société ne peut garantir qu'un énoncé prospectif se concrétisera et le lecteur est avisé de ne pas accorder une confiance indue à ces énoncés prospectifs. Dans ce rapport de gestion, les énoncés prospectifs sont formulés afin d'informer sur les priorités stratégiques actuelles, les attentes et les plans de la direction. Ils visent à permettre aux investisseurs et à d'autres de mieux comprendre les perspectives d'affaires et le milieu d'exploitation. Le lecteur est avisé, cependant, que cette information peut être inappropriée lorsqu'utilisée à d'autres fins.

Les énoncés prospectifs formulés dans ce rapport de gestion sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses qui sont considérées comme raisonnables au 15 février 2018. Veuillez vous reporter, en particulier, à la rubrique intitulée « Risques et incertitudes » pour une description de certaines des hypothèses clés économiques, commerciales et opérationnelles que la Société a utilisées dans la rédaction des énoncés prospectifs figurant dans ce rapport de gestion. Si ces hypothèses se révèlent inexactes, les résultats réels peuvent s'écarter de façon importante des prévisions.

Lorsqu'elle dresse les états financiers consolidés conformément aux IFRS et prépare le rapport de gestion, la direction doit exercer son jugement dans l'application des méthodes comptables et utiliser des hypothèses et des estimations qui ont une incidence sur les soldes comptabilisés à titre d'actifs, de passifs, de produits et de charges et sur les renseignements fournis quant aux passifs éventuels et aux actifs éventuels.

À moins d'indication contraire aux présentes, les priorités stratégiques, les perspectives d'affaires et les hypothèses décrites dans le rapport de gestion antérieur demeurent essentiellement les mêmes.

Des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels s'écartent substantiellement de ceux exprimés ou suggérés par les énoncés prospectifs susmentionnés et par d'autres énoncés prospectifs contenus ailleurs dans ce rapport de gestion. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, l'intensité des activités concurrentielles et leur incidence sur la capacité d'attirer la clientèle; la capacité de la Société d'obtenir des emplacements avantageux et de renouveler les baux actuels à des taux acceptables; l'arrivée de concepts étrangers; la capacité d'attirer de nouveaux franchisés; les changements touchant aux goûts de la clientèle, aux tendances démographiques, à l'attrait des concepts, aux profils d'achalandage ainsi qu'aux coûts et taux d'occupation des centres commerciaux et tours de bureaux; la conjoncture économique et financière générale; les niveaux de confiance et de dépenses du consommateur; la demande et les prix des produits; la capacité de mettre en œuvre des stratégies et des plans de manière à générer les profits attendus; les situations affectant la capacité de tiers fournisseurs de procurer des produits et services essentiels; la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre; la volatilité des marchés de valeurs; la volatilité des taux de change ou des taux d'emprunts; les maladies d'origine alimentaire; les contraintes opérationnelles ainsi que l'occurrence d'épidémies, de pandémies et d'autres risques pour la santé.

Les facteurs de risque ci-dessus et d'autres qui pourraient donner lieu à des résultats ou événements substantiellement différents des attentes explicites ou implicites formulées dans nos énoncés prospectifs sont commentés dans le présent rapport de gestion.

Le lecteur est avisé que les risques décrits ci-dessus ne sont pas les seuls susceptibles d'affecter la Société. Des incertitudes et risques additionnels qui sont inconnus pour l'instant ou qui sont actuellement jugés négligeables peuvent aussi avoir un effet préjudiciable sur l'entreprise, sa situation financière ou les résultats d'exploitation.

À moins d'indication contraire de la Société, les énoncés prospectifs ne rendent pas compte de l'effet potentiel d'éléments non récurrents ou d'autres éléments spéciaux, ou de quelque disposition, monétisation, fusion, acquisition, autre regroupement d'entreprises ou autre opération qui peuvent être annoncés ou peuvent

survenir après le 15 février 2018. L'impact financier de telles opérations et d'éléments non récurrents ou spéciaux peut être complexe et dépend des particularités de chaque cas. En conséquence, la Société ne peut en décrire les conséquences prévues de façon concrète ou de la même façon que les risques connus ayant une incidence sur son entreprise.

Respect des normes internationales d'information financière

À moins d'indication contraire, les renseignements financiers présentés ci-après, y compris les valeurs tabulaires, sont établis selon les normes internationales d'information financière (« IFRS »). MTY utilise comme indicateur le bénéfice avant impôts, intérêts sur la dette à long terme et amortissements (« BAIIA ») parce qu'il permet à la direction d'évaluer la performance opérationnelle de la Société.

La Société présente également le chiffre d'affaires des établissements comparables, qui est défini comme le volume comparatif des ventes réalisées par des établissements ouverts depuis au moins treize mois ou acquis il y a plus de treize mois. La croissance du chiffre d'affaires des établissements comparables fournit des renseignements sur la performance comparative des établissements de notre réseau d'une période à l'autre.

De même, la Société se sert du chiffre d'affaires réseau pour évaluer la taille et la performance du réseau des établissements de MTY et comme indice de son potentiel rémunérateur. Le chiffre d'affaires réseau comprend le chiffre d'affaires des établissements existants, celui des établissements ouverts ou fermés pendant la période et, dans le cas des nouveaux concepts acquis, celui qu'ils ont réalisé à compter de la date de clôture de l'opération.

Ces indicateurs financiers sont largement reconnus, mais ils n'ont pas une définition standard au sens des IFRS. Il est donc possible qu'ils ne puissent être comparés à ceux présentés par d'autres sociétés. Ces indicateurs hors IFRS visent à fournir des renseignements additionnels sur la performance de MTY et ils ne devraient pas être considérés isolément ou en lieu et place d'un indicateur calculé conformément aux IFRS.

La Société utilise ces indicateurs pour évaluer la performance de l'entreprise puisqu'ils reflètent ses activités courantes. La direction croit que certains investisseurs et analystes utilisent le BAIIA pour évaluer la capacité d'une société à satisfaire ses obligations de paiement ou en tant qu'outil d'évaluation courant des entreprises du secteur. De la même façon, le chiffre d'affaires des établissements comparables et le chiffre d'affaires réseau fournissent à l'investisseur des renseignements supplémentaires sur la performance du réseau qui n'ont pas d'équivalent sous les IFRS. Ces deux indicateurs interviennent également dans l'établissement de la rémunération incitative à court terme de certains employés.

Points saillants d'événements marquants au cours de l'exercice

Le 29 septembre 2017, la Société a annoncé qu'elle avait acquis, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive Les Entreprises MTY Tiki Ming inc., les actifs de Dagwoods Sandwichs et Salades. La contrapartie totale était de 3,0 millions de dollars dont 2,6 millions réglés comptant. Au moment de la clôture, Dagwoods exploitait 22 établissements au Canada.

Le 16 juin 2017, la Société a annoncé l'acquisition des actifs de Houston Avenue Bar & Grill (« Houston ») et de Industria Pizzeria + Bar (« Industria ») par une de ses filiales une participation donnant le contrôle de 80%. La quote-part de la contrepartie totale pour la Société était de 16,8 millions de dollars, dont 12,8 millions de dollars comptant. À la clôture, Houston et Industria exploitaient respectivement neuf et trois établissements, tous situés au Canada.

Le 9 juin 2017, la Société a annoncé l'acquisition des actifs de The Works Gourmet Burger Bistro pour une contrepartie totale de 8,2 millions de dollars, dont 7,1 millions de dollars réglés comptant. À la clôture, 27 établissements étaient en activité, tous situés au Canada.

Le 8 mai 2017, la Société a annoncé qu'elle avait acquis les actifs de Steak Frites St-Paul et de Giorgio Ristorante pour une contrepartie de 0,4 million de dollars dont 0,3 million de dollars a été réglé en trésorerie. À la clôture, six Giorgio Ristorante et neuf Steak Frites St-Paul étaient exploités. Tous les établissements se trouvent au Canada.

Le 19 avril 2017, la Société a acquis la participation ne donnant pas le contrôle résiduelle dans 7687567 Canada inc. (Aliments Lucky 8) pour une contrepartie en trésorerie non substantielle.

Le 1er février 2017, la Société a vendu ses droits de franchise exclusifs au Canada de Yogen Früz pour une contrepartie de 0,8 million de dollars.

Le 9 décembre 2016, la Société a annoncé l'acquisition des actifs de La Diperie à travers sa participation donnant le contrôle de 60% de l'une de ses filiales. La quote-part de la contrepartie de la Société s'élevait à 0,9 million de dollars, dont 0,8 million de dollars comptant. À la clôture, La Diperie exploitait cinq établissements au Canada.

Changement d'estimations comptables

Depuis le 1er septembre 2017, la Société utilise une méthode améliorée pour établir le montant des produits tirés de droits abandonnés comptabilisés à l'égard des cartes-cadeaux de Cold Stone Creamery qui n'ont pas été acquis dans le cadre de l'acquisition d'entreprise. Auparavant, la Société comptabilisait le montant des produits tirés de droits abandonnés dans ses états consolidés des résultats en se fondant sur les statistiques historiques de présentation pour paiement des cartes-cadeaux, lorsqu'il était établi que ces cartes-cadeaux présentaient une faible probabilité d'être présentées.

Selon la méthode améliorée, la Société comptabilise le montant des produits tirés de droits abandonnés des cartes-cadeaux de Cold Stone Creamery dans son état consolidé des résultats en se fondant sur les statistiques historiques de charges et de présentation pour paiement des cartes-cadeaux. Le taux de présentation pour paiement des cartes-cadeaux a été établi selon une analyse effectuée sur une période de 10 ans des statistiques de présentation pour paiement des cartes-cadeaux et des tendances futures prévues. Le montant prévu au titre des produits tirés de droits abandonnés des cartes-cadeaux est alors comptabilisé dans les produits au pro rata, à mesure que les cartes-cadeaux sont présentées pour paiement.

La Société a établi que ce changement comptable constitue un changement d'estimations comptables. L'amélioration a donné lieu à un rajustement cumulatif augmentant les produits tirés de droits abandonnés constatés antérieurement de 3,4 millions. Ce rajustement est constaté

Entreprise principale

MTY franchise et exploite des établissements de restauration rapide sous les enseignes suivantes : Tiki-Ming, Sukiyaki, La Crémière, Au Vieux Duluth Express, Carrefour Oriental, Panini Pizza Pasta, Franx Supreme, Villa Madina, Cultures, Thaï Express, Vanelli's, Kim Chi, TCBY, Yogen Früz, Sushi Shop, Koya Japan, Vie & Nam, Tandori, O'Burger, Tutti Frutti, TacoTime, Country Style, Buns Master, Valentine, Jugo Juice, Mr. Sub, Koryo Korean Barbeque, Mr. Souvlaki, SushiGo, Mucho Burrito, Extreme Pita, PurBlendz, ThaïZone, Madisons New York Grill & Bar, Café Dépôt, Muffin Plus, Sushi-Man, Fabrika, Van Houtte, Manchu Wok, Wasabi Grill & Noodle, SenseAsian, Tosto, Big Smoke Burger, Cold Stone Creamery, Blimpie, Surf City Squeeze, The Great Steak & Potato Company, NrGize Lifestyle Café, Samurai Sam's Teriyaki Grill, Frullati Café & Bakery, Rollerz, Johnnie`s New York Pizzeria, Ranch One, America's Taco Shop, Cereality, Tasti D-Lite, Planet Smoothie, Maui Wowi, Pinkberry, Baja Fresh Mexican Grill, La Salsa Fresh Mexican Grill, La Diperie, Steak Frites St-Paul, Giorgio Ristorante, The Works Gourmet Burger Bistro, Houston Avenue Bar & Grill, Industria Pizzeria + Bar et Dagwoods Sandwichs et Salades.

Au 30 novembre 2017, MTY comptait 5 469 établissements en activité ; 5 302 étaient exploités en vertu d'une franchise ou d'un contrat de gérance et 67 étaient exploités par MTY (les « établissements appartenant à la Société » ou « établissements propriétaires »).

Les établissements de MTY : i) se trouvent dans les aires de restauration des galeries marchandes et tours de bureaux et dans les centres commerciaux ; ii) ont façade sur rue ; et iii) se présentent sous une forme non traditionnelle dans des aéroports, des stations-service, des dépanneurs, des cinémas, des parcs d'attractions ainsi qu'en d'autres lieux ou dans des parcs commerciaux, des hôpitaux, des universités et des camions-restaurants. Les enseignes Country Style, La Crémière, Sushi Shop, TacoTime, Tutti Frutti, Valentine, Mr. Sub, ThaïZone, Extreme Pita, Mucho Burrito, Madisons, Houston Avenue Bar & Grill, Industria Pizzeria + Bar, Steak Frites St-Paul, Giorgio Ristorante, The Works Gourmet Burger Bistro, Blimpie, Cold Stone Creamery et Baja Fresh Mexican Grill sont surtout établies avec façade sur rue. La Crémière, TCBY et La Diperie sont exploitées essentiellement d'avril à septembre tandis que les autres enseignes le sont en général l'année durant.

MTY a développé plusieurs concepts de restauration rapide. Tiki-Ming (cuisine chinoise) a été sa première enseigne, suivie de Sukiyaki (délices de la table japonaise), Franx Supreme (hot dogs et hamburgers), Panini Pizza Pasta, Chick'n'Chick, Caférama, Carrefour Oriental, Villa Madina, Kim Chi, Vie & Nam, Tandori, O'Burger et Tosto. D'autres enseignes se sont ajoutées à la suite d'acquisitions successives, soit :

Enseigne	**Année d'acquisition**	**Participation**	**Établissements franchisés**	**Établissements propriétaires**
Fontaine Santé/Veggirama	1999	100%	18	—
La Crémière	2001	100%	71	3
Croissant Plus	2002	100%	18	2
Cultures	2003	100%	24	—
Thaï Express	Mai 2004	100%	6	—
Mrs. Vanelli's	Juin 2004	100%	103	—
TCBY – droits canadiens de franchise maîtresse	Septembre 2005	100%	91	—
Yogen Früz[MC] – droits de franchise exclusifs au Canada [1)]	Avril 2006	100%	152	—
Sushi Shop	Septembre 2006	100%	42	5
Koya Japan	Octobre 2006	100%	24	—
Sushi Shop (établissements franchisés existants)	Septembre 2007	100%	—	15
Tutti Frutti	Septembre 2008	100%	29	—
TacoTime – droits canadiens de franchise maîtresse	Octobre 2008	100%	117	—
Country Style Food Services Holdings inc.	Mai 2009	100%	475	5
Groupe Valentine inc.	Septembre 2010	100%	86	9
Jugo Juice	Août 2011	100%	134	2
Mr. Submarine	Novembre 2011	100%	338	—
Koryo Korean BBQ	Novembre 2011	100%	19	1
Mr. Souvlaki	Septembre 2012	100%	14	—
SushiGo	Juin 2013	100%	3	2
Extreme Pita, PurBlendz et Mucho Burrito (Extreme Brandz)	Septembre 2013	100%	300, dont 34 aux États-Unis	5
ThaïZone	Septembre 2013 March 2015	80% + 20%	25 et 3 restaurants mobiles	—
Madisons	Juillet 2014	90%	14	—
Café Dépôt, Muffin Plus, Sushi-Man et Fabrika	Octobre 2014	100%	88	13

Enseigne	Année d'acquisition	Participation	Établissements franchisés	Établissements propriétaires
Van Houtte Café Bistros – licence de franchise perpétuelle	Novembre 2014	100%	51	1
Manchu Wok, Wasabi Grill & Noodle et SenseAsian	Décembre 2014	100%	115	17
Big Smoke Burger	Septembre 2015 Septembre 2016	60% + 40%	13	4
Kahala Brands ltée – Cold Stone Creamery, Blimpie, TacoTime, Surf City Squeeze, The Great Steak & Potato Company, NrGize Lifestyle Café, Samurai Sam's Teriyaki Grill, Frullati Café & Bakery, Rollerz, Johnnie`s New York Pizzeria, Ranch One, America's Taco Shop, Cereality, Tasti D-Lite, Planet Smoothie, Maui Wowi et Pinkberry	Juillet 2016	100%	2 839	40
BF Acquisition Holdings, LLC – Baja Fresh Mexican Grill et La Salsa Fresh Mexican Grill	Octobre 2016	100%	167	16
La Diperie	Décembre 2016	60%	5	—
Steak Frites St-Paul et Giorgio Ristorante	Mai 2017	83,25%	15	—
The Works Gourmet Burger Bistro	Juin 2017	100%	23	4
Houston Avenue Bar & Grill et Industria Pizzeria + Bar	Juin 2017	80%	12	—
Dagwoods Sandwichs et Salades	Septembre 2017	100%	20	2

1) Les droits de franchise maîtresse exclusive de Yogen Früz MC au Canada ont été cédés le 1er février 2017.

MTY détient également une entente exclusive de développement régional avec Restaurant Au Vieux Duluth afin de développer et sous-franchiser les restaurants à service rapide Au Vieux Duluth Express en Ontario et au Québec.

Les produits rattachés aux franchises proviennent des redevances de franchisage, des droits de franchise, des ventes de projets clés en main, des loyers, de la location d'enseignes, des droits de distribution des fournisseurs, des droits abandonnés liés à des programmes de cartes-cadeaux, des frais d'administration de tels programmes et des ventes d'autres biens et services aux franchisés; ils comprennent aussi les produits générés par le centre de distribution qui dessert les franchises Valentine et Franx. Les charges d'exploitation rattachées au franchisage incluent les salaires, les frais d'administration associés aux franchisés actuels et nouveaux, les charges liées au développement de nouveaux marchés, les frais de préparation de projets clés en main, le loyer ainsi que les fournitures et équipements vendus aux franchisés.

Les produits rattachés aux établissements appartenant à la société comprennent leurs recettes. Les charges des établissements appartenant à la Société comprennent leurs coûts d'exploitation.

Les activités de transformation des aliments mentionnées aux présentes contribuent aussi au chiffre d'affaires de MTY. L'usine prépare des produits variés qui vont des ingrédients et des plats prêts-à-servir qui sont vendus à des restaurants ou à d'autres usines de transformation jusqu'aux plats préparés vendus chez des détaillants. Les rentrées de l'usine proviennent principalement de la vente de ses produits à des distributeurs et détaillants.

Description d'acquisitions récentes

Le 29 septembre 2017, la Société a annoncé qu'elle avait complété l'acquisition des actifs de Dagwoods Sandwichs et Salades. Le prix d'achat s'est élevé à 3,0 millions de dollars, dont 2,6 millions de dollars réglés en espèces. À la clôture, 22 établissements étaient en activité, tous situés au Canada.

Le 16 juin 2017, la Société a annoncé l'acquisition des actifs de Houston Avenue Bar & Grill (« Houston ») et de Industria Pizzeria + Bar (« Industria ») par une de ses filiales une participation donnant le contrôle de 80%. La quote-part de la contrepartie totale pour la Société était de 16,8 millions de dollars, dont 12,8 millions de dollars comptant. À la clôture, Houston et Industria exploitaient respectivement neuf et trois établissements, tous situés au Canada.

Le 9 juin 2017, la Société a annoncé l'acquisition des actifs de The Works Gourmet Burger Bistro pour une contrepartie totale de 8,2 millions de dollars, dont 7,1 millions de dollars réglés en trésorerie. À la clôture, 27 établissements étaient en activité, tous situés au Canada.

Le 8 mai 2017, la Société a annoncé qu'elle avait acquis l'actif de Steak Frites St-Paul et de Giorgio Ristorante pour une contrepartie de 0,4 million de dollars dont 0,3 million de dollars ont été réglés en trésorerie. À la clôture, six Giorgio Ristorante et neuf Steak Frites St-Paul étaient exploités. Tous les établissements se trouvent au Canada.

Le 19 avril 2017, la Société a acquis la participation ne donnant pas le contrôle résiduelle dans 7687567 Canada inc. (Aliments Lucky 8) pour une contrepartie en trésorerie non substantielle.

Le 9 décembre 2016, la Société a annoncé l'acquisition des actifs de La Diperie à travers sa participation donnant le contrôle de 60% de l'une de ses filiales. La quote-part de la contrepartie de la Compagnie s'élevait à 0,9 million de dollars, dont 0,8 million de dollars comptant. À la clôture, La Diperie exploitait cinq établissements au Canada.

Le 5 octobre 2016, la Société a réalisé l'acquisition de BF Acquisition Holdings, LLC (« BFAH ») pour une contrepartie d'environ 35,4 millions de dollars. Au moment de la clôture, BFAH exploitait 183 établissements aux États-Unis dont 16 établissements propriétaires.

Le 30 septembre 2016, la Société a acquis la participation ne donnant pas le contrôle de l'une de ses filiales (9410198 Canada inc., faisant affaire sous la dénomination Big Smoke Burger) pour une contrepartie de 1,2 million de dollars. Cette filiale est désormais la propriété exclusive de la Société.

Le 26 juillet 2016, la Société a acquis toutes les actions de Kahala Brands ltée pour une contrepartie totale de 394,2 millions de dollars, dont 212,4 millions de dollars réglés en trésorerie. L'acquisition a été financée par l'émission de 2 253 930 actions, une encaisse de 33,0 millions de dollars de MTY, le solde étant réglé au moyen de la nouvelle facilité de crédit de la Société, d'un montant de 325 millions de dollars. À la clôture, Kahala Brands ltée exploitait 18 enseignes dans 27 pays et disposait de 2 879 établissements en activité. Avec la finalisation des rajustements du fonds de roulement et après modification des conditions de remboursement de la retenue payable, la contrepartie a été établie à 393,4 millions de dollars. Veuillez-vous reporter à la note 7 des états financiers consolidés.

Information annuelle choisie

(En milliers de dollars)	**Exercice clos le 30 novembre 2017**	**Exercice clos le 30 novembre 2016**	**Exercice clos le 30 novembre 2015**
Actif	854 345	852 650	225 387
Passif à long terme	341 776	359 512	7 711
Produits d'exploitation	276 083	191 275	145 203
BAIIA	93 726	65 841	50 682
Bénéfice avant impôt sur le résultat	62 664	68 686	35 903
Bénéfice avant impôt et à l'exclusion des charges et reprises de dépréciation	63 664	68 686	43 996
Résultat net attribuable aux propriétaires	49 507	54 421	26 015
Résultat global attribuable aux propriétaires	33,747	57 147	25 918
Bénéfice par action, de base	2,32 $	2,73 $	1,36 $
Bénéfice par action, dilué	2,32 $	2,73 $	1,36 $
Dividende versé sur les actions ordinaires	9 832	9 314	7 648
Dividende par action ordinaire	0,46 $	0,46 $	0,40 $
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires	21 374 497	19 908 827	19 120 567
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires, après dilution	21 374 497	19 908 827	19 120 567

Résumé de l'information financière trimestrielle

	Trimestres clos en							
En milliers de dollars	**Février 2016**	**Mai 2016**	**Août 2016**	**Novembre 2016**	**Février 2017**	**Mai 2017**	**Août 2017**	**Novembre 2017**
Produits	35 320	35 362	52 886	67 707	64 016	69 962	72 372	69 733
BAIIA[1)]	12 106	12 820	17 953	22 962	16 336	24 595	25 576	27 219
Résultat net attribuable aux propriétaires	7 927	8 335	22 685	15 474	2 015	16 033	12 035	19 424
Résultat global attribuable aux propriétaires	8 414	8 266	16 900	23 567	(1 192)	20 145	(14 344)	29 138
Par action	0,41 $	0,44 $	1,13 $	0,75 $	0,09 $	0,75 $	0,56 $	0,91 $
Par action, dilué	0,41 $	0,44 $	1,13 $	0,75 $	0,09 $	0,75 $	0,56 $	0,91 $

[1)] Le BAIIA (bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements) n'est pas un indicateur de rentabilité reconnu par les IFRS. En conséquence, il pourrait ne pas être comparable à des indicateurs similaires présentés par d'autres sociétés. Il se définit comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation. Se reporter au rapprochement du BAIIA et du résultat avant impôts à la page 17.

Note sur l'information sectorielle

La direction surveille et évalue les résultats de la Société sur la base de secteurs géographiques, en l'occurrence, le Canada et les États-Unis d'Amérique. Ces zones géographiques sont chacune gérées par leur chef de l'exploitation respectif, à qui les responsables d'enseigne rendent compte des résultats de leurs établissements.

Résultats d'exploitation pour l'exercice clos le 30 novembre 2017

Produits

Pendant l'exercice 2017, les produits d'exploitation totaux de la Société ont augmenté de 44% pour atteindre 276,0 millions de dollars. Les produits des deux secteurs d'activités se répartissent comme suit :

Secteur	Sous-secteur	30 novembre 2017 (millions $)	30 novembre 2016 (millions $)	Variation
Canada	Activités reliées aux franchises	107,9	107,3	0%
	Établissements propriétaires	23,4	22,2	6%
	Transformation des aliments	14,7	13,1	13%
	Transactions intersociétés	(4,1)	(3,1)	S.O.
Total Canada		141,9	139,5	2%
États-Unis/International	Activités reliées aux franchises	107,7	40,7	165%
	Établissements propriétaires	26,8	11,2	139%
	Transactions intersociétés	(0,3)	(0,1)	S.O.
Total États-Unis/International		134,2	51,8	159%
Produits d'exploitation totaux		**276,0**	**191,3**	44%

Analyse des produits du secteur Canada

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, les produits provenant des établissements franchisés au Canada sont demeurés stables en 2017. Plusieurs facteurs ont contribué à cette situation, entre autres :

	(millions $)
Produits, exercice 2016	107,3
Augmentation des flux de rentrées récurrents	3,6
Diminution des droits de franchise initiaux, de renouvellement et de transfert	(1,1)
Diminution des produits de projets clés en main, de la vente de fournitures aux franchisés et de location	(4,1)
Règlement non récurrent relatif à la liquidation d'un contrat	1,9
Autres variations non significatives	0,3
Produits, exercice 2017	107,9

Les produits rattachés aux établissements appartenant à la Société se sont accrus de 6% pour s'établir à 23,4 millions de dollars pour la période. L'augmentation est principalement attribuable aux ventes réalisées par The Works Gourmet Burger Bistro, une nouvelle acquisition qui compte quatre établissements. Elle a été atténuée par la vente et la fermeture de quelques établissements propriétaires. À la fin de la période, la Société exploitait 29 établissements propriétaires au Canada, comparativement à 31 l'année précédente.

Les produits de l'usine de transformation des aliments se sont accrus de 13% au cours de l'exercice 2017, principalement en raison de l'ajout continu de nouvelles gammes de produits.

Analyse des produits du secteur États-Unis/International

Au cours de l'exercice 2017, la Société a bénéficié des retombées de l'acquisition de Kahala Brands ltée et de BF Acquisition Holdings, LLC, qui ont généré la plus grande part de l'augmentation de tous les flux de rentrées.

Coût des ventes et autres charges d'exploitation

Au cours de l'exercice 2017, les charges d'exploitation ont augmenté de 45%, passant de 125,4 millions de dollars pour l'exercice précédent à 182,4 millions de dollars. Les charges se répartissent comme suit dans les deux secteurs d'activités :

Secteur	Sous-secteur	30 novembre 2017 (millions $)	30 novembre 2016 (millions $)	Variation
Canada	Activités reliées aux franchises	53,0	54,5	(3%)
	Établissements propriétaires	23,2	22,3	4%
	Transformation des aliments	13,3	12,0	11%
	Transactions intersociétés	(2,9)	(2,1)	S.O.
Total Canada		86,6	86,7	S.O.
	Activités reliées aux franchises	66,3	27,0	145%
	Établissements propriétaires	31,0	12,8	143%
États-Unis/International	Transactions intersociétés	(1,5)	(1,1)	S.O.
Total États-Unis/International		95,8	38,7	147%
Coût total des ventes et autres charges d'exploitation		**182,4**	**125,4**	**45%**

Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur Canada

Les charges attribuables aux activités de franchisage ont diminué de 1,5 million de dollars par rapport à l'exercice 2016. Cette baisse découle principalement d'une diminution du nombre de projets clés en main, dont les produits ont suivi la même pente, ainsi que d'une diminution des frais de résiliation de baux et des commissions versées. La réduction de ces charges a été partiellement amoindrie par une hausse des salaires et avantages sociaux rattachée aux acquisitions réalisées pendant l'exercice.

Les charges associées aux établissements appartenant à la Société et à l'usine de transformation des aliments ont évolué de pair avec les produits afférents.

Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur États-Unis/International

Étant donné la première année d'exploitation complète Kahala Brands Ltd. et de BF Acquisition Holdings, LLC en 2017, la Société a engendré des charges d'exploitation additionnelles qui constituent la plus grande part de la variation observée. Les provisions comptabilisées à l'égard de deux prêts à des multifranchisés, dont le remboursement était jugé douteux, ont aussi eu une incidence négative sur les charges d'exploitation aux États-Unis.

Bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements (BAIIA)

	Exercice clos le 30 novembre 2017		
(En millions de dollars)	Canada	États-Unis/International	Total
Produits	141,9	134,2	276,1
Charges	86,6	95,8	182,4
BAIIA[1)]	55,3	38,4	93,7
BAIIA en tant que pourcentage des produits	39%	28%	34%

	Exercice clos le 30 novembre 2016		
(En millions de dollars)	Canada	États-Unis/International	Total
Produits	139,5	51,8	191,3
Charges	86,6	38,8	125,4
BAIIA[1)]	52,9	13,0	65,9
BAIIA en tant que pourcentage des produits	38%	25%	34%

[1)] Le BAIIA (bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements) n'est pas un indicateur de rentabilité reconnu par les IFRS. En conséquence, il pourrait ne pas être comparable à des indicateurs similaires présentés par d'autres sociétés. Il se définit comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation. Se reporter au rapprochement du BAIIA et du résultat avant impôts à la page 12.

Le tableau suivant présente un sommaire de la performance par sous-secteur d'activités :

	Exercice clos le 30 novembre 2017				
(En millions de dollars)	Franchises	Établissements propriétaires	Transformation	Transactions intersociétés	Total
Produits	215,6	50,2	14,7	(4,4)	276,1
Charges	119,3	54,2	13,3	(4,4)	182,4
BAIIA[1)]	96,3	(4,0)	1,4	—	93,7
BAIIA en % des produits	45%	S.O.	10%	S.O.	34%

	Exercice clos le 30 novembre 2016				
(En millions de dollars)	Franchises	Établissements propriétaires	Transformation	Transactions intersociétés	Total
Produits	148,0	33,4	13,1	(3,2)	191,3
Charges	81,5	35,1	12,0	(3,2)	125,4
BAIIA[1)]	66,5	(1,7)	1,1	—	65,9
BAIIA en % des produits	45%	S.O.	8%	S.O.	34%

[1)] Le BAIIA (bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements) n'est pas un indicateur de rentabilité reconnu par les IFRS. En conséquence, il pourrait ne pas être comparable à des indicateurs similaires présentés par d'autres sociétés. Il se définit comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation. Se reporter au rapprochement du BAIIA et du résultat avant impôts à la page 12.

Le BAIIA total s'établissait à 93,7 millions de dollars pour l'exercice clos le 30 novembre 2017, une hausse de 42% par rapport à l'exercice précédent. Le Canada est à la source de 59% du BAIIA total tandis que les activités du secteur États-Unis/International ont procuré 91% de l'augmentation totale. L'augmentation du BAIIA dans le secteur États-Unis/International est attribuable à l'acquisition de Kahala Brands ltée et de BF Acquisition Holdings, LLC qui ont été opéré pour une année complète en 2017 (quatre et deux mois respectivement en 2016).

Le BAIIA du secteur Canada pour l'exercice 2017 a augmenté par rapport à l'exercice précédent à la suite des acquisitions réalisées pendant la période et d'un profit non récurrent associé à la liquidation anticipée d'un contrat.

Le BAIIA du secteur États-Unis/International s'est accru substantiellement malgré la faiblesse du dollar américain au quatrième trimestre 2017, un facteur qui a un effet préjudiciable sur la valeur du BAIIA généré aux États-Unis et à l'International après sa conversion en dollars canadiens, notre monnaie de présentation.

Résultat net
Pour l'exercice clos le 30 novembre 2017, le résultat net de la Société attribuable aux propriétaires a diminué de 9% pour s'établir à 49,5 millions de dollars ou 2,32 $ par action (2,32 $ par action sur une base diluée), comparativement à 54,4 millions de dollars ou 2,73 $ par action (2,73 $ par action sur une base diluée) pour l'exercice précédent.

Si l'on fait abstraction de l'incidence de divers éléments non récurrents comptabilisés à l'exercice 2016, notamment la comptabilisation d'une somme de 14,0 millions de dollars en autres produits qui a eu une incidence après impôt de 13,2 millions de dollars constatée en 2016, le résultat net se serait accru de 20% à l'exercice 2017.

Calcul du résultat avant impôt, intérêts et amortissement (BAIIA)

(En milliers de dollars)	**Période close le 30 novembre 2017**	**Période close le 30 novembre 2016**
Bénéfice avant impôt	62 664	68 686
Amortissement – immobilisations corporelles	2 724	2 065
Amortissement – immobilisations incorporelles	20 178	10 779
Intérêts sur la dette à long terme	10 314	3 855
Profit de change	(2 004)	(3 198)
Produits d'intérêts	(439)	(287)
Perte à la réévaluation d'un passif financier comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat	409	—
Autres produits	—	(13 959)
Dépréciation d'actifs incorporels et du goodwill	1 000	—
Profit à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 120)	(2 100)
BAIIA	**93 726**	**65 841**

Autres produits et charges
L'intérêt sur la dette à long terme est passé de 3,9 millions de dollars à 10,3 millions de dollars durant l'exercice, essentiellement du fait des intérêts courus pendant une année complète sur les facilités de crédit contractées dans le cadre de l'acquisition de Kahala Brands ltée et de BF Acquisition Holdings, LLC, en 2016.

Pendant l'exercice, en raison d'un recul de la performance financière des réseaux de franchises America's Taco Shop, Rollerz et Cereality, la Société a réévalué la valeur recouvrable des actifs incorporels rattachés à ces marques de commerce. À la suite de cette révision, une perte de valeur hors trésorerie se chiffrant à 1,0 million de dollars a été comptabilisée.

Impôts sur le résultat
La provision pour impôt exprimée en tant que pourcentage du bénéfice avant impôt a légèrement augmenté par rapport à l'exercice 2016. Les changements apportés aux taux d'imposition utilisés pour le calcul de

certains actifs et passifs d'impôt différé a eu une incidence favorable sur la provision pour impôt de l'exercice 2017; l'économie a été partiellement amoindrie du fait qu'aucun actif d'impôt n'avait été comptabilisé à l'encontre de certaines pertes en capital latentes. En 2016, l'utilisation de pertes en capital qui n'avaient pas été comptabilisées antérieurement avait eu une incidence favorable sur la provision pour impôt.

Résultats d'exploitation pour le 4e trimestre clos le 30 novembre 2017

Produits

Durant le quatrième trimestre de l'exercice 2017, les produits d'exploitation totaux de la Société ont augmenté de 3% pour atteindre 69,7 millions de dollars. Les produits des deux secteurs d'activités se répartissent comme suit :

Secteur	Sous-secteur	30 novembre 2017 (millions $)	30 novembre 2016 (millions $)	Variation
Canada	Activités reliées aux franchises	31,3	28,5	10%
	Établissements propriétaires	6,2	5,5	14%
	Transformation des aliments	4,2	3,5	20%
	Transactions intersociétés	(2,1)	(1,7)	S.O.
Total Canada		39,6	35,8	11%
États-Unis/ International	Activités reliées aux franchises	25,3	26,4	(4%)
	Établissements propriétaires	4,9	5,6	(14%)
	Transactions intersociétés	(0,1)	(0,1)	S.O.
Total États-Unis/International		30,1	31,9	(5%)
Produits d'exploitation totaux		**69,7**	**67,7**	**3%**

Analyse des produits du secteur Canada

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, les produits provenant des établissements franchisés au Canada se sont accrus de 10%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette situation, entre autres :

	(millions $)
Produits, quatrième trimestre 2016	28,5
Augmentation des flux de rentrées récurrents	2,2
Diminution des droits de franchise initiaux, de renouvellement et de transfert	(0,1)
Diminution des produits de projets clés en main, de la vente de fournitures aux franchisés et de location	(1,6)
Règlement non récurrent relatif à la liquidation d'un contrat	1,9
Autres variations non significatives	0,4
Produits, quatrième trimestre 2017	31,3

Les produits rattachés aux établissements appartenant à la Société se sont accrus de 14% pour s'établir à 6,2 millions de dollars pour le trimestre. L'augmentation est principalement attribuable aux ventes réalisées par The Works Gourmet Burger Bistro, une franchise récemment acquise qui compte quatre établissements propriétaires, et se trouve amoindrie du fait de la vente ou de la fermeture de quelques établissements appartenant à la Société. À la fin du trimestre, la Société exploitait 29 établissements au Canada, comparativement à 31 l'année précédente.

Les produits de l'usine de transformation des aliments se sont accrus de 20% au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2017, principalement en raison de l'ajout continu de nouvelles gammes de produits.

Analyse des produits du secteur États-Unis/International

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, les produits provenant des établissements franchisés aux États-Unis ont décrus de 4%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette situation, entre autres :

	(millions $)
Produits, quatrième trimestre 2016	26,4
Augmentation des flux de rentrées récurrents	1,2
Diminution des droits de franchise initiaux, de renouvellement et de transfert	(0,7)
Diminution des ventes de fournitures aux franchisés	(1,3)
Augmentation associée aux produits de droits abandonnés de cartes-cadeaux	0,5
Incidence de la fluctuation des taux de change	(1,4)
Autres écarts non significatifs	0,6
Produits, quatrième trimestre 2017	25,3

Les produits rattachés aux établissements appartenant à la Société ont diminué de 14% pour s'établir à 4,9 millions de dollars pour le trimestre, en raison de la vente et de la fermeture d'établissements propriétaires. À la fin du trimestre, la Société exploitait 38 établissements aux États-Unis, comparativement à 51 l'année précédente.

Coût des ventes et autres charges d'exploitation

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2017, les charges d'exploitation ont diminué de 6% pour s'établir à 42,5 millions de dollars, comparativement à 44,7 millions de dollars l'an dernier. Les charges d'exploitation se répartissent comme suit dans les deux secteurs d'activités :

Secteur	Sous-secteur	30 novembre 2017 (millions $)	30 novembre 2016 (millions $)	Variation
Canada	Activités reliées aux franchises	12,4	12,5	0%
	Établissements propriétaires	5,8	4,9	17%
	Transformation des aliments	3,6	3,2	14%
	Transactions intersociétés	(0,6)	(0,7)	S.O.
Total Canada		21,2	19,9	7%
	Activités reliées aux franchises	17,0	17,9	(5%)
États-Unis/	Établissements propriétaires	5,9	8,0	(26%)
International	Transactions intersociétés	(1,6)	(1,1)	S.O.
Total États-Unis/International		21,3	24,8	(14%)
Coût total des ventes et autres charges d'exploitation		**42,5**	**44,7**	**(6%)**

Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur Canada

Les charges attribuables aux activités de franchisage ont diminué de 0,1 million de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2017 par rapport à la même période de l'exercice précédent. Les variations marquées comprennent une hausse des salaires et avantages sociaux découlant des récentes acquisitions ainsi que des honoraires professionnels et une diminution des coûts des projets clés en main qui annulent l'une l'autre.

Les charges rattachées aux établissements appartenant à la Société se sont accrues de 17% au trimestre clos le 30 novembre 2017 par rapport à la même période de l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable au fait que huit restaurants décontractés étaient exploités par la Société au cours

du trimestre, mais aucun au même trimestre de l'exercice 2016; les produits et charges de restaurants décontractés sont en général supérieurs à ceux des établissements à service rapide.

Les charges de l'usine de transformation des aliments ont évolué de pair avec les facteurs indiqués dans la rubrique Produits ci-dessus.

Analyse du coût des ventes et autres charges d'exploitation du secteur États-Unis/International

Les charges de la Société attribuables aux activités de franchisage aux États-Unis ont diminué de 0,9 million de dollars ou 5% au cours du quatrième trimestre par rapport à la même période de l'exercice précédent. La diminution découle principalement de la fluctuation du taux de change entre les deux périodes.

Les charges rattachées aux établissements appartenant à la Société ont diminué de 26% au trimestre clos le 30 novembre 2017 par rapport à la même période de l'exercice précédent. La réduction s'explique principalement par la diminution du nombre d'établissements en activité à la fin du trimestre comparativement à la période antérieure. La réduction des charges est supérieure à la diminution des produits en raison de la fermeture de certains établissements peu rentables pendant l'exercice.

Bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements (BAIIA)

	Trimestre clos le 30 novembre 2017		
(En millions de dollars)	Canada	États-Unis/International	Total
Produits	39,6	30,1	69,7
Charges	21,2	21,3	42,5
BAIIA[1)]	18,4	8,8	27,2
BAIIA en tant que pourcentage des produits	46%	29%	39%

	Trimestre clos le 30 novembre 2016		
(En millions de dollars)	Canada	États-Unis/International	Total
Produits	35,8	31,9	67,7
Charges	19,8	24,9	44,7
BAIIA[1)]	16,0	7,0	23,0
BAIIA en tant que pourcentage des produits	45%	22%	34%

[1)] Le BAIIA (bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements) n'est pas un indicateur de rentabilité reconnu par les IFRS. En conséquence, il pourrait ne pas être comparable à des indicateurs similaires présentés par d'autres sociétés. Il se définit comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation. Se reporter au rapprochement du BAIIA et du résultat avant impôts à la page 17.

Le tableau suivant présente un sommaire de la performance par sous-secteur d'activités :

	Trimestre clos le 30 novembre 2017				
(En millions de dollars)	Franchises	Établissements propriétaires	Transformation	Transactions intersociétés	Total
Produits	56,6	11,1	4,2	(2,2)	69,7
Charges	29,4	11,7	3,6	(2,2)	42,5
BAIIA[1)]	27,2	(0,6)	0,6	—	27,2
BAIIA en % des produits	48%	S.O.	14%	S.O.	39%

	Trimestre clos le 30 novembre 2016				
(En millions de dollars)	Franchises	Établissements propriétaires	Transformation	Transactions intersociétés	Total
Produits	54,9	11,1	3,5	(1,8)	67,7
Charges	30,4	13,0	3,2	(1,8)	44,7
BAIIA[1)]	24,5	(1,8)	0,3	—	23,0
BAIIA en % des produits	45%	S.O.	9%	S.O.	34%

[1)] Le BAIIA (bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements) n'est pas un indicateur de rentabilité reconnu par les IFRS. En conséquence, il pourrait ne pas être comparable à des indicateurs similaires présentés par d'autres sociétés. Il se définit comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation. Se reporter au rapprochement du BAIIA et du résultat avant impôts à la page 17.

Le BAIIA total s'établissait à 27,2 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 novembre 2017, une hausse de 18% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Les activités du secteur États-Unis/International sont à la source de 43% de l'augmentation bien qu'elles aient souffert des fluctuations des taux de change; la croissance du BAIIA de ce secteur est attribuable au rajustement cumulatif de 3,4 millions de dollars apporté aux produits de cartes-cadeaux.

Le BAIIA du secteur Canada s'est accru de 2,4 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2017 par rapport à la même période de l'exercice précédent. L'augmentation est associée au profit non récurrent tiré de la liquidation anticipée d'un contrat ainsi qu'à la croissance de la marge bénéficiaire avant impôt, intérêts et amortissements de l'usine de transformation des aliments.

Résultat net

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2017, le résultat net de la Société attribuable aux propriétaires s'est accru pour s'établir à 19,4 millions de dollars ou 0,91 $ par action (0,91 $ par action sur une base diluée), comparativement à 15,5 millions de dollars ou 0,75 $ par action (0,75 $ par action sur une base diluée) pour la même période de l'exercice précédent, cette augmentation étant principalement liée à la croissance susmentionnée du BAIIA.

Calcul du résultat avant impôt, intérêts et amortissement (BAIIA)

(En milliers de dollars)	**Trimestre clos le 30 novembre 2017**	**Trimestre clos le 30 novembre 2016**
Bénéfice avant impôt	19 132	24 999
Amortissement – immobilisations corporelles	576	846
Amortissement – immobilisations incorporelles	3 386	4 955
Intérêts sur la dette à long terme	2 470	2 794
Perte (Profit) de change	360	(3 927)
Produits d'intérêts	(66)	(74)
Autres produits	—	(5 979)
Perte à la réévaluation de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat	409	—
Dépréciation des actifs incorporels et du goodwill	1 000	—
Perte (Profit) à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(48)	(652)
BAIIA	27 219	22 962

Autres produits et charges

Au cours du trimestre, en raison d'un recul de la performance financière des réseaux de franchises America's Taco Shop, Rollerz et Cereality, la Société a procédé à un examen de la valeur recouvrable des actifs incorporels rattachés à ces marques de commerce. À la suite de cet examen, une perte de valeur hors trésorerie se chiffrant à l,0 million de dollars a été comptabilisée.

Impôts sur le résultat

La provision pour impôt exprimée en tant que pourcentage du bénéfice avant impôt a diminué. La diminution découle principalement d'une modification des taux applicables à l'impôt différé et de rajustements des provisions pour impôt d'exercices antérieurs comptabilisées pendant le trimestre.

Obligations contractuelles et dette à long terme

Le tableau qui suit fait état des obligations liées à la dette à long terme et aux loyers minimaux des contrats de location qui ne font pas l'objet d'un contrat de sous-location :

(En milliers de dollars) Période	Dette à long terme [1)]	Engagements de location nets	Obligations contractuelles totales
12 mois se terminant en novembre 2018	5 203	11 209	16 412
12 mois se terminant en novembre 2019	7 974	10 371	18 345
12 mois se terminant en novembre 2020	4 388	9 923	14 311
12 mois se terminant en novembre 2021	210 530	9 394	219 924
12 mois se terminant en novembre 2022	4 085	7 792	11 877
Solde des engagements	30	18 843	18 873
	232 210	**67 532**	**299 742**

[1)] Les soldes présentés sont les montants totaux payables à échéance et ils ne sont donc pas actualisés. Pour connaître les engagements totaux, veuillez vous reporter aux états financiers consolidés au 30 novembre 2017.

La dette à long terme comprend des prêts à terme portant intérêt relatifs à l'acquisition de Kahala Brands ltée et de BF Acquisition Holdings, LLC, des billets à ordre liés à l'acquisition de Houston et d'Industria, des options d'achat de participations ne donnant pas le contrôle, des retenues sur acquisitions ne portant pas intérêt et des indemnités de résiliation de contrats ne portant pas intérêt.

Au cours de l'exercice, la Société a transféré sa facilité de crédit à terme dans sa facilité de crédit renouvelable existante, ce qui s'est traduit par l'annulation de son prêt à terme et un tirage de 210,5 millions de dollars canadiens sur sa facilité de crédit renouvelable. Cette facilité de crédit comporte des taux d'intérêt variables fondés sur divers instruments de financement dont les échéances vont de 1 à 180 jours. Les taux d'intérêt dépendent également du ratio d'endettement de la Société, un moindre endettement conduisant à des conditions plus favorables.

Pour les avances en dollars américains, la Société peut opter pour un taux d'intérêt fondé sur les taux de base américains, de 4,75% au 30 novembre 2017 (3,25% au 30 novembre 2016) et majoré d'au plus 2,00%, ou pour un taux fondé sur le LIBOR, majoré d'au plus 3,00%. Pour les avances en dollars canadiens, la Société peut opter pour un taux d'intérêt fondé sur le taux directeur canadien tel qu'établi par la Banque Toronto-Dominion du Canada, de 4,20% au 30 novembre 2017 (2,70% au 30 novembre 2016), et majoré d'au plus 2,00%, ou pour un taux fondé sur celui des acceptations bancaires, majoré d'au plus 3,00%.

Liquidités et ressources financières

Au 30 novembre 2017, l'encaisse totalisait 56,5 millions de dollars, une hausse de 20,2 millions de dollars depuis la fin de l'exercice 2016. Cette hausse visait essentiellement à accumuler les ressources nécessaires au financement de l'achat de participations dans les sociétés à responsabilité limitée CB Franchise Systems, LLC (« The Counter ») et Built Franchise Systems, LLC (« Built »), qui a eu lieu le 1er décembre 2017.

Au cours de l'exercice, la Société a versé à ses actionnaires des dividendes s'élevant à 9,8 millions de dollars. Ces paiements n'ont pas eu d'incidence notable sur la position de trésorerie de la Société étant donné les forts flux de trésorerie provenant de l'exploitation.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont élevés à 89,5 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à 51,7 millions de dollars pour l'exercice 2016. Si l'on exclut la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, les charges d'impôt sur le résultat et les charges d'intérêts payées, les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie de 97,3 millions de dollars,

comparativement à 64,5 millions de dollars pour 2016, ce qui représente une augmentation de 51% par rapport à l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice, la Société a modifié ses facilités de crédit existantes auprès d'un syndicat de prêteurs. Les changements ont occasionné une augmentation de la facilité de crédit renouvelable, dont la limite autorisée est désormais de 305 000 $ (30 novembre 2016 – 150 000 $) tandis que le prêt à terme existant, d'un montant de 154 716 $ (30 novembre 2016 – 165 000 $) était annulé. Des frais de financement de 519 $ ont été engagés; ils seront différés et amortis sur le terme résiduel de quatre ans de la facilité de crédit renouvelable.

Au 30 novembre 2017, une somme de 210 522 $ avait été tirée sur la facilité de crédit renouvelable, dont la limite autorisée est de 305 000 $ (30 novembre 2016 – 150 000 $).

La facilité comporte les engagements financiers suivants :

- Le ratio dette-BAIIA doit être inférieur ou égal à 3,50 : 1,00 du 21 juillet 2017 au 20 juillet 2018, puis inférieur à 3,00 : 1,00 par la suite.
- Le ratio de couverture des frais fixes doit être de 1,25 : 1,00 en tout temps.

L'accord de crédit renferme par ailleurs diverses restrictions sur les distributions et l'utilisation du produit de la cession d'actifs qui ne devraient pas avoir d'incidence sur la Société pendant le terme de l'accord.

La ligne de crédit renouvelable est remboursable sans pénalité, son solde étant dû le 21 juillet 2021, date d'échéance de la facilité.

À la fin du trimestre, la Société respectait les engagements souscrits dans l'accord de crédit.

À court terme, la direction continuera d'ouvrir de nouveaux établissements qui seront financés par de nouveaux franchisés. MTY poursuivra ses démarches en vue de vendre certains des établissements qu'elle exploite actuellement et recherchera de nouvelles occasions d'acquérir d'autres entreprises de services alimentaires.

Situation financière

Les débiteurs s'élevaient à 34,1 millions de dollars à la fin de l'exercice, comparativement à 36,1 millions de dollars à la fin de l'exercice 2016. La diminution est associée à l'échelonnement des recettes.

Le solde des immobilisations corporelles a diminué de 1,0 million de dollars et celui des immobilisations incorporelles, de 19,9 millions de dollars. Ces diminutions sont principalement dues au processus d'amortissement, à une charge de dépréciation hors trésorerie sur des actifs incorporels aux États-Unis ainsi qu'à l'incidence du change sur les actifs détenus par les filiales étrangères de la Société. Elles ont été atténuées par les ajouts rattachés aux acquisitions de la période. Le solde des immobilisations corporelles a également diminué en raison de la vente de certains établissements propriétaires aux États-Unis.

Les créditeurs et charges à payer, qui s'élevaient à 48,8 millions de dollars au 30 novembre 2016, s'établissaient à 57,6 millions de dollars au 30 novembre 2017. L'augmentation de 8,8 millions de dollars est attribuable aux acquisitions réalisées pendant l'exercice 2017, au solde net du fonds publicitaire et à l'échelonnement des paiements en trésorerie aux fournisseurs.

Les provisions, qui comprennent des montants rattachés à l'issue possible de litiges et différends, à la fermeture d'établissements et aux passifs de cartes-cadeaux, sont passées de 79,6 millions de dollars au 30 novembre 2016, à 75,3 millions de dollars au 30 novembre 2017. Une augmentation des produits liés aux droits abandonnés de cartes-cadeaux a été comptabilisée pour la période close le 30 novembre 2017, ce qui

a occasionné une diminution du passif total lié aux cartes-cadeaux. L'augmentation des produits liés aux droits abandonnés découle d'un changement d'estimations comptables effectué au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2017, changement qui a conduit à constater plus tôt les produits de droits abandonnés. Ce changement n'affecte que les cartes-cadeaux de Cold Stone, le plus important passif lié à des cartes-cadeaux de la Société. La diminution est partiellement atténuée par l'augmentation des provisions pour litiges et différends et pour fermeture d'établissements.

Les produits différés comprennent des droits de distribution qui sont acquis des fournisseurs en fonction des volumes de consommation, des paiements de loyer reportés ainsi que des droits d'entrée qui sont constatés lorsque la quasi-totalité des services initiaux ont été rendus. Au 30 novembre 2017, leur solde s'élevait à 22,7 millions de dollars, une hausse de 2,2 million de dollars depuis le 30 novembre 2016. Cette hausse découle de droits de franchises constatés d'avance supérieurs.

D'autres renseignements sur les éléments ci-dessus de l'état de la situation financière figurent dans les notes afférentes aux états financiers consolidés au 30 novembre 2017.

Capital-actions

La Société n'a émis ou racheté aucune action au cours de l'exercice 2017. En 2016, elle avait émis 2 253 930 actions du trésor en faveur des vendeurs de Kahala Brands Ltd, ce qui a porté le nombre total d'actions en circulation à 21 374 497 actions ordinaires.

Renseignements sur les établissements

Les établissements de MTY : i) se trouvent dans des foires alimentaires et des centres commerciaux ; ii) ont façade sur rue ; et iii) se présentent sous une forme non traditionnelle dans des stations-service, des dépanneurs, des cinémas, des parcs d'attractions, des hôpitaux, des universités, des aéroports et en d'autres lieux ou sites partagés par des détaillants. Les établissements non traditionnels sont typiquement plus petits, exigent un moindre investissement et dégagent des bénéfices inférieurs à ceux d'établissements établis dans les centres commerciaux, les foires alimentaires ou avec façade sur rue.

	Nombre d'établissements	
	30 novembre 2017	30 novembre 2016
Franchises à l'ouverture de la période	**5 599**	2 695
Établissements propriétaires à l'ouverture de l'exercice		
Canada	**31**	41
États-Unis	**51**	2
Ouverts durant la période	**260**	182
Fermés durant la période	**(454)**	(301)
Acquis durant la période	**81**	3 062
Réduction consécutive à la vente de Yogen Früz	**(99)**	—
Total à la fin de la période	**5 469**	5 681
Franchises à la fin de la période	**5 402**	5 599
Établissements propriétaires à la fin de la période		
Canada	**29**	31
États-Unis	**38**	51
Total à la fin de la période	**5 469**	5 681

Au cours de l'exercice 2017, la Société a réalisé les acquisitions suivantes :

Enseigne	**Nombre d'établissements à la clôture**
Le Diperie	5
Steak Frites St-Paul	9
Giorgio Ristorante	6
The Works Gourmet Burger Bistro	27
Houston Avenue Bar & Grill	9
Industria Pizzeria + Bar	3
Dagwoods Sandwichs et Salades	22
Nombre total d'établissements acquis	**81**

Le 1er février 2017, la Société a revendu ses droits de franchise exclusifs à Yogen Früz Canada ; cette transaction a entraîné le retrait de 99 établissements dans notre décompte.

Hormis les opérations susmentionnées, la Société a ouvert 260 établissements (115 au Canada, 85 aux États-Unis et 60 à l'International) et en a fermé 454 (179 au Canada, 201 aux États-Unis et 74 à l'International) au cours de l'exercice 2017.

La réduction nette de 194 établissements (60 au premier trimestre, 48 au deuxième, 46 au troisième et 40 au quatrième) est attribuable à de nombreux facteurs, notamment à des pressions concurrentielles, à l'expiration de baux et à la fermeture d'établissements non performants.

Le chiffre d'affaires mensuel moyen des établissements fermés au cours de l'exercice 2017 s'élevait à environ 19 000 $, tandis que le chiffre d'affaires mensuel moyen des établissements ouverts pendant la même période s'élevait à environ 25 200 $.

Le tableau qui suit présente la répartition des établissements de MTY selon leur emplacement et leur chiffre d'affaires réseau :

	% des établissements au		% du chiffre d'affaires réseau Exercice clos le	
Type d'emplacement	**30 novembre 2017**	30 novembre 2016	**30 novembre 2017**	30 novembre 2016
Centre commercial et foire alimentaire	**23%**	24%	**27%**	36%
Façade sur rue	**48%**	47%	**57%**	50%
Forme non traditionnelle	**29%**	29%	**16%**	14%

La répartition géographique des établissements de MTY et de leur chiffre d'affaires réseau sont les suivants :

	% des établissements au		% du chiffre d'affaires réseau Exercice clos le	
Situation géographique	**30 novembre 2017**	30 novembre 2016	**30 novembre 2017**	30 novembre 2016
Ontario	**17%**	18%	**14%**	22%
Québec et est du Canada	**17%**	15%	**20%**	27%
Ouest du Canada	**10%**	10%	**11%**	17%
États-Unis	**47%**	48%	**48%**	27%
International	**9%**	9%	**7%**	7%

Aux États-Unis, les établissements situés en Californie et en Floride génèrent la plus grande part des ventes totales du réseau. Ces États comptent respectivement pour 11% et 4% du chiffre d'affaires réseau de MTY.

Pendant l'exercice 2017, les restaurants décontractés ont généré environ 4,2% du chiffre d'affaires réseau tandis que les restaurants décontractés à service rapide et les restaurants-minute généraient le reste. On s'attend à ce que les restaurants décontractés représentent de 6% à 8% du chiffre d'affaires lorsque les retombées des acquisitions de 2017 seront annualisées.

Chiffre d'affaires réseau

Pour l'exercice 2017, le chiffre d'affaires des établissements du réseau MTY s'est élevé à 2 301,8 millions de dollars, une hausse de 55% par rapport à l'exercice 2016. Cette hausse se répartit comme suit :

	Chiffre d'affaires *(millions $)*
Chiffre d'affaires déclaré – Exercice 2016	1 480,3
Augmentation nette du chiffre d'affaires des enseignes acquises en 2016	781,0
Augmentation nette du chiffre d'affaires des enseignes acquises en 2017	42,2
Diminution nette découlant de la vente du réseau Yogen Früz	(11,8)
Augmentation nette attribuable aux établissements ouverts au cours des 24 derniers mois	76,5
Diminution nette attribuable aux établissements fermés au cours des 24 derniers mois	(52,2)
Incidence de la croissance du chiffre d'affaires d'établissements comparables	(3,5)
Incidence cumulative de la fluctuation des changes	(10,7)
Chiffre d'affaires déclaré – Exercice 2017	2 301,8

Pour l'exercice 2017, le chiffre d'affaires réseau s'est chiffré à 2 301,8 millions de dollars comparativement à 1 480,3 millions de dollars pour l'exercice 2016. Les acquisitions réalisées au cours du deuxième semestre de l'exercice 2016 et pendant l'exercice 2017 comptent pour la quasi-totalité de l'augmentation. Les établissements ouverts et fermés au cours des 24 derniers mois ont eu une incidence nette de 24,3 millions de dollars sur la hausse du chiffre d'affaires. La force du dollar canadien au cours des derniers mois de 2017 a eu une incidence négative se chiffrant à 10,7 millions de dollars.

Au cours du quatrième trimestre 2017, le chiffre d'affaires réseau a atteint 544,2 millions de dollars, une hausse de 2% par rapport à la même période de l'an dernier. Cette hausse découle essentiellement de la croissance positive du chiffre d'affaires des établissements comparables ainsi que des acquisitions réalisées au cours en 2017, dont l'impact a été partiellement amoindri par les fluctuations défavorables des taux de change, qui ont emporté 6,7 millions de dollars.

Le passage des ouragans Harvey et Irma a entraîné la fermeture temporaire de 264 établissements pendant le trimestre, quatre de ceux-ci étant toujours fermés à la date du présent rapport de gestion. Ensemble, ces établissements sont restés fermés pendant un total de 1 764 jours au quatrième trimestre et de 1 870 jours pendant l'exercice.

Seul concept à générer actuellement plus de 10% du chiffre d'affaires réseau, Cold Stone Creamery compte pour environ le quart des ventes totales du réseau MTY. Les enseignes Thaï Express, TacoTime et Baja Fresh Mexican Grill sont respectivement les deuxième, troisième et quatrième plus importants concepts sur le plan des ventes, générant chacune environ 7% du chiffre d'affaires réseau.

Le chiffre d'affaires réseau inclut les ventes réalisées par les établissements appartenant à la Société et les établissements franchisés, mais exclut celles réalisées par le centre de distribution ou par l'usine de

transformation des aliments. Le chiffre d'affaires réseau libellé dans une devise étrangère est converti en dollars canadiens aux fins de présentation; il est donc tributaire des fluctuations des taux de change.

Chiffre d'affaires d'établissements comparables

Le chiffre d'affaires d'établissements comparables au trimestre clos le 30 novembre 2017 est supérieur de 1,2% à celui de la même période de l'exercice 2016, poursuivant ainsi la tendance amorcée au troisième trimestre 2017, mais a reculé de 0,2% pour l'exercice. Si l'on exclut l'incidence de l'année bissextile 2016, la croissance du chiffre d'affaires d'établissements comparables pour l'exercice 2017 est de 0,0%.

La croissance du chiffre d'affaires d'établissements comparables se répartit comme suit dans les secteurs d'activités de MTY :

Région	Trimestre clos le 30 novembre 2017	Exercice clos le 30 novembre 2017
Canada	+ 2,2%	+ 0,2%
États-Unis	– 0,1%	– 1,1%
International	+ 0,4%	– 3,2%
Total	+ 1,2%	– 0,2%

Au cours du quatrième trimestre, le chiffre d'affaires des établissements comparables canadiens s'est accru de 2,2% et des données positives sont rapportées depuis maintenant sept mois. L'Alberta fait état d'une amélioration prometteuse, mais continue d'éprouver des difficultés. La Saskatchewan, qui faisait déjà face à des vents contraires, a souffert de l'entrée en vigueur d'une nouvelle taxe sur les repas qui semble avoir rebuté les consommateurs. Le Québec et la Colombie-Britannique ont tous deux maintenu l'élan pris aux deux premiers trimestres et affichent de solides résultats.

Aux États-Unis, les deux plus importants marchés du réseau, la Californie et la Floride, faisaient part de données positives pour le trimestre, mais nos marchés plus petits étaient confrontés à certains défis.

La direction s'attend à ce que la concurrence continue à s'intensifier en 2018, tant sur le marché canadien que sur le marché américain et tant du point de vue des prix que de celui de l'offre. Des hausses importantes du salaire minimum dans certaines régions pourraient apporter des changements dans l'industrie et l'on ne peut présumer de la réaction des consommateurs à ces changements pour l'instant. Les restaurants sont aussi confrontés à une concurrence de plus en plus féroce et diversifiée, notamment de la part des détaillants et des commanditaires d'offres du type « *Grab & Go* ».

Bien que le climat économique actuel et le niveau de confiance des consommateurs semblent favorables pour le moment, la volatilité des prix des produits de base et des devises a une incidence très importante sur les taux d'emploi et le revenu disponible des clients de MTY, ce qui soulève des incertitudes pour l'avenir. Les résultats des négociations portant sur l'ALENA pourraient aussi avoir des conséquences qui ne peuvent être prévues dans l'immédiat.

Options sur actions

Au cours de la période, 200 000 options sur actions ont été attribuées. Au 30 novembre 2017, 200 000 options sur actions étaient en circulation, mais aucune ne pouvait être exercée.

Événements postérieurs

Acquisition de The Counter et de Built
Le 1er décembre 2017, la Société a complété l'acquisition de la totalité des participations dans les sociétés à responsabilité limitée CB Franchise Systems (« The Counter ») et Built Franchise Systems (« Built ») pour une contrepartie totale de 33 millions de dollars (24,6 millions de dollars américains), dont 30 millions de dollars (22,3 millions de dollars américains) ont été réglés en trésorerie, le solde faisant l'objet d'une retenue.

Accord final de regroupement avec Imvescor
Le 12 décembre 2017, la Société a annoncé qu'elle avait conclu un accord final de regroupement aux termes duquel une filiale en propriété exclusive de MTY acquerrait la totalité des actions ordinaires en circulation d'Imvescor Restaurant Group inc. (« Imvescor ») au prix de 4,10 $ par action, ce qui représente une contrepartie totale d'environ 248 millions de dollars. La contrepartie sera réglée en actions dans une proportion d'environ 80% et le reste en trésorerie.

Réforme fiscale aux États-Unis
Le 22 décembre 2017, les États-Unis ont procédé à une réforme fiscale en promulguant la loi intitulée « *Tax Cuts and Jobs Act* » (ci-après la « Loi »). L'un des plus importants changements prévus par la Loi consiste dans la réduction du taux fédéral d'imposition des sociétés, qui passe de 35 % à 21 % à compter du 1er janvier 2018.

Pour l'exercice qui se clora le 30 novembre 2018, le taux fédéral d'imposition des sociétés applicable sera un taux mixte calculé selon le nombre de jours de l'exercice qui précèdent ou suivant la promulgation de la Loi.

Sur la base des écarts temporaires au 30 novembre 2017, la Société comptabilisera une économie d'impôt différé estimée à 29,2 millions de dollars américains pour son exercice 2018, ceci par la réduction du passif d'impôt différé comptabilisé pour ses entités établies aux États-Unis.

La Société a procédé à une analyse préliminaire du nouvel « *Base Erosion Anti-avoidance Tax* » (ci-après le « BEAT ») et des changements aux règles limitant la déduction d'intérêts qui figurent dans la Loi et qui auront une incidence à compter de l'exercice 2019. Selon l'information disponible à la date des états financiers, la Société devrait être admissible à la dérogation de minimis; le cas échéant, elle ne serait pas assujettie aux règles du BEAT. D'après l'analyse préliminaire effectuée, les nouvelles limites applicables à la déduction d'intérêts pourraient avoir une incidence sur les exercices futurs. Cependant, toute déduction refusée en raison de la nouvelle règle pourrait être reportée sur les années suivantes et appliquée à l'encontre de bénéfices imposables futurs. La Société ne s'attend donc pas à ce que cette mesure ait une incidence permanente.

Les nouvelles règles prévues par la Loi sont complexes et des lignes directrices plus précises seront fournies par les autorités des États-Unis au cours des prochains mois. En conséquence, l'information présentée ici pourrait être modifiée lorsque la nouvelle réglementation sera disponible.

Dividende
Le 15 janvier 2018, la Société a approuvé un dividende trimestriel de 0,15 $ par action ordinaire. Le dividende a été payé le 15 février 2018 et se chiffre à 3,2 millions de dollars.

Accord visant l'acquisition des actifs de Timothy's et de Mmmuffins
Le 15 février 2018, la Société a annoncé la conclusion d'un accord visant l'acquisition des actifs de Timothy's World Coffee (« Timothy's ») et de Mmmuffins auprès de Threecaf Brands Canada Inc., une filiale de Le Duff America, pour une contrepartie estimée à 1,7 millions $.

Saisonnalité

Les résultats d'exploitation d'une période intermédiaire ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats d'exploitation de l'exercice entier. La Société s'attend à ce que la saisonnalité constitue un facteur important de la variation trimestrielle de ses résultats. Le chiffre d'affaires réseau varie de façon saisonnière. En janvier et février, les ventes sont historiquement inférieures à la moyenne en raison du climat ; elles sont historiquement supérieures à la moyenne de mai à août. Étant donné l'ajout de Cold Stone Creamery, actuellement la plus importante enseigne du réseau MTY et une enseigne particulièrement touchée par la saisonnalité, on s'attend à ce que ce profil s'accentue. Cette situation découle d'un achalandage accru dans les établissements qui ont façade sur rue, des ventes des établissements exploités seulement en été et de l'évolution des ventes des établissements situés dans des centres commerciaux. Les ventes des établissements situés dans des centres commerciaux sont également supérieures à la moyenne en décembre, durant la période du magasinage des Fêtes.

Passifs éventuels

La Société est partie à des poursuites, litiges et différends relatifs à ses activités commerciales actuelles dont l'issue ne peut être établie. La direction estime que ces poursuites, litiges et différends n'auront pas de conséquences significatives sur les états financiers de la Société.

Garantie

La Société a fourni une sûreté à l'égard de certains baux auxquels elle n'est pas le preneur, pour un montant cumulatif de 1,4 million de dollars (30 novembre 2016 - 1,8 million de dollars).

Risques et incertitudes

La Société dispose d'un certain nombre de concepts variés, diversifiés quant à leurs types d'emplacements et quant à leur répartition géographique à travers le Canada et les États-Unis. Néanmoins, des changements touchant aux tendances démographiques, aux profils d'achalandage et aux taux d'occupation des centres commerciaux et tours de bureaux, de même que le type, le nombre et la localisation de restaurants concurrents peuvent affecter ses résultats. De plus, des facteurs comme l'innovation, l'augmentation du coût des aliments, de la main-d'œuvre et des avantages sociaux, les coûts d'occupation et la disponibilité de dirigeants expérimentés et de salariés horaires peuvent avoir des incidences préjudiciables sur la Société. Des préférences et des profils de dépenses discrétionnaires variables chez les consommateurs pourraient obliger la Société à modifier ou à retirer du marché des concepts ou des menus et de là, entraîner une réduction de ses ventes et de ses profits d'exploitation. Même si la Société arrivait à concurrencer avec succès d'autres sociétés de restauration offrant des concepts similaires, elle pourrait être forcée de modifier un ou plusieurs de ses concepts pour répondre à des changements en matière de goûts ou de profils de restauration chez les consommateurs. Si la Société modifie un concept, elle peut perdre des clients additionnels qui ne préfèrent pas ce nouveau concept et son menu ; elle peut aussi être incapable d'attirer un nouvel achalandage suffisant à générer les ventes nécessaires pour rendre ce concept rentable. De même, après avoir modifié son concept, la Société peut se retrouver avec des concurrents différents ou supplémentaires face à la clientèle visée et elle pourrait être incapable de les concurrencer avec succès. La réussite de la Société dépend aussi de nombreux facteurs ayant une incidence sur les dépenses discrétionnaires du consommateur, dont la conjoncture économique, le revenu disponible du consommateur et son niveau de confiance. Des changements préjudiciables touchant ces facteurs pourraient réduire l'achalandage ou imposer des limites pratiques sur les prix, l'un et l'autre étant susceptibles de réduire le chiffre d'affaires et les résultats d'exploitation.

La croissance de MTY est tributaire du maintien du réseau de franchises actuel, lequel est assujetti au renouvellement des baux existants à des taux acceptables et à la capacité de MTY de poursuivre son expansion. Pour cela, la Société doit obtenir des emplacements et des conditions de location convenables

pour ses établissements, recruter des franchisés qualifiés, augmenter le chiffre d'affaires d'établissements comparables et réaliser des acquisitions. Le temps, l'énergie et les ressources nécessaires à l'intégration des entreprises acquises au réseau et à la culture de MTY peuvent aussi avoir une incidence sur ses résultats.

Arrangements hors bilan

MTY n'a aucun arrangement hors bilan.

Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentées ci-dessous.

Rémunération de la haute direction
Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée aux administrateurs et aux membres de la haute direction au cours de l'exercice indiqué :

	2017	2016
	$	$
Avantages à court terme	**1 406**	1 011
Rémunération à base d'actions	**401**	—
Jetons de présence des membres du conseil d'administration	**49**	51
Total de la rémunération des principaux dirigeants	**1 856**	1 062

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction, le chef de l'exploitation, le chef de la direction financière et le chef de l'exploitation pour les États-Unis. La rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction est établie par le conseil d'administration en fonction du rendement individuel et des tendances du marché.

En raison du nombre élevé d'actionnaires, il n'y a pas de partie exerçant le contrôle ultime de la Société. Le principal actionnaire de la Société est son chef de la direction, qui contrôle 23% des actions en circulation.

La Société verse également des avantages à des personnes liées aux principaux dirigeants susmentionnés. Le tableau suivant présente leur rémunération totale :

	2017	2016
	$	$
Avantages à court terme	**690**	598
Total de la rémunération des personnes liées aux principaux dirigeants	**690**	598

Modifications comptables futures

Plusieurs nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), mais n'étaient pas encore en vigueur pour la période close le 30 novembre 2017 et n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Les normes suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société :

Norme	Publication	Prise d'effet pour la Société	Incidence
IFRS 9, Instruments financiers	Juillet 2014	1er décembre 2018	En évaluation
IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients	Mai 2014	1er décembre 2018	En évaluation
IFRS 16, Contrats de location	Janvier 2016	1er décembre 2019	En évaluation
IAS 12, Impôts sur le résultat	Janvier 2016	1er décembre 2017	En évaluation
IAS 7, Tableau des flux de trésorerie	Janvier 2016	1er décembre 2017	En évaluation
IFRIC 22 Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée	Décembre 2016	1er décembre 2018	En évaluation
IFRIC 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux	Juin 2017	1er décembre 2019	En évaluation

[1)] Applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée.

IFRS 9 remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* et IFRIC 9, *Réexamen de dérivés incorporés*. La norme comporte des dispositions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation, à la dépréciation, à la décomptabilisation et à la comptabilité de couverture. L'IASB a terminé son projet visant à remplacer IAS 39 par étapes, étoffant IFRS 9 chaque fois qu'une étape était franchie. IFRS 9 ne remplace pas l'exigence concernant la comptabilité de couverture de juste valeur dans le cas du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille ; cette phase du projet a été dissociée du projet IFRS 9 étant donné le caractère à plus long terme du projet de macro-couvertures qui, suivant la procédure officielle, en est actuellement au stade du document de travail. En conséquence, l'exception prévue par IAS 39 à l'égard de la couverture de juste valeur dans le cas de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers continue de s'appliquer.

IFRS 15 remplace les normes suivantes : IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et SIC 31, *Produits des activités ordinaires – Opérations de troc impliquant des services de publicité*. Cette nouvelle norme prescrit le traitement comptable et la présentation des produits des activités ordinaires découlant de tout contrat avec les clients. La norme IFRS 15 pose comme principe fondamental que l'entité doit comptabiliser les produits des activités ordinaires de manière à montrer quand les biens ou les services promis aux clients sont fournis, et à quel montant de contrepartie l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services. IFRS 15 comprend également un ensemble unifié d'obligations d'information en vertu desquelles une entité doit fournir de l'information détaillée quant à la nature, au montant, au calendrier et au degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie tirés des contrats de l'entité avec des clients.

Le 12 avril 2016, l'IASB a publié Clarification d'IFRS *15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La norme propose un modèle unique qui s'applique aux contrats avec les clients, ainsi que deux approches pour comptabiliser les produits : à un moment précis ou de façon progressive. Ce modèle comporte une analyse en cinq étapes des transactions axée sur les contrats et visant à déterminer si des produits sont comptabilisés, et à quel montant et à quel moment ils le sont. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés ou sur le moment de leur comptabilisation. La clarification d'IFRS 15 fournit des indications supplémentaires à l'égard de l'analyse en cinq étapes, de la transition et de l'application de la norme aux licences de propriété intellectuelle.

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 qui fournit un modèle détaillé pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. La norme a préséance sur IAS 17, *Contrats de location*, et les indications interprétatives qui l'accompagnent. Des changements importants sont apportés à la comptabilité du preneur, la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple étant éliminée, tandis que l'actif lié au droit d'utilisation et l'obligation locative sont comptabilisés pour tous les contrats de location (sous réserve de quelques exceptions à l'égard de la location à court terme et de la location d'actifs de faible valeur). À l'opposé, IFRS 16 n'apporte pas de changements significatifs au traitement comptable exigé des bailleurs. IFRS 16 entre en vigueur le 1er janvier 2019 et l'application anticipée est permise si IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* a aussi été appliquée.

IAS 12 apporte des clarifications à l'égard de la comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes.

L'IASB a modifié IAS 7 dans le cadre de son initiative pour l'amélioration des informations à fournir en ce qui concerne les activités de financement dans le tableau des flux de trésorerie. La Société est d'avis que cette modification n'aura aucune incidence importante sur l'information déjà présentée.

En décembre 2016, l'IASB a publié IFRIC 22 qui fournit une interprétation sur la façon de déterminer la date de la transaction lors de l'application de la norme sur les transactions en devises, IAS 21. L'interprétation s'applique lorsqu'une entité paie ou reçoit une contrepartie à l'avance pour les contrats libellés en devises étrangères. La date de la transaction détermine le taux de change à utiliser lors de la comptabilisation initiale de l'actif, de la dépense ou du revenu connexe. Cette interprétation donne des indications sur le moment où un paiement ou un encaissement unique est effectué, ainsi que sur les situations où des paiements ou des encaissements multiples sont effectués et vise à réduire la diversité dans la pratique. La présente norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

IFRIC 23 clarifie la comptabilisation des incertitudes dans l'impôt sur le résultat.

La Société évalue actuellement l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés. Bien que l'étendue de leur incidence n'ait pas encore été établie, la Société s'attend à ce que l'adoption d'IFRS 15 et d'IFRS 16 apporte des changements importants à son état consolidé des résultats et à son état consolidé de la situation financière.

Risque lié à l'environnement économique

Les activités de la Société sont tributaires de nombreux aspects d'un environnement économique sain qui vont des dépenses de consommation soutenues propres à promouvoir les ventes jusqu'à l'accessibilité au crédit nécessaire pour financer les franchisés et la Société. À la lumière des récentes tourmentes qui ont touché l'économie, le crédit et les marchés financiers, la rentabilité de la Société et le cours de ses actions ne sont pas à l'abri de revers. Les hypothèses de planification actuelles de la Société prévoient que la récession qui traverse actuellement les provinces où elle fait affaire aura une incidence sur l'industrie de la restauration rapide. Cependant, la direction juge que la situation économique actuelle n'aura pas de conséquences majeures sur la Société pour les raisons suivantes : 1) la Société dispose de solides flux de trésorerie ; 2) pendant une période de ralentissement économique, les établissements de restauration rapide sont une option abordable pour les consommateurs qui souhaitent prendre un repas à l'extérieur.

Instruments financiers et exposition au risque financier

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent certains risques en raison de leur nature, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

Le tableau qui suit présente le classement, la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers :

Au 30 novembre 2017

(En milliers de dollars)	**Prêts et débiteurs**	**Autres passifs financiers au coût amorti**	**Valeur comptable totale**	**Juste valeur**
	$	**$**	**$**	**$**
Actifs financiers				
Trésorerie	56 453	—	56 453	56 453
Débiteurs	34 151	—	34 151	34 151
Prêts à recevoir	5 926	—	5 926	5 926
Dépôts	1 692	—	1 692	1 692
	98 222	—	**98 222**	**98 222**
Passifs financiers				
Créditeurs et charges à payer	—	57 555	57 555	57 555
Dette à long terme [1)]	—	219 739	219 739	221 889
	—	**277 294**	**277 294**	**279 444**

[1)] Exclus les billets à ordre et les obligations de rachat des participation ne donnant pas le contrôle

Au 30 novembre 2016

(En milliers de dollars)	**Prêts et débiteurs**	**Autres passifs financiers au coût amorti**	**Valeur comptable totale**	**Juste valeur**
	$	**$**	**$**	**$**
Actifs financiers				
Trésorerie	36 260	—	36 260	36 260
Débiteurs	36 106	—	36 106	36 106
Prêts à recevoir	8 004	—	8 004	8 004
Dépôts	1 587	—	1 587	1 587
	81 957	—	**81 957**	**81 957**
Passifs financiers				
Créditeurs et charges à payer	—	48 808	48 808	48 808
Dette à long terme [1)]	—	252 677	252 677	252 677
	—	**301 485**	**301 485**	**301 485**

[1)] Y compris la tranche à court terme de la dette à long terme.

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu de la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre intervenants du marché à la date d'évaluation. Elle est établie en fonction de l'information disponible sur le marché à la date de l'état consolidé de la situation financière. En l'absence d'un marché actif pouvant fournir de l'information sur l'instrument financier, la Société utilise les méthodes d'évaluation décrites ci-dessous pour établir la juste valeur de l'instrument. La Société s'appuie essentiellement sur des données d'entrée externes observables du marché pour formuler les hypothèses nécessaires à certains modèles d'évaluation. Des hypothèses ou intrants qui ne sont pas fondés sur des données de marché observables sont utilisés en l'absence de données externes. Ces hypothèses ou facteurs représentent la meilleure évaluation par la direction des hypothèses ou facteurs qui seraient utilisés par des intervenants de marché à l'égard de ces instruments. Le risque de crédit de la contrepartie ainsi que le risque de crédit de la Société même sont pris en compte dans l'estimation de la juste valeur de tous les actifs et passifs financiers, y compris les dérivés.

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers de chaque catégorie :

- *Trésorerie, débiteurs, créditeurs et charges à payer* – La valeur comptable se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

- *Prêts à recevoir* – Les prêts à recevoir portent généralement intérêt aux taux du marché ; la direction estime donc que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

- *Dette à long terme* – Le calcul de la juste valeur de la dette à long terme est fondé sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs selon les ententes de financement en vigueur, en fonction du taux d'emprunt estimatif s'appliquant actuellement à des emprunts similaires de la Société.

Billets à ordre
La Société a émis, au titre de sa contrepartie d'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, des billets à ordre en faveur des vendeurs et des actionnaires minoritaires de 10220396 Canada inc. Ces billets à ordre, remboursables en juin 2019 et en juin 2022, comportent des clauses d'indexation sur le résultat qui sont fondées sur les bénéfices futurs. Ces billets à ordre sont comptabilisés à la juste valeur et sont réévalués de façon récurrente.

Une réévaluation de la juste valeur s'élevant à 0,2 million de dollars a été constatée à l'égard des billets à ordre pour la période close le 30 novembre 2017.

Obligations à l'égard de participations ne donnant pas le contrôle
La Société a conclu un accord à l'effet d'acheter une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc., à la demande de l'actionnaire concerné. L'option peut être exercée en tout temps depuis le 9 décembre 2017. La contrepartie est fondée sur un multiplicateur du BAIIA tel que défini aux conditions de l'accord avec l'actionnaire. En conséquence, la Société a comptabilisé une obligation à la juste valeur.

Une réévaluation de la juste valeur se chiffrant à 0,2 million de dollars (2016 – néant) a été comptabilisée à l'égard de cette obligation relative à une participation ne donnant pas le contrôle.

De pair avec l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, la Société a conclu un accord à l'effet d'acquérir la participation ne donnant pas le contrôle de 10220396 Canada inc. en juin 2022. La contrepartie à payer pour cette acquisition sera fondée sur les bénéfices futurs. En conséquence, la Société a comptabilisé une obligation à la juste valeur.

Une réévaluation de la juste valeur s'élevant à 0,3 million de dollars (2016 – néant) a été comptabilisée à l'égard de cette obligation relative à une participation ne donnant pas le contrôle.

Hiérarchie des justes valeurs au 30 novembre 2017

(En milliers de dollars)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Passifs financiers			
Billets à ordre relatifs à l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar	—	—	**5 436**
Options d'achat de participations ne donnant pas le contrôle	—	—	**2 027**
Passifs financiers	—	—	**7 463**

Politiques en matière de gestion des risques

La Société est exposée à divers risques liés à ses actifs financiers et à ses passifs financiers. L'analyse qui suit présente une évaluation des risques au 30 novembre 2017.

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit principalement en raison de ses créances clients. Les montants figurant à l'état consolidé de la situation financière sont présentés après déduction des provisions pour créances douteuses, que la direction de la Société estime en fonction de l'expérience passée et de son analyse de la situation particulière de la contrepartie. La Société estime que le risque de crédit lié à ses débiteurs est limité pour les raisons suivantes :

- Sauf pour ce qui est des montants à recevoir d'établissements à l'étranger, la Société s'appuie sur une vaste clientèle répartie surtout au Canada et aux États-Unis, ce qui limite la concentration du risque de crédit.
- La Société inscrit une provision pour créances douteuses lorsque la direction estime que les montants que la Société devrait recouvrer sont inférieurs au montant réel du débiteur.

Le risque de crédit lié à la trésorerie est limité du fait que la Société investit ses liquidités excédentaires dans des instruments financiers de première qualité, auprès de contreparties solvables.

Le risque de crédit lié aux prêts à recevoir est semblable à celui lié aux débiteurs. Une provision pour créances douteuses s'élevant à 1,2 million de dollars (2016 – 0,9 million de dollars) est actuellement comptabilisée à l'égard de prêts à recevoir.

Risque de change

Le risque de change représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une hausse de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux de change. C'est principalement par le biais de ses établissements à l'étranger, dont les ventes sont libellées en monnaies étrangères, que la Société est exposée au risque de change. Les établissements de la Société situés à l'étranger et aux États-Unis utilisent le dollar américain comme monnaie fonctionnelle. L'exposition de la Société au risque de change découle principalement de la trésorerie, des débiteurs, de la dette à long terme libellée en dollars américains, d'autres éléments du fonds de roulement et des obligations financières de ses établissements aux États-Unis.

Le risque associé aux variations du taux de change du dollar américain est jugé minimal puisque ces variations sont largement compensées par l'exploitation autonome des entités américaines de la Société.

Le bénéfice net aux États-Unis pour l'exercice totalise 18,9 millions de dollars canadiens (2016 – 9,5 millions de dollars canadiens). Une variation de 5% des taux de change donnerait lieu à un profit ou à une perte de 0,9 million de dollars canadiens (2016 – 0,5 million de dollars canadiens) pour la Société.

Le 22 juin 2016, la Société a conclu avec l'International Swaps & Derivatives Association, Inc. (ISDA) un contrat exécutoire portant sur une somme de 200 millions de dollars américains convertible au taux de change de 1,281. Ce contrat a pris fin le 25 juillet 2016 ; à cette date, un profit de change de 8,0 millions de dollars avait été réalisé du fait de variations favorables du change.

Au 30 novembre 2017, les instruments financiers de la Société suivants étaient libellés en devises :

	30 novembre 2017		30 novembre 2016	
(En milliers de dollars)	**$ US**	**$ CA**	$ US	$ CA
Actifs financiers				
Trésorerie	**38 389**	**49 476**	20 310	27 277
Débiteurs	**10 842**	**13 974**	13 526	18 166
Passifs financiers				
Créditeurs	**14 917**	**19 225**	69 383	93 184
Partie d'une retenue incluse dans l'impôt exigible	**8 994**	**11 592**	8 994	12 079
Facilité de crédit renouvelable	**—**	**—**	53 800	72 255
Dette à long terme	**7 690**	**9 911**	12 533	16 832
Actifs (passifs) financiers nets	**17 630**	**22 722**	(110 874)	(148 907)

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison des variations de la valeur de ses instruments financiers engendrées par la fluctuation des taux d'intérêt. Elle est exposée au risque de flux de trésorerie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt applicables à ses obligations financières à taux variable.

De plus, lors du refinancement d'un emprunt, tout dépendant de la disponibilité des fonds sur le marché et de la perception qu'a le prêteur du risque présenté par la Société, la majoration qui s'applique aux taux de référence comme le LIBOR ou les taux directeurs, pourrait varier et de ce fait, avoir une incidence directe sur le taux d'intérêt payable par la Société.

La dette à long terme découle principalement des acquisitions d'actifs à long terme et des regroupements d'entreprises. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa facilité de crédit renouvelable, contractée pour financer les acquisitions de la Société. La facilité de crédit porte intérêt à taux variables et, par conséquent, la charge d'intérêts pourrait varier de façon importante. Une somme de 210,5 millions de dollars a été tirée sur la facilité de crédit au 30 novembre 2017 (2016 – 237,3 millions de dollars). Une augmentation de 100 points de base du taux préférentiel de la banque donnerait lieu à une augmentation de 2,1 millions de dollars par année (2016 – 2,4 millions de dollars) de la charge d'intérêts sur l'encours de la facilité de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société se trouve incapable de faire face à ses obligations financières à échéance. La Société a des obligations contractuelles et fiscales ainsi que des passifs financiers ; elle est en conséquence exposée au risque de liquidité. Ce risque peut naître, par exemple, d'une désorganisation du marché ou d'un manque de liquidités. La Société conserve des facilités de crédit afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures à un coût raisonnable.

Au 30 novembre 2017, la Société disposait d'une facilité de crédit renouvelable autorisée d'une limite de 305 millions de dollars pour s'assurer de fonds suffisants pour répondre à ses obligations financières. Les conditions de cette facilité sont décrites à la note 17 des états financiers consolidés de la Société au 30 novembre 2017.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 30 novembre 2017 :

(En milliers de dollars)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Entre 0 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois	Entre 12 et 24 mois	Par la suite
	$	$	$	$	$	$
Créditeurs et charges à payer	57 555	57 555	57 555	—	—	—
Dette à long terme	227 202	232 210	1 055	4 148	7 974	219 033
Intérêts sur la dette à long terme [1)]	s.o	25 049	3 416	3 416	6 831	11 386
	284 757	314 814	62 026	7 564	14 805	230 419

[1)] Lorsque les flux de trésorerie liés aux variations futures des taux d'intérêt sont variables, ils sont calculés en utilisant les taux d'intérêt en vigueur à la fin de la période visée.

Aperçu

La direction est d'avis qu'à long terme, l'industrie de la restauration rapide et décontractée continuera de croître en réponse à la demande de consommateurs occupés et pressés.

À très court terme, le premier objectif de la direction consistera à obtenir un chiffre d'affaires d'établissements comparables positif en créant plus d'innovation, en misant sur la qualité du service à la clientèle dans chacun de ses établissements et en optimisant la valeur offerte à sa clientèle.

La direction s'attachera également à l'intégration des enseignes récemment acquises. Ces acquisitions réalisées, MTY se trouve en bonne position pour étendre ses activités au Canada et aux États-Unis et notamment, assurer l'expansion de ses enseignes canadiennes aux États-Unis.

L'industrie de la restauration rapide demeurera exigeante et la direction estime qu'en mettant l'accent sur l'offre alimentaire, la constance et l'ambiance, les restaurants de MTY se tailleront une plus forte position pour faire face aux défis. Considérant le contexte concurrentiel rigoureux où plus de restaurants s'affrontent pour accaparer les dollars d'une consommation discrétionnaire limitée, chaque concept doit préserver et améliorer la pertinence de son offre aux consommateurs.

La direction continuera de mettre l'accent sur l'optimisation de la valeur pour les actionnaires de la Société en ajoutant de nouveaux établissements aux concepts existants et elle demeure à la recherche d'acquisitions potentielles afin d'accroître la part de marché de MTY.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information qui doit être présentée dans les rapports déposés auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières est saisie, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits. Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour garantir que cette information soit colligée puis communiquée efficacement à la direction de la Société de sorte que celle-ci puisse prendre des décisions en temps opportun quant à la communication de l'information. Bien que la direction examine régulièrement les contrôles et procédures de communication de l'information, elle ne peut fournir d'assurance absolue étant donné que les systèmes de contrôle ne peuvent prévenir ou détecter toutes les inexactitudes liées à des erreurs ou à la fraude en raison des limites intrinsèques qu'ils comportent.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société ont conclu que la conception des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPC ») au 30 novembre 2017 fournit une assurance raisonnable que les informations importantes relatives à la Société, y compris ses filiales, leur sont communiquées pendant la période de préparation des documents d'information.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financière d'établir et de maintenir un processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Les contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de même que la direction ont conclu que les contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière n'étaient pas efficaces au 31 août 2017 en raison d'une faiblesse importante au niveau de ses contrôles internes à l'égard de la comptabilisation d'opérations complexes et inhabituelles, incluant la comptabilisation de la répartition du prix d'achat suite à l'acquisition de compagnies. Le processus de revue de la Société a permis que des erreurs dans le calcul de la juste valeur du passif des cartes-cadeaux ne soient pas détectées, ce qui a entraîné une inexactitude importante dans certains éléments de produits et de charges postérieurs à l'acquisition de Kahala en 2016.

La direction a commencé son programme de remédiation visant à corriger ces faiblesses importantes identifiées dans nos contrôles internes à l'égard de l'information financière. Elle a l'intention d'ajouter des ressources et des outils au niveau du département d'audit interne pour tester et évaluer l'environnement de contrôle des compagnies existantes et nouvellement acquises et cherchera de l'aide externe pour la révision de certains champs de l'environnement de contrôle dans le but de développer un plan d'action adéquat centré sur les déficiences comportant une probabilité plus élevée de causer des inexactitudes significatives. Cependant, des faiblesses importantes ne peuvent être considérées comme corrigées tant que les mesures correctives n'ont pas été testées pendant une période suffisante et la direction, par des tests, est venue à la conclusion que les contrôles mis en place sont efficaces.

Malgré l'évaluation présente des mesures correctives décrites ci-dessus, le chef de la direction et le chef de la direction financière, de même que la direction, sont d'avis que les états financiers inclus dans le présent rapport présentent à tous égards importants la situation financière, les résultats d'exploitation, la position de trésorerie et les flux de trésorerie de la Société des périodes visées conformément aux IFRS.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière, de même que la direction, après évaluation, sont venus à la conclusion qu'à leur connaissance, au 30 novembre 2017, aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société qui ait eu ou soit raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

Limites des contrôles et procédures

Les membres de la direction, y compris le président et chef de la direction et le chef de la direction financière, estiment que les contrôles et procédures de communication de l'information et les contrôles internes à l'égard de l'information financière, si bien conçus et appliqués qu'ils soient, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable et non absolue que les objectifs des systèmes de contrôles sont atteints. De plus, la conception d'un système de contrôles doit refléter le fait qu'il existe des contraintes sur le plan des ressources et que les bénéfices des contrôles doivent être évalués en fonction de leurs coûts. Étant donné les limites inhérentes à tous les systèmes de contrôles, aucun ne peut fournir l'assurance absolue que tous les problèmes de contrôle et cas de fraude, s'il en est à l'intérieur de la Société, sont prévenus ou détectés. Ces limites inhérentes comprennent que le jugement des faits lors d'une prise de décision peut être faussé et qu'un incident peut

survenir d'une simple erreur ou par méprise. En outre, les contrôles peuvent être contournés par les actes individuels de certaines personnes, par collusion entre deux ou plusieurs personnes, ou par dérogation non autorisée au contrôle. La conception d'un système de surveillance des contrôles est aussi fondée en partie sur certaines hypothèses à l'égard de la possibilité d'événements futurs et rien ne peut garantir que le système conçu parviendra à atteindre les objectifs qui lui ont été fixés dans toutes les conditions éventuelles futures.

En conséquence, étant donné les limites inhérentes à un système de contrôle efficace, des inexactitudes dues à l'erreur ou à la fraude peuvent survenir et ne pas être détectées.

Limites de l'étendue de la conception

La direction de la Société, avec le concours du président et chef de la direction et du chef de la direction financière, a limité l'étendue de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société pour en exclure les contrôles, politiques et procédures et les contrôles internes à l'égard de l'information financière qui se rattachent aux activités des sociétés acquises récemment, soit La Diperie (acquise le 9 décembre 2016), Steak Frites St-Paul et Giorgio Ristorante (acquises le 8 mai 2017), The Works Gourmet Burger Bistro (acquise le 9 juin 2017), Houston Avenue Bar & Grill et Industria Pizzeria + Bar (acquises le 16 juin 2017) ainsi que Dagwoods (acquise le 29 septembre 2017). La période s'est terminée le 15 février 2018 pour La Diperie.

Pourcentage de Groupe d'Alimentation MTY inc.	Dagwoods	La Diperie	Steak Frites St-Paul et Giorgio Ristorante	The Works Gourmet Burger Bistro	Houston Avenue Bar & Grill et Industria Pizzeria + Bar
Actif de la Société	0%	2%	2%	1%	2%
Actif courant	0%	1%	0%	1%	1%
Actif non courant	0%	3%	3%	1%	3%
Passif courant	0%	0%	0%	4%	1%
Passif à long terme	0%	0%	0%	0%	2%
Produits	0%	0%	0%	2%	1%
Résultat net	0%	1%	1%	1%	2%

La direction de la Société, avec la participation du président et chef de la direction et du chef de la direction financière, a circonscrit l'étendue de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société pour en exclure les contrôles, politiques et procédures et les contrôles internes à l'égard de l'information financière relatifs à certaines entités ad hoc sur lesquelles la Société est habilitée à exercer un contrôle de fait et qui, par conséquent, ont été consolidées dans les états financiers consolidés de la Société. Pour la période close le 30 novembre 2017, ces entités ad hoc représentent 0% de l'actif courant de la Société, 0% de son actif non courant, 0% de son passif courant, 0% de son passif à long terme, 2% de ses produits et 0% de son résultat net.

Stanley Ma
Chef de la direction

Éric Lefebvre, CPA, CA, MBA
Chef de la direction financière

États financiers consolidés de
Groupe d'Alimentation MTY inc.

30 novembre 2017 et 2016

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190, avenue des
Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal (Québec) H3B 0M7
Canada

Tél. : 514-393-7115
Téléc. : 514-390-4111
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Groupe d'Alimentation MTY inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Groupe d'Alimentation MTY inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 30 novembre 2017 et au 30 novembre 2016, et les états consolidés des résultats, du résultat global, des variations des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Groupe d'Alimentation MTY inc. au 30 novembre 2017 et au 30 novembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l.[1]

Le 15 février 2018

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A110972

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés des résultats

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	**2017**	2016
		$	$
Produits	23 et 30	**276 083**	191 275
Charges			
Charges opérationnelles	24 et 30	**182 357**	125 434
Amortissement – immobilisations corporelles	11	**2 724**	2 065
Amortissement – immobilisations incorporelles	12	**20 178**	10 779
Intérêts sur la dette à long terme		**10 314**	3 855
		215 573	142 133
Autres produits (charges)			
Profit de change latent		**2 004**	3 198
Produits d'intérêts		**439**	287
Perte à la réévaluation des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	21	**(409)**	—
Autres produits	25	**—**	13 959
Dépréciation d'immobilisations incorporelles	12	**(1 000)**	—
Profit à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		**1 120**	2 100
		2 154	19 544
Bénéfice avant impôt		**62 664**	68 686
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	29		
Exigible		**9 685**	13 930
Différé		**3 125**	(111)
		12 810	13 819
Résultat net		**49 854**	54 867
Résultat net attribuable aux :			
Propriétaires		**49 507**	54 421
Participations ne donnant pas le contrôle		**347**	446
		49 854	54 867
Bénéfice par action	20		
De base et dilué		**2,32**	2,73

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés du résultat global

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	**2017**	2016
		$	$
Résultat net		**49 854**	54 867
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net			
(Perte) profit latent(e) provenant de la conversion des investissements dans des établissements à l'étranger		**(17 307)**	2 726
Économie d'impôt différé sur les écarts de change		**1 547**	—
Autres éléments du résultat global		**(15 760)**	2 726
Total du résultat global		**34 094**	57 593
Total du résultat global attribuable aux :			
Propriétaires		**33 747**	57 147
Participations ne donnant pas le contrôle		**347**	446
		34 094	57 593

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

		Réserves							
	Capital-actions	Autres	Surplus d'apport	Conversion de devises	Réserves totales	Bénéfices non distribués	Total	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Solde au 30 novembre 2015	19 792	—	481	(111)	370	146 492	166 654	2 555	169 209
Résultat net pour l'exercice clos le 30 novembre 2016	—	—	—	—	—	54 421	54 421	446	54 867
Autres éléments du résultat global	—	—	—	2 726	2 726	—	2 726	—	2 726
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 9410198 Canada inc. (note 5)	—	—	—	—	—	944	944	(2 194)	(1 250)
Dividendes	—	—	—	—	—	(9 314)	(9 314)	(125)	(9 439)
Émission d'actions (note 18)	94 753	—	—	—	—	—	94 753	—	94 753
Solde au 30 novembre 2016	114 545	—	481	2 615	3 096	192 543	310 184	682	310 866
Résultat net pour l'exercice clos le 30 novembre 2017	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**49 507**	**49 507**	**347**	**49 854**
Autres éléments du résultat global	**—**	**—**	**—**	**(15 760)**	**(15 760)**	**—**	**(15 760)**	**—**	**(15 760)**
Acquisition de La Diperie (note 7)	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**615**	**615**
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 7687567 Canada inc. (note 5)	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(26)**	**(26)**	**(4)**	**(30)**
Acquisition de Steak Frites et de Giorgio (note 7)	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**16**	**16**
Acquisition de Houston and Industria (note 7)	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**63**	**63**
Dividendes	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(9 832)**	**(9 832)**	**(17)**	**(9 849)**
Option octroyée à la participation minoritaire dans 9974644 Canada inc. (note 17)	**—**	**(850)**	**—**	**—**	**(850)**	**—**	**(850)**	**—**	**(850)**
Options sur actions (note 19)	**—**	**—**	**401**	**—**	**401**	**—**	**401**	**—**	**401**
Solde au 30 novembre 2017	**114 545**	**(850)**	**882**	**(13 145)**	**(13 113)**	**232 192**	**333 624**	**1 702**	**335 326**

La Société a déclaré et versé les dividendes suivants :	**2017**	2016
	$	$
0,46 $ par action ordinaire (2016 - 0,46 $ par action ordinaire)	**9 832**	9 314

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés de la situation financière

Aux 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	**2017**	2016
		$	$
Actifs			
À court terme			
Trésorerie		**56 453**	36 260
Débiteurs	8	**34 151**	36 106
Stocks	9	**3 281**	3 298
Prêts à recevoir	10	**2 817**	3 138
Actif d'impôt exigible		**1 408**	—
Autres actifs		**1 163**	—
Charges payées d'avance et dépôts		**5 461**	7 900
		104 734	86 702
Prêts à recevoir	10	**3 109**	4 866
Actifs d'impôts différés		**351**	—
Immobilisations corporelles	11	**13 081**	14 087
Immobilisations incorporelles	12	**506 134**	526 067
Goodwill	13	**226 936**	220 928
		854 345	852 650
Passifs et capitaux propres			
Passifs			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		**57 555**	48 808
Provisions	15	**75 331**	79 550
Passif d'impôt exigible		**19 273**	20 793
Produits différés et dépôts	16	**20 844**	18 080
Tranche à court terme de la dette à long terme	17	**4 240**	15 041
		177 243	182 272
Dette à long terme	17	**222 962**	237 636
Produits différés et dépôts	16	**1 946**	2 481
Impôt différé	29	**116 868**	119 395
		519 019	541 784

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés de la situation financière

Aux 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	**2017**	2016
		$	$
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires			
Capital-actions	18	**114 545**	114 545
Réserves		**(13 113)**	3 096
Bénéfices non distribués		**232 192**	192 543
		333 624	310 184
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		**1 702**	682
		335 326	310 866
		854 345	852 650

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration le 15 février 2018

_____, administrateur

_____, administrateur

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	2017	2016
		$	$
Activités opérationnelles			
Résultat net		**49 854**	54 867
Rajustements :			
Intérêts sur la dette à long terme		**10 314**	3 855
Amortissement – immobilisations corporelles		**2 724**	2 065
Amortissement – immobilisations incorporelles		**20 178**	10 779
Profit à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		**(1 120)**	(2 100)
Dépréciation d'immobilisations incorporelles	12	**1 000**	—
Perte à la réévaluation de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net		**409**	—
Profit de change latent		**(960)**	(4 675)
Profit réalisé sur contrats à terme de gré à gré	21 et 25	**—**	(7 980)
Profit réalisé au règlement de retenues sur acquisitions	25	**—**	(2 335)
Profit réalisé à la dissolution d'un contrat relatif à Taco Time lors de l'acquisition de Kahala Brands Ltd.	25	**—**	(3 644)
Charge d'impôt sur le résultat		**12 810**	13 819
Produits différés et dépôts		**1 644**	(118)
Paiements fondés sur des actions		**401**	—
		97 254	64 533
Remboursements d'impôt reçus		**—**	88
Impôt payé		**(10 385)**	(11 164)
Intérêts versés		**(7 646)**	(2 775)
Variation des éléments hors trésorerie des activités opérationnelles	31	**10 027**	1 048
Autres	31	**242**	—
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		**89 492**	51 730
Activités d'investissement			
Sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions	7	**(23 939)**	(247 763)
Acquisition d'immobilisations corporelles	11	**(2 815)**	(2 789)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	12	**(453)**	(692)
Acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle dans 7687567 Canada inc.	5	**(30)**	—
Acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle dans 9410198 Canada inc.	5	**—**	(1 250)
Profit réalisé sur contrats à terme de gré à gré		**—**	7 980
Produit de la cession d'immobilisations corporelle et incorporelles		**3 758**	3 971
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		**(23 479)**	(240 543)

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés des flux de trésorerie (suite)

Exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Notes	**2017**	2016
		$	$
Activités de financement			
Émission d'acceptations bancaires		**—**	21 200
Remboursement d'acceptations bancaires		**—**	(27 500)
Émission de dette à long terme		**13 000**	245 808
Remboursement sur la dette à long terme		**(48 452)**	(55 965)
Capitalisation de frais de financement		**(519)**	(2 674)
Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de filiales		**(17)**	(125)
Dividendes versés		**(9 832)**	(9 314)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		**(45 820)**	171 430
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		**20 193**	(17 383)
Trésorerie au début		**36 260**	33 417
Trésorerie liée à une acquisition	7	**—**	20 226
Trésorerie à la fin		**56 453**	36 260

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Table des matières

1. Description des activités 10
2. Base d'établissement 10
3. Méthodes comptables 11
4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations 29
5. Consolidation 33
6. Modifications comptables futures 33
7. Acquisitions d'entreprises 36
8. Débiteurs 43
9. Stocks 44
10. Prêts à recevoir 44
11. Immobilisations corporelles 45
12. Immobilisations incorporelles 46
13. Goodwill 49
14. Facilités de crédit 49
15. Provisions 50
16. Produits différés et dépôts 51
17. Dette à long terme 52
18. Capital-actions 53
19. Options sur actions 53
20. Bénéfice par action 54
21. Instruments financiers 54
22. Informations sur le capital 58
23. Produits 59
24. Charges opérationnelles 60
25. Autres produits 60
26. Contrats de location simple 60
27. Garantie 61
28. Passifs éventuels 61
29. Impôt sur le résultat 62
30. Information sectorielle 63
31. Tableau des flux de trésorerie 65
32. Transactions entre parties liées 65
33. Événements postérieurs 66

1. Description des activités

Le Groupe d'Alimentation MTY inc. (la « Société ») est un franchiseur exerçant ses activités dans le secteur de la restauration rapide. Ses activités consistent à franchiser des concepts et à exploiter des établissements lui appartenant sous une multitude d'enseignes. La Société exploite également un centre de distribution et une usine de transformation des aliments, lesquels sont situés dans la province de Québec.

La Société a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et est inscrite à la Bourse de Toronto. Son siège social se situe au 8150, route Transcanadienne, bureau 200, Ville Saint-Laurent (Québec).

2. Base d'établissement

Les états financiers consolidés ont été dressés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou qu'il soit estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. La juste valeur, aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir dans les présents états financiers consolidés, est déterminée sur cette base, sauf en ce qui a trait aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 2, aux opérations de location qui entrent dans le champ d'application d'IAS 17 et aux mesures présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans IAS 2 ou la valeur d'utilité dans IAS 36.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie en fonction du niveau (1, 2 ou 3) auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité; cette hiérarchie est décrite ci-dessous:

- Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement; et
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société, et les montants des tableaux sont arrondis au millier de dollars près (000 $), sauf indication contraire.

2. Base d'établissement (suite)

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Société ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés le 15 février 2018.

3. Méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes visées par les états financiers consolidés.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et des entités (y compris les entités ad hoc) contrôlées par la Société et ses filiales.

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et les états financiers des entités (y compris les entités ad hoc) contrôlées par la Société et ses filiales. La Société a le contrôle lorsqu'elle :

- Détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- Est exposée, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice; et
- A la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les principales filiales sont les suivantes :

Principales filiales	Participation aux capitaux propres
	(%)
Les Entreprises MTY Tiki Ming inc.	100
MTY Franchising USA, Inc.	100
BF Acquisition Holdings, LLC	100
Kahala Brands Ltd.	100
8825726 Canada inc.	90
154338 Canada Inc.	50
9974644 Canada Inc.	60
10179612 Canada Inc.	83,25
10220396 Canada Inc.	80

La Société réévalue si elle contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé.

Si la Société ne détient pas la majorité des droits de vote dans une entité émettrice, elle a des droits qui sont suffisants pour lui conférer le pouvoir lorsqu'elle a la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes de l'entité émettrice. La Société prend en considération tous les faits et circonstances pertinents lorsqu'elle évalue si les droits de vote qu'elle détient dans l'entité émettrice sont suffisants pour lui conférer le pouvoir, y compris les suivants :

3. Méthodes comptables (suite)

Méthode de consolidation (suite)

- Le nombre de droits de vote que la Société détient par rapport au nombre de droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion;
- Les droits de vote potentiels détenus par la Société, les autres détenteurs de droits de vote ou d'autres parties;
- Les droits découlant d'autres accords contractuels; et
- Les autres faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que la Société a, ou n'a pas, la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes au moment où les décisions doivent être prises, y compris les tendances du vote lors des précédentes assemblées des actionnaires.

La Société consolide une filiale à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesse de la consolider lorsqu'elle en perd le contrôle. Précisément, les produits et les charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé des résultats et des autres éléments du résultat global à compter de la date où la Société acquiert le contrôle de la filiale et jusqu'à la date où elle cesse de contrôler celle-ci.

Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total des filiales est attribué aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour ces dernières.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec les méthodes comptables de la Société.

Les transactions, charges, soldes et produits intersociétés sont tous entièrement éliminés lors de la consolidation.

Changements dans les participations de la Société dans des filiales existantes

Les changements dans les participations de la Société dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. La valeur comptable des participations de la Société et des participations ne donnant pas le contrôle est ajustée pour tenir compte des changements de leurs participations relatives dans les filiales. Tout écart entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres et est attribué aux propriétaires de la Société.

Lorsque la Société perd le contrôle d'une filiale, un profit ou une perte est comptabilisé en résultat net et est calculé comme l'écart entre i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée; et ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement à cette filiale sont comptabilisés comme si la Société avait directement sorti les actifs ou les passifs connexes de la filiale (c.-à-d. reclassé en résultat net ou transféré à une autre catégorie de capitaux propres, tel que le spécifient ou le permettent les IFRS applicables). La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IAS 39, ou bien, le cas échéant, comme le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou une coentreprise.

3. Méthodes comptables (suite)

Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée lors d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, calculée comme étant la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs transférés par la Société et des passifs engagés par la Société auprès des anciens propriétaires de l'entreprise acquise en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur, sauf les actifs ou les passifs d'impôt différé, qui sont constatés et évalués conformément à IAS 12, *Impôts sur le résultat*.

Le goodwill est calculé comme étant l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant) sur le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Si, après la réévaluation, le montant net à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis et des passifs repris est plus élevé que la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant), l'excédent est comptabilisé immédiatement dans les profits ou les pertes en tant que profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Le goodwill reflète l'incidence de l'acquisition sur la capacité de la Société de générer des profits futurs supérieurs aux profits actuels. La contrepartie versée est principalement liée aux synergies combinées, lesquelles sont principalement liées à la croissance des produits. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisqu'ils ne répondent pas aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles identifiables.

Les participations ne donnant pas le contrôle constituent des droits de propriété actuels et leurs porteurs ont droit à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation. Ces participations peuvent être initialement mesurées soit à la juste valeur, soit selon la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise. La méthode d'évaluation est choisie selon la transaction. Les autres types de participations ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur ou, le cas échéant, conformément à la méthode prescrite par une autre IFRS.

Lorsque la contrepartie transférée par la Société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises comprend des actifs ou des passifs liés à un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse comme une partie de la contrepartie transférée dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation sont comptabilisées de manière rétrospective, et les ajustements correspondants sont comptabilisés à même le goodwill. Les ajustements de période d'évaluation sont des ajustements qui découlent d'informations additionnelles obtenues durant la période d'évaluation (qui ne peut excéder un an à partir de la date d'acquisition) à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

3. Méthodes comptables (suite)

Regroupements d'entreprises (suite)

La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui ne constituent pas des ajustements de période d'évaluation dépend du classement de la contrepartie éventuelle. La contrepartie éventuelle classée en capitaux propres n'est pas réévaluée aux dates de clôture ultérieures, et son règlement ultérieur est comptabilisé en capitaux propres. La contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôture ultérieures conformément à IAS 39, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation* ou à IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, selon le cas, et le profit ou la perte correspondant est comptabilisé en résultat net.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la participation précédemment détenue par la Société dans l'entreprise acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition (c.-à-d. la date à laquelle la Société obtient le contrôle), et le profit ou la perte découlant de cette réévaluation, le cas échéant, est comptabilisé en résultat net. Les montants liés aux participations dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net lorsqu'un tel traitement aurait été approprié si ces participations avaient été cédées.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, la Société mentionne dans ses états financiers les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés de manière rétrospective pendant la période d'évaluation (voir ci-dessus), ou des actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés, afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

Goodwill

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une entreprise est comptabilisé au coût établi à la date de l'acquisition de l'entreprise, déduction faite des cumuls des pertes de valeur, le cas échéant.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie et qu'une partie des activités de cette unité est cédée, le goodwill lié aux activités cédées est inclus dans la valeur comptable des activités lors de la détermination du profit ou de la perte sur cession des activités. Le goodwill cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives des activités et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques iront à la Société et lorsque les produits peuvent être évalués de manière fiable, sans égard au moment où le paiement sera effectué. Les produits sont évalués selon la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, compte tenu des modalités de paiement définies par contrat et compte non tenu des taxes et des droits.

Les produits sont généralement comptabilisés à la vente des produits et services, lorsque les produits sont livrés ou les services exécutés, lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies et lorsque le recouvrement des sommes dues est raisonnablement assuré.

3. Méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

i) Produits tirés des franchises

Les redevances sont basées soit sur un pourcentage des ventes brutes comptabilisées par les franchisés, soit sur des frais mensuels fixes. Elles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement, selon la teneur des accords connexes, s'il est probable que les avantages économiques iront à la Société et si la valeur des produits peut être évaluée de manière fiable.

Les droits de franchise initiaux sont comptabilisés lorsque la quasi-totalité des services initiaux, tels qu'ils sont énoncés dans le contrat de franchise, ont été exécutés, ce qui correspond habituellement à la date de début des activités de la franchise.

Les produits tirés de la vente d'établissements franchisés sont comptabilisés au moment où le franchisé prend le contrôle de la franchise.

Les produits tirés de la construction et de la rénovation de restaurants sont comptabilisés selon l'état d'avancement de l'activité au contrat à la fin de la période de présentation de l'information financière. Ils sont évalués en fonction des coûts du contrat engagés pour le travail effectué à ce jour par rapport au total estimatif des coûts du contrat, sauf dans l'éventualité où cette proportion ne serait pas représentative de l'état d'avancement.

Lorsqu'il est possible que le total des coûts du contrat excède les produits tirés du contrat, la perte prévue est immédiatement comptabilisée en charges. Lorsque le résultat du projet ne peut être estimé de manière fiable, les produits sont comptabilisés jusqu'à concurrence des charges comptabilisées au cours de la période. L'excédent des produits comptabilisés sur les montants facturés est comptabilisé dans les débiteurs.

Les droits liés aux licences maîtresses sont comptabilisés lorsque la Société a rempli la quasi-totalité de ses obligations importantes initiales aux termes du contrat, ce qui se produit généralement lors de la signature du contrat. Ces produits sont comptabilisés dans les droits de franchise et frais de transfert (note 23).

Les droits liés au renouvellement et au transfert sont comptabilisés lorsque la quasi-totalité des services applicables requis par la Société aux termes du contrat de franchise ont été exécutés, ce qui se produit généralement lors de la signature du contrat. Ces produits sont comptabilisés dans les droits de franchise et frais de transfert (note 23).

Les produits tirés de la vente de matériel sont comptabilisés lorsque le risque et les avantages inhérents à la propriété et le titre sont transférés à l'acheteur, généralement à la livraison du matériel. Ces produits sont comptabilisés au poste Vente de biens, y compris les produits tirés d'activités de construction (note 23).

Selon le programme de cartes-cadeaux, la Société comptabilise des produits tirés de droits abandonnés, soit proportionnellement au rythme auquel les droits sont exercés, en se fondant sur les statistiques historiques des cartes-cadeaux à cet égard, soit lorsque la probabilité que les cartes-cadeaux soient présentées pour paiement est devenue faible. La Société facture en outre divers frais de programme à ses franchisés à mesure que les cartes-cadeaux sont présentées pour paiement. Plus précisément, cela n'est pas applicable pour le passif lié à des cartes-cadeaux repris lors d'une acquisition d'entreprise.

La Société tire des revenus de certains contrats de location qu'elle détient et de la location d'enseignes. La politique de la Société est décrite ci-dessous.

La Société reçoit des contreparties de certains fournisseurs. Les apports des fournisseurs sont comptabilisés en tant que produits à mesure qu'ils sont gagnés. Ces produits sont comptabilisés dans les autres revenus de franchisage (note 23).

3. Méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

ii) Produits tirés de la transformation des aliments

Les produits liés à la transformation des aliments sont comptabilisés lorsque les biens ont été livrés aux utilisateurs finaux ou lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés aux distributeurs et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société.

iii) Produits tirés des établissements appartenant à la Société

Les produits tirés des établissements appartenant à la Société sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients.

Location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement lorsque les modalités du contrat de location font en sorte que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés au locataire. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

La Société en tant que bailleur

Les revenus locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location visé.

La Société en tant que preneur

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location, sauf si une autre méthode est plus représentative du calendrier selon lequel les actifs loués procurent des avantages économiques. Les loyers conditionnels liés aux contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés.

Dans le cas où des incitatifs à la location sont accordés lors de la négociation des contrats de location simple, ils sont comptabilisés en tant que passif. L'ensemble des avantages tirés des incitatifs est comptabilisé en réduction des charges locatives de façon linéaire, sauf si une autre méthode est plus représentative du calendrier selon lequel les actifs loués procurent des avantages économiques.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés dans la monnaie fonctionnelle de la Société, le dollar canadien. Chaque entité de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle; les éléments des états financiers de chaque entité sont évalués en utilisant cette monnaie. La monnaie fonctionnelle est celle de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

3. Méthodes comptables (suite)

Les actifs et passifs d'un établissement à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société sont convertis dans la monnaie de présentation au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis dans la monnaie de présentation au taux de change moyen de la période. Les écarts de change qui résultent de la conversion d'un établissement à l'étranger sont comptabilisés dans les réserves. Lors de la sortie totale ou partielle du placement dans un établissement à l'étranger, l'écart de conversion des monnaies étrangères ou une partie de celui-ci sera comptabilisé à l'état consolidé des résultats en tant qu'autres produits (charges).

Devises

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les actifs et passifs monétaires de la Société libellés autrement que dans la monnaie fonctionnelle de la Société sont convertis aux taux de change en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les produits et charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction, sauf les amortissements, qui sont convertis aux taux de change historiques. Les profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils se produisent, en tant que profit (perte) de change.

Imposition

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme des impôts actuellement exigibles et de l'impôt différé.

Impôt exigible

L'impôt actuellement exigible est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice inscrit dans l'état consolidé des résultats en raison des éléments des produits ou des charges qui sont imposables ou déductibles pour d'autres exercices et des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif de la Société lié à l'impôt exigible est calculé selon les taux d'imposition qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôt différé

L'impôt différé est constaté pour les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et leurs valeurs fiscales correspondantes utilisées pour le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporaires imposables. Les actifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable auquel pourront être imputées ces différences temporaires déductibles. Ces actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si les différences temporaires découlent d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale (autrement que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs et passifs dans le cadre d'une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable. En outre, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale du goodwill.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, sauf lorsque la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires déductibles générées par de telles participations ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable suffisant auquel pourra être imputée la différence temporaire et que la différence temporaire s'inversera dans un avenir prévisible.

3. Méthodes comptables (suite)

Imposition (suite)

Impôt différé (suite)

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, selon les taux d'imposition (et les lois fiscales) qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Impôt exigible et impôt différé pour l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf lorsqu'ils concernent des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt exigible ou l'impôt différé est aussi comptabilisé en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, respectivement. Lorsque l'impôt exigible ou l'impôt différé est généré par la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est comprise dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

Immobilisations corporelles

Les terrains et les bâtiments qui sont détenus pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, ou à des fins administratives, sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière à leur coût historique, déduction faite de l'amortissement cumulé (bâtiments) et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris tous les coûts directement attribuables à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue.

Le matériel, les améliorations locatives, le matériel roulant et le matériel informatique sont présentés au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé de manière à éliminer le coût ou l'évaluation des actifs (autres que les terrains), diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité, au moyen de la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective.

Un élément d'immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un élément d'immobilisations corporelles est déterminé comme étant la différence entre le produit des ventes et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé en résultat net.

3. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

L'amortissement est basé sur les durées suivantes :

Bâtiments	Linéaire	25 à 50 ans
Matériel	Linéaire	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Matériel roulant	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 7 ans

Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. L'amortissement est comptabilisé de façon linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les durées d'utilité estimées et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises et comptabilisées séparément du goodwill sont initialement comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne sont pas amorties et sont par conséquent comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Décomptabilisation des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle, déterminé comme étant la différence entre le produit net de la sortie de l'actif et sa valeur comptable, est comptabilisé en résultat net lors de la décomptabilisation de l'actif.

Les immobilisations incorporelles suivantes figurent actuellement dans les livres de la Société :

Droits de franchise et droits de franchise maîtresse

Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisés à la juste valeur des flux de rentrées futurs estimés générés par l'acquisition de franchises. Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse sont généralement amortis de façon linéaire sur la durée des accords, qui varie généralement entre 10 et 20 ans.

Certains droits de franchise maîtresse n'ont pas de durée précise. Par conséquent, ils ne sont pas amortis, puisque leur durée de vie est indéterminée.

3. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations incorporelles (suite)

Droits de substitution

Les droits de substitution sont des droits que la Société peut exercer afin de prendre possession des lieux loués et des baux correspondants à sa franchise en cas de défaut de paiement. Ces droits acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisés à la juste valeur au moment de l'acquisition et sont amortis de façon linéaire sur la durée des contrats de franchise.

Marques de commerce

Les marques de commerce acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisées à leur juste valeur au moment de l'acquisition et elles ne sont pas amorties. Il a été déterminé que les marques de commerce avaient une durée d'utilité indéterminée en raison de la forte reconnaissance qui leur est associée et de leur capacité à générer des produits dans une conjoncture économique changeante, et ce, pour une durée indéterminée.

Contrats de location

Les contrats de location, qui représentent la valeur associée aux conditions ou aux emplacements préférentiels, sont amortis de façon linéaire sur leur durée.

Autres

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels achetés, lesquels ont été amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilité.

Dépréciation des actifs non courants

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'il est possible de déterminer un mode d'affectation raisonnable et cohérent, les actifs de support sont également affectés aux unités génératrices de trésorerie prises individuellement, ou au plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé. La majorité des immobilisations incorporelles de la Société n'ont pas de flux de rentrées indépendants de ceux générés par d'autres actifs et en conséquence, elles sont soumises au test de dépréciation de leurs unités génératrices de trésorerie respectives.

Les immobilisations incorporelles dont les durées d'utilité sont indéterminées sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il existe une indication que l'actif ait pu subir une perte de valeur.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net. La Société ne réduit pas la valeur comptable d'un actif en deçà de sa valeur recouvrable.

3. Méthodes comptables (suite)

Dépréciation des actifs non courants (suite)

Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Perte de valeur du goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie) de la Société qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Une unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement au 31 août, ou plus fréquemment lorsqu'il y a une indication que l'unité peut être dépréciée. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité, puis est imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif compris dans l'unité. Toute perte de valeur concernant un goodwill est comptabilisée directement en résultat net dans l'état consolidé des résultats. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans des périodes ultérieures.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les placements à court terme, s'il en est, dont l'échéance à l'acquisition est généralement de trois mois ou moins ou qui sont rachetables en tout temps à pleine valeur et dont le risque de variation de valeur n'est pas important. Au 30 novembre 2017, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient un montant de 285 $ au titre de la trésorerie soumise à restrictions (2016 – 297 $).

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé au moyen de la méthode du premier entré, premier sorti, et il comprend les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des produits finis comprend une quote-part des coûts indirects de production fondée sur la capacité de production normale.

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des contrats pour la construction et la vente de franchises. Les travaux en cours connexes comprennent tous les coûts directs liés à la construction de ces franchises et sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé des stocks, diminué de tous les coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

3. Méthodes comptables (suite)

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société doive éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé à titre de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des flux de trésorerie estimés requis pour éteindre l'obligation par application d'un taux avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation. Elles sont comptabilisées au coût des marchandises vendues et louées (note 24) à l'état consolidé des résultats.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée auprès d'un tiers, une créance est comptabilisée en tant qu'actif si la Société a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement et que la valeur de la créance peut être évaluée de manière fiable.

Contrats déficitaires

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque la Société a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

Passifs liés aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation

Les passifs liés aux cartes-cadeaux correspondent aux passifs associés aux soldes inutilisés de cartes de paiement rechargeables. Les passifs liés aux programmes de fidélisation correspondent à la valeur en argent des points de fidélité gagnés et inutilisés par les clients.

Les divers établissements franchisés et appartenant à la Société, de même que des tiers, vendent des cartes-cadeaux qui ne sont honorées que pour l'achat d'aliments et de boissons dans les établissements franchisés et appartenant à la Société. Les produits de la vente de cartes-cadeaux sont inclus dans les passifs liés aux cartes-cadeaux jusqu'à ce que le client présente sa carte comme méthode de paiement des aliments et boissons achetés.

Depuis le 1er septembre 2017, la Société utilise une méthode améliorée pour établir le montant des produits tirés de droits abandonnés comptabilisés à l'égard des cartes-cadeaux de Cold Stone Creamery qui n'ont pas été acquis dans le cadre de l'acquisition d'entreprise. Auparavant, la Société comptabilisait le montant des produits tirés de droits abandonnés dans ses états consolidés des résultats en se fondant sur les statistiques historiques de présentation pour paiement des cartes-cadeaux, lorsqu'il était établi que ces cartes-cadeaux présentaient une faible probabilité d'être présentées.

Selon la méthode améliorée, la Société comptabilise le montant des produits tirés de droits abandonnés des cartes-cadeaux de Cold Stone Creamery dans son état consolidé des résultats en se fondant sur les statistiques historiques de charges et de présentation pour paiement des cartes-cadeaux. Le taux de présentation pour paiement des cartes-cadeaux a été établi selon une analyse effectuée sur une période de 10 ans des statistiques de présentation pour paiement des cartes-cadeaux et des tendances futures prévues. Le montant prévu au titre des produits tirés de droits abandonnés des cartes-cadeaux est alors comptabilisé dans les produits au pro rata, à mesure que les cartes-cadeaux sont présentées pour paiement.

La Société a établi que ce changement comptable constitue un changement d'estimations comptables. L'amélioration a donné lieu à un rajustement cumulatif augmentant les produits tirés de droits abandonnés constatés antérieurement de 3 403 $. Ce rajustement est constaté

3. Méthodes comptables (suite)

Provisions (suite)

dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice clos le 30 novembre 2017. Ce changement a été pris en compte prospectivement en tant que changement d'estimations comptables.

Dans tous les autres cas, la Société estime, en se fondant sur des statistiques historiques d'utilisation, la proportion des cartes-cadeaux ayant une faible probabilité d'être présentées pour paiement et comptabilise le montant dans son état consolidé des résultats, sauf pour le passifs lié à des cartes-cadeaux repris lors d'une acquisition d'entreprise.

Étant donné la nature même des cartes-cadeaux, la Société n'est pas en mesure de déterminer quelle portion du passif lié aux cartes-cadeaux sera utilisée au cours des 12 prochains mois. En conséquence, l'intégralité du passif associé aux soldes inutilisés des cartes-cadeaux est considéré comme un passif courant.

Procès, litiges et établissements fermés

Des provisions pour les coûts prévus liés aux procès, aux litiges et au règlement des contrats de location des établissements fermés sont comptabilisées lorsqu'il devient probable que la Société devra éteindre l'obligation, selon les meilleures estimations de la direction quant aux dépenses requises pour éteindre l'obligation de la Société.

Passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises

Les passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. À la fin des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, ces passifs éventuels sont évalués au plus élevé du montant qui aurait été comptabilisé en vertu d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, et du montant initialement comptabilisé diminué du cumul de l'amortissement comptabilisé, le cas échéant.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsqu'une entité devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs financiers et de passifs financiers (autres que des actifs financiers et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers et de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

3. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Les évaluations subséquentes des actifs financiers et des passifs financiers sont effectuées en fonction de leur classement, tel qu'il est décrit ci-dessous. Leur classement est fondé sur l'objectif pour lequel les instruments financiers ont été acquis ou émis, leurs caractéristiques et la façon dont la Société a désigné ces instruments.

Classement	
Trésorerie	Prêts et créances
Débiteurs	Prêts et créances
Dépôts	Prêts et créances
Prêts à recevoir	Prêts et créances
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers
Indemnités de résiliation de contrat et retenues ne portant pas intérêt	Autres passifs financiers
Facilité de crédit renouvelable	Autres passifs financiers
Billets à ordre relatifs à l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et de Industria Pizzeria + Bar	Instrument à la JVPBRN
Obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle	Instrument à la JVPBRN
Option de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle	Instrument à la JVPBRN

Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés selon les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVPBRN »), placements détenus jusqu'à leur échéance, actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances. Le classement dépend de la nature et de l'objectif des actifs financiers et est déterminé au moment de la comptabilisation initiale.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'ensemble des commissions et des points payés ou reçus faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction ainsi que des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Les produits tirés des instruments d'emprunt classés dans une autre catégorie que celle des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances (qui comprennent les créances clients et autres débiteurs, la trésorerie et les dépôts) sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de valeur.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme lorsque la comptabilisation des intérêts serait non significative.

3. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Actifs financiers (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués pour déterminer s'il existe des indicateurs de perte de valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. On considère qu'un actif financier a subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de cet actif financier sur les flux de trésorerie futurs estimés liés au placement.

Les éléments ci-dessous peuvent représenter une indication objective de perte de valeur :

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie;
- Une rupture de contrat, telle qu'un défaut ou retard de paiement des intérêts ou du principal;
- La probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur;
- La disparition d'un marché pour cet actif financier, du fait de difficultés financières.

Pour certaines catégories d'actifs financiers, notamment les créances clients, les actifs qui ne se sont pas dépréciés individuellement font également l'objet d'un test de dépréciation collectif. Les éléments suivants peuvent représenter une indication objective de la dépréciation d'un portefeuille de créances : les antécédents de la Société en matière de recouvrement, une augmentation du nombre de retards de paiement au sein du portefeuille, au-delà d'une période de crédit, et des changements observables dans la conjoncture économique nationale ou régionale qui sont en corrélation avec les défaillances sur les créances.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur comptabilisée est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux de rendement courant sur le marché pour un actif financier similaire. Une perte de valeur ainsi comptabilisée ne doit pas être reprise lors d'une période ultérieure.

La valeur comptable de l'actif financier est réduite du montant de la perte de valeur directement pour tous les actifs financiers, à l'exception des créances clients, dont la valeur comptable est réduite par l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Si une créance client est considérée comme irrécouvrable, elle est sortie à même le compte de correction de valeur. Tout recouvrement ultérieur des montants précédemment sortis est crédité au compte de correction de valeur. Les variations de la valeur comptable du compte de correction de valeur sont comptabilisées en résultat net.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, si au cours d'une période ultérieure le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être liée objectivement à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur précédemment comptabilisée est reprise par le biais du résultat net, dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de la reprise de la perte de valeur n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

3. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Actifs financiers (suite)

Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque la Société transfère à une autre entité l'actif financier ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir et du profit (ou de la perte) cumulé(e) qui avait été comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global et ajouté(e) aux capitaux propres est comptabilisée en résultat net.

Passifs financiers

Classement à titre d'emprunt ou de capitaux propres

Les instruments d'emprunt et de capitaux propres émis par une entité sont classés soit comme passifs financiers, soit comme capitaux propres, selon la substance des ententes contractuelles et les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres.

Instruments de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par la Société sont comptabilisés selon le montant du produit reçu, déduction faite des frais d'émission directs.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés soit comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, soit comme autres passifs financiers.

Autres passifs financiers

Les instruments financiers inclus dans la catégorie autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction et sont par la suite évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instrument à la JVPBRN

Les instruments financiers inclus dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont ensuite remesurés à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Le gain ou la perte qui en résulte est immédiatement comptabilisé dans les états consolidés des résultats.

Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier seulement lorsque les obligations de la Société sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

Instruments financiers dérivés

La Société recourt, de temps à autre, à des instruments financiers dérivés sous la forme de contrats de swap de devises pour gérer son exposition courante et éventuelle aux fluctuations des cours de change. La Société n'utilise pas les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les autres produits à l'état consolidé des résultats.

3. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Passifs financiers (suite)

Instruments financiers dérivés (suite)

Les instruments financiers dérivés qui sont désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace sont formellement identifiés et la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts est dûment documentée par la Société. Les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Des tests d'efficacité sont effectués pour évaluer l'efficacité de la couverture dès le début et sur une base trimestrielle. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce qu'un instrument dérivé soit efficace, il y a cessation de la comptabilité de couverture, le dérivé est détenu, vendu ou il expire et le gain ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) au cumul des autres éléments du résultat global est comptabilisé(e) à l'état consolidé des résultats dans la période à laquelle l'élément couvert influe sur le résultat net.

Fonds promotionnels

La Société assure la gestion des fonds affectés à la promotion de ses enseignes. Ces fonds sont établis pour chacune des enseignes et servent à recueillir et à gérer des sommes destinées au financement de programmes publicitaires et promotionnels ainsi que d'autres mesures visant à accroître les ventes et à améliorer l'image et la réputation des enseignes. Les apports à ces fonds correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires. Les produits et charges des fonds promotionnels ne sont pas présentés dans l'état consolidé des résultats de la Société, car les apports versés à ces fonds sont présentés séparément et destinés à des fins précises. L'ensemble des sommes à payer au titre des réserves liées aux fonds promotionnels s'élève à un surplus de 8 836 $ (au 30 novembre 2016 – 6 415 $). Ces sommes sont présentées dans les créditeurs et charges à payer.

Accords de rémunération fondée sur des actions

La Société évalue les options sur actions attribuées aux employés qui sont acquises en tranches spécifiées pendant la période de service sur la base de la juste valeur de chaque tranche à la date d'attribution, et ce au moyen du modèle de Black-Scholes. En se fondant sur l'estimation faite par la Société des instruments de capitaux propres qui seront éventuellement acquis, une charge de rémunération est comptabilisée dans la période d'acquisition applicable à la tranche, de même qu'une augmentation correspondante au surplus d'apport. La note 19 fournit des précisions sur l'établissement de la juste valeur des transactions fondées sur des actions qui sont réglées en instruments de capitaux propres.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société révise son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits devraient être acquis; l'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat de sorte que la charge cumulative reflète l'estimation révisée, avec ajustement correspondant du surplus d'apport. Lorsque les options sur actions sont exercées, le capital-actions est crédité de la somme de la rémunération payée et de la portion afférente préalablement comptabilisée au surplus d'apport.

3. Méthodes comptables (suite)

Secteurs opérationnels

Un secteur opérationnel est une composante identifiable de la Société qui se livre à des activités commerciales dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges, y compris des charges et produits relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société, et pour laquelle de l'information financière distincte est disponible. Des informations sectorielles sont fournies à l'égard des secteurs opérationnels de la Société (note 30), lesquels sont établis en fonction de la structure de gestion de la Société et de sa structure interne de présentation de l'information financière. Les résultats opérationnels de tous les secteurs opérationnels sont régulièrement examinés par les chefs de l'exploitation en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci.

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

L'application des méthodes comptables de la Société, qui sont décrites à la note 3, requiert de la direction qu'elle exerce son jugement quant à l'application des normes comptables et quant à l'établissement d'estimations et à la formulation d'hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qu'il n'est pas facile d'établir au moyen d'autres sources. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les jugements d'importance critique, autres que ceux portant sur des estimations, qui ont été posés par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société et qui ont l'incidence la plus importante sur les montants présentés dans les états financiers consolidés portent sur les points suivants.

Dépréciation des actifs non courants

La Société évalue si des éléments pouvant indiquer une dépréciation sont présents pour l'ensemble des actifs non courants, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. De plus, la direction doit exercer son jugement lorsqu'elle détermine le regroupement des actifs visant à définir les unités génératrices de trésorerie ; celles-ci sont définies en fonction des meilleures estimations de la direction quant au plus bas niveau d'actif ou de groupe d'actifs ayant la capacité de générer des entrées de trésorerie.

Comptabilisation des produits

La direction fonde son jugement sur les critères détaillés présentés dans IAS 18, *Produits des activités ordinaires* et dans IAS 11, *Contrats de construction* en matière de comptabilisation des produits tirés de la vente de biens et des contrats de construction; elle examine en particulier si la Société a transféré à l'acheteur les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens.

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Consolidation des entités ad hoc

Une entité ad hoc est consolidée si, d'après l'évaluation de la substance de sa relation avec la Société et des risques et avantages inhérents à cette structure, la Société conclut qu'elle la contrôle. Une entité ad hoc contrôlée par la Société a été établie selon des conditions qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction de l'entité ad hoc. La Société obtient donc la majeure partie des avantages liés aux activités et à l'actif net de l'entité ad hoc, est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité ad hoc et conserve la majeure partie du risque résiduel ou inhérent à la propriété relatif à l'entité ad hoc ou à ses actifs.

Sources principales d'incertitude relative aux estimations

Les éléments suivants constituent les hypothèses clés concernant l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice ultérieur.

Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises, la Société doit énoncer des hypothèses et faire des estimations afin de déterminer la répartition du prix d'achat de l'entreprise acquise. À cette fin, la Société doit déterminer la juste valeur à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis, y compris des immobilisations incorporelles telles que les droits de franchise, les droits de franchise maîtresse, les droits de substitution et les marques de commerce, et des passifs repris. L'établissement de la juste valeur tient entre autres compte de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et de la croissance des ventes réseau. Le goodwill représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, sur le montant comptabilisé net des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous évalués à la date d'acquisition. Ces hypothèses et estimations ont une incidence sur les montants comptabilisés à titre d'actif et de passif dans l'état consolidé de la situation financière à la date d'acquisition. De plus, les durées d'utilité estimées des actifs amortissables acquis, l'identification des immobilisations incorporelles et le calcul des durées d'utilité indéfinies ou définies des immobilisations incorporelles acquises ont une incidence sur le résultat futur de la Société.

Dépréciation de marques de commerce

La Société procède à un test de dépréciation annuel de ses marques de commerce. L'estimation de la valeur recouvrable des actifs de la Société est généralement fondée sur le calcul de leur valeur d'utilité compte tenu de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, car il a été établi que celle-ci était supérieure à la juste valeur moins les coûts de la vente, sauf pour ce qui est de certains actifs des établissements appartenant à la Société, pour lesquels la juste valeur moins les coûts de la vente était plus élevée que la valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente des établissements appartenant à la Société est généralement déterminée en estimant la valeur de liquidation du matériel de restaurant.

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Dépréciation de marques de commerce (suite)

Pendant l'exercice, la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») de la Société testées était supérieure ou égale à la valeur comptable des actifs. Les estimations des pertes de valeur étaient établies selon un taux d'actualisation de 9,0 % pour les établissements appartenant à la Société, les marques de commerce et les droits de franchise. Les taux d'actualisation sont fondés sur des taux avant impôt qui reflètent l'appréciation courante du marché tout en tenant compte de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT.

Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé une perte de valeur chez trois de ses marques de commerce et deux de ses droits de franchise à la suite d'un recul de la performance des marques en question. La perte de valeur totale, qui s'élève à 1 000 $, correspond à une réduction de la valeur comptable des marques de commerce et droits de franchise à leur juste valeur. La juste valeur a été établie à partir d'importantes données d'entrée non observables, dont les taux d'actualisation ainsi que les produits et le BAIIA projetés. Elle est classée au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

La perte de valeur cumulée des immobilisations corporelles, qui s'élève à 158 $ (2016 – 158 $), correspond à une réduction de la valeur comptable des améliorations locatives et du matériel à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, laquelle était supérieure à leur valeur d'utilité.

Ces calculs sont fondés sur notre meilleure estimation des flux de trésorerie futurs, laquelle s'appuie sur les flux de trésorerie de chaque UGT pour l'exercice précédent, extrapolés afin d'obtenir le rendement futur d'une UGT à la date la plus rapprochée des dates suivantes : la résiliation du contrat de location (le cas échéant) ou une échéance à cinq ans; une valeur finale est ensuite calculée au-delà de cette période, sous l'hypothèse qu'il n'y a aucune croissance par rapport aux flux de trésorerie des périodes précédentes. Les flux de trésorerie d'une période de cinq ans ont été utilisés, puisque les prévisions à plus longue échéance ne peuvent être faites avec une précision raisonnable.

Dépréciation du goodwill

Pour déterminer si le goodwill a subi une dépréciation, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité des UGT auxquelles le goodwill a été attribué. Le calcul de la valeur d'utilité exige de la direction qu'elle estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de l'unité génératrice de trésorerie et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié afin de déterminer la valeur actualisée. Au cours de l'exercice et à l'exercice 2016, le goodwill n'a subi aucune dépréciation.

La Société a utilisé un taux d'actualisation de 9,0 % pour l'évaluation du goodwill. Un taux de croissance de 1 % a été appliqué aux flux de trésorerie utilisés pour estimer la valeur finale.

Durées d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles

Comme il est indiqué à la note 3 ci-dessus, la Société revoit les durées d'utilité estimées de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée à la fin de chaque exercice et détermine si les durées d'utilité de certains éléments devraient être raccourcies ou étendues en fonction de divers facteurs, notamment la technologie, la concurrence et la révision de l'offre de services. Au cours des exercices clos les 30 novembre 2017 et 2016, la Société n'a pas eu à ajuster les durées d'utilité des actifs en se fondant sur les facteurs décrits précédemment.

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations (suite)

Provisions

La Société formule des hypothèses et des estimations fondées sur sa connaissance actuelle des sommes qu'elle aura à débourser dans le futur relativement à divers événements passés pour lesquels le montant à débourser et le moment du décaissement sont incertains au moment de la présentation de ses états financiers. Ces sommes comprennent les provisions à l'égard de contrats déficitaires, de procès et litiges et d'éventualités.

Passifs liés aux cartes-cadeaux

La direction doit formuler certaines hypothèses tant à l'égard de la comptabilisation des passifs proportionnellement au rythme auquel les droits sont exercés, qu'à l'égard de la comptabilisation de produits tirés de droits abandonnés selon la faible probabilité que les cartes-cadeaux soient présentées pour paiement. Les estimations importantes reposent sur les taux de droits abandonnés et les statistiques historiques d'utilisation.

Comptabilisation des produits de contrats de construction et de rénovation

Les produits de la construction et de la rénovation de restaurants sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité contractuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière. La direction estime le pourcentage d'avancement en se fondant sur les coûts engagés jusqu'alors par rapport aux coûts estimatifs totaux du contrat, sauf dans l'éventualité où cette proportion ne serait pas représentative de l'état d'avancement.

Consolidation des entités ad hoc

La Société doit consolider quelques sociétés ad hoc. Pour ce faire, la Société doit formuler des hypothèses à l'égard de certaines informations qui ne sont pas disponibles facilement ou qui ne peuvent être obtenues dans les délais de présentation. Ainsi, des hypothèses sont avancées et des estimations sont faites afin d'établir une valeur pour les actifs courants, les passifs courants et les passifs non courants ainsi que les résultats opérationnels en général.

Débiteurs

La Société comptabilise une provision pour créances douteuses sur la base de l'expérience passée, de la situation de chaque établissement, de la situation financière de la contrepartie et de l'ancienneté des créances.

Les créances clients comprennent des sommes impayées à la fin de la période de présentation de l'information financière pour lesquelles la Société n'a pas comptabilisé de provision pour créances douteuses, puisque la qualité du crédit de la contrepartie n'a pas subi de modification importante et que ces sommes sont donc considérées comme étant recouvrables.

5. Consolidation

a) Filiales

Une entité est considérée comme constituant une filiale lorsqu'elle est contrôlée par la Société ou lorsqu'elle est contrôlée indirectement par le biais des filiales de la Société. Une société ne détient le contrôle d'une entité que si elle remplit les trois conditions suivantes :

- Elle détient le pouvoir sur l'entité ;
- Elle est exposée ou a droit à des rendements variables qui découlent de son engagement auprès de l'entité ; et
- Elle est en mesure d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour modifier le montant des rendements qu'elle obtient.

La direction doit poser des jugements importants lorsqu'elle évalue ces divers éléments ainsi que l'ensemble des faits et circonstances afin d'établir si un contrôle existe.

La Société réévalue son contrôle effectif d'une entité si les faits et circonstances indiquent que l'un ou plusieurs des éléments susmentionnés ont changé. Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de ses filiales. Les filiales sont consolidées de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'en détenir le contrôle. Les soldes, produits et charges intersociétés de même que les flux de trésorerie sont tous entièrement éliminés lors de la consolidation. Si nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin d'aligner leurs méthodes comptables sur celles de la Société.

b) Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées aux capitaux propres distinctement des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société. Les modifications des participations de la Société dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de cette filiale sont comptabilisées aux capitaux propres. La valeur comptable des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société et des participations ne donnant pas le contrôle est ajustée pour refléter l'évolution de leurs participations relatives dans les filiales.

Évolution des participations ne donnant pas le contrôle

En avril 2017, la Société a acquis la participation ne donnant pas le contrôle résiduelle de 1 % dans 7687567 Canada inc. (Aliments Lucky 8) pour une contrepartie en trésorerie de 30 $. À la suite de cette transaction, 7687567 Canada inc. est devenue une filiale en propriété exclusive de la Société.

En septembre 2016, la Société a acquis la participation ne donnant pas le contrôle résiduelle de 40 % dans 9410198 Canada inc. (Big Smoke Burger Canada) pour une contrepartie de 1 250 $. À la suite de cette transaction, 9410198 Canada inc. est devenue une filiale en propriété exclusive de la Société.

6. Modifications comptables futures

Plusieurs nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), mais n'étaient pas encore en vigueur pour la période terminée le 30 novembre 2017 ; elles n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés.

6. Modifications comptables futures (suite)

Les normes suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société :

Norme	Publication	Prise d'effet pour la Société	Incidence
IFRS 9, *Instruments financiers*	Juillet 2014	1er décembre 2018	En évaluation
IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*	Mai 2014	1er décembre 2018	En évaluation
IFRS 16, *Contrats de location*	Janvier 2016	1er décembre 2019	En évaluation
IAS 12, *Impôts sur le résultat*	Janvier 2016	1er décembre 2017	En évaluation
IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*	Janvier 2016	1er décembre 2017	En évaluation
IFRIC 22 *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*	Décembre 2016	1er décembre 2018	En évaluation
IFRIC 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux	Juin 2017	1er décembre 2019	En évaluation

IFRS 9 remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* et IFRIC 9*, Réexamen de dérivés incorporés*. La norme comporte des exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation, à la dépréciation, à la décomptabilisation et au modèle général de comptabilité de couverture. L'IASB a terminé son projet visant à remplacer IAS 39 par étapes, étoffant IFRS 9 chaque fois qu'une étape était franchie. IFRS 9 ne remplace pas l'exigence concernant la comptabilité de couverture de juste valeur dans le cas du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille; cette phase du projet a été dissociée du projet IFRS étant donné le caractère à plus long terme du projet de macro-couvertures qui, suivant la procédure officielle, en est présentement au stade du document de travail. En conséquence, l'exception prévue par IAS 39 à l'égard de la couverture de juste valeur dans le cas de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers continue de s'appliquer.

IFRS 15 remplace les normes suivantes : IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et SIC 31, *Produits des activités ordinaires – Opérations de troc impliquant des services de publicité*. Cette nouvelle norme prescrit le traitement comptable et la présentation des produits des activités ordinaires découlant de tout contrat avec les clients. La norme IFRS 15 pose comme principe fondamental que l'entité doit comptabiliser les produits des activités ordinaires de manière à montrer quand les biens ou les services promis aux clients sont fournis, et à quel montant de contrepartie l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services. IFRS 15 comprend également un ensemble unifié d'obligations d'information en vertu desquelles une entité doit fournir de l'information détaillée quant à la nature, au montant, au calendrier et au degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie tirés des contrats de l'entité avec des clients.

Le 12 avril 2016, l'IASB a publié Clarification d'IFRS *15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La norme propose un modèle unique qui s'applique aux contrats avec les clients, ainsi que deux approches pour comptabiliser les produits : à un moment précis ou de façon progressive. Ce modèle comporte une analyse en cinq étapes des transactions axée sur les contrats et visant à déterminer si des produits sont comptabilisés, et à quel montant et à quel moment ils le sont. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux

6. Modifications comptables futures (suite)

jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés ou sur le moment de leur comptabilisation. La clarification d'IFRS 15 fournit des indications supplémentaires à l'égard de l'analyse en cinq étapes, de la transition et de l'application de la norme aux licences de propriété intellectuelle.

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 qui fournit un modèle détaillé pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. La norme a préséance sur IAS 17, *Contrats de location* et les indications interprétatives qui l'accompagnent. Des changements importants sont apportés à la comptabilité du preneur, la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple étant éliminée, tandis que l'actif lié au droit d'utilisation et l'obligation locative sont comptabilisés pour tous les contrats de location (sous réserve de quelques exceptions à l'égard de la location à court terme et de la location d'actifs de faible valeur). À l'opposé, IFRS 16 n'apporte pas de changements significatifs au traitement comptable exigé des bailleurs. IFRS 16 entre en vigueur le 1er janvier 2019 et l'application anticipée est permise si IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* a aussi été appliquée.

IAS 12 apporte des clarifications à l'égard de la comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes.

L'IASB a modifié IAS 7 dans le cadre de son initiative pour l'amélioration des informations à fournir en ce qui concerne les activités de financement dans le tableau des flux de trésorerie. La Société est d'avis que cette modification n'aura aucune incidence importante sur l'information déjà présentée.

En décembre 2016, l'IASB a publié IFRIC 22 qui fournit une interprétation sur la façon de déterminer la date de la transaction lors de l'application de la norme sur les transactions en devises, IAS 21. L'interprétation s'applique lorsqu'une entité paie ou reçoit une contrepartie à l'avance pour les contrats libellés en devises étrangères. La date de la transaction détermine le taux de change à utiliser lors de la comptabilisation initiale de l'actif, de la dépense ou du revenu connexe. Cette interprétation donne des indications sur le moment où un paiement ou un encaissement unique est effectué, ainsi que sur les situations où des paiements ou des encaissements multiples sont effectués et vise à réduire la diversité dans la pratique. La présente norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

IFRIC 23 clarifie la comptabilisation des incertitudes dans l'impôt sur le résultat.

La Société évalue actuellement l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés. Bien que l'étendue de leur incidence n'ait pas encore été établie, la Société s'attend à ce que l'adoption d'IFRS 15 et d'IFRS 16 apporte des changements importants à son état consolidé des résultats et à son état consolidé de la situation financière.

7. Acquisitions d'entreprises

I) Acquisition de Dagwoods Sandwichs et Salades (2017)

Le 29 septembre 2017, la Société a annoncé qu'elle avait acquis, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive Les Entreprises MTY Tiki Ming inc., les actifs de Dagwoods Sandwichs et Salades pour une contrepartie de 3 000 $. L'opération pourrait faire l'objet de rajustements post-clôture du fonds de roulement. Elle visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer son portefeuille de marques.

	2017
	$
Contrepartie versée :	
Prix d'achat	3 000
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(20)
Fonds de roulement et obligations prises en charge	(64)
Prix d'achat net	2 916
Retenue (note 17)	(330)
Contrepartie nette payée et sortie nette de trésorerie	2 586

La répartition préliminaire du prix d'achat est la suivante :

	2017
Actifs nets acquis :	$
Droits de franchise	640
Marque de commerce	1 271
Goodwill [1)]	1 070
	2 981
Passif courant	
Créditeurs et charges à payer	11
Produits différés	54
	65
Prix d'achat net	2 916

[1)] Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges sont de néant. La répartition du prix d'achat demeure préliminaire, les rajustements post-acquisition n'étant pas finalisés.

7. Acquisitions d'entreprises (suite)

II) Acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et de Industria Pizzeria + Bar (2017)

Le 16 juin 2017, la Société a annoncé l'acquisition des actifs de Houston Avenue Bar & Grill et de Industria Pizzeria + Bar. La transaction a été réalisée par l'entremise de 10220396 Canada inc., une société dans laquelle la Société détient une participation donnant le contrôle de 80%. La quote-part de la Société de la contrepartie d'achat s'élevait à 16 778 $ et l'opération demeure assujettie à des rajustements post-clôture du fonds de roulement. Elle visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer le portefeuille de marques de MTY.

	2017
	$
Contrepartie versée :	
Prix d'achat	20 972
Billets à ordre non actualisés	(7 910)
Contrepartie éventuelle sous forme de billets à ordre (note 21)	5 248
Fonds de roulement	(304)
Obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle (note 17)	957
Participation ne donnant pas le contrôle [1]	63
Prix d'achat net	19 026
Billets à ordre et obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle (note 17 et note 21)	(6 268)
Sortie nette de trésorerie	12 758

Le tableau ci-dessous présente la répartition préliminaire du prix d'achat :

	2017
	$
Actifs nets acquis :	
Droits de franchise	5 833
Marque de commerce	5 667
Goodwill [2]	7 975
	19 475
Passif courant :	
Créditeurs et charges à payer	4
Produits différés	300
	304
Passif d'impôt sur le résultat différé	145
Prix d'achat net	19 026

[1] La participation ne donnant pas le contrôle a été évaluée à la juste valeur, établie au moyen du modèle de l'actualisation des flux de trésorerie qui repose sur des données d'entrée non observables importantes telles que le taux d'actualisation et le BAIIA projeté. Le BAIIA est défini comme le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements.

[2] Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges sont de néant. La répartition du prix d'achat demeure préliminaire, les rajustements post-acquisition n'étant pas finalisés.

7. Acquisitions d'entreprises (suite)

III) Acquisition de The Works Gourmet Burger Bistro (2017)

Le 9 juin 2017, la Société a annoncé qu'elle avait acquis, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive Les Entreprises MTY Tiki Ming inc., les actifs de The Works Gourmet Burger Bistro. L'opération demeure sujette à des rajustements post-clôture du fonds de roulement. Cette acquisition visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer son portefeuille de marques.

	2017
Contrepartie versée :	$
Prix d'achat	8 200
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(43)
Fonds de roulement et obligations prises en charge	(273)
Prix d'achat net	7 884
Retenue (note 17)	(747)
Contrepartie nette payée et sortie nette de trésorerie	7 137

Le tableau ci-dessous présente la répartition préliminaire du prix d'achat :

	2017
Actifs nets acquis :	$
Actifs courants	
Stocks	75
Charges payées d'avance	49
	124
Immobilisations corporelles	1 398
Droits de franchise	1 363
Marque de commerce	3 481
Goodwill [1)]	1 844
	8 210
Passif courant :	
Créditeurs et charges à payer et droits relatifs à des cartes-cadeaux non exercés	95
Produits différés	231
	326
Prix d'achat net	7 884

[1)] Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges sont de 79 $. Ces frais sont présentés aux charges opérationnelles dans les états consolidés des résultats.

La répartition du prix d'achat demeure préliminaire, les rajustements post-acquisition n'étant pas finalisés.

7. Acquisitions d'entreprises (suite)

IV) Acquisition de Steak Frites St-Paul et de Giorgio Ristorante (2017)

Le 8 mai 2017, la Société a annoncé l'acquisition des actifs de Steak Frites St-Paul et de Giorgio Ristorante, réalisée par l'intermédiaire de sa participation donnant le contrôle de 83,25% dans 10179612 Canada inc. La contrepartie totale de l'opération s'élevait à 467 $, dont 347 $ réglés comptant. L'acquisition a occasionné une augmentation de 253 $ de la valeur du goodwill et de 214 $ de la valeur des marques de commerce.

La répartition du prix d'achat demeure préliminaire.

V) Acquisition de La Diperie (2017)

Le 9 décembre 2016, la Société a annoncé l'acquisition des actifs de La Diperie, réalisée par le biais de sa participation de 60% dans 9974644 Canada inc. La quote-part de la Société de la contrepartie d'achat s'élevait à 917 $ et l'opération visait tout autant à diversifier l'offre de la Société qu'à étoffer son portefeuille de marques.

	2017
Contrepartie versée :	$
Prix d'achat	1 529
Escompte sur retenue ne portant pas intérêt	(13)
Prix d'achat net	1 516
Retenue (note 17)	(87)
Contrepartie nette payée	1 429
Moins : émission d'actions à la participation ne donnant pas le contrôle[1)]	(615)
Sortie nette de trésorerie	814

[1)] La participation ne donnant pas le contrôle a été estimée à la juste valeur.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du prix d'achat :

	2017
Actifs nets acquis :	$
Actifs courants	
Stocks	12
	12
Droits de franchise	63
Goodwill [1)]	1 444
	1 507
Passif d'impôt sur le résultat différé	3
Prix d'achat net	1 516

[1)] Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges sont de néant.

7. Acquisitions d'entreprises (suite)

VI) Acquisition de BF Acquisition Holdings, LLC (2016)

Le 5 octobre 2016, la Société a acquis les parts de BF Acquisition Holdings, LLC pour une contrepartie totale de 35 402 $. L'opération visait à consolider la présence de la Société aux États-Unis.

	2016
Contrepartie versée :	$
Prix d'achat	35 340
Ajustement du fonds de roulement	62
Sortie nette de trésorerie [1]	35 402

[1] Incluant des retenues de 3 540 $ déposées en mains tierces.

La répartition du prix d'achat est la suivante :

	2016
Actifs nets acquis :	$
Actifs courants	
Trésorerie	1 428
Débiteurs	1 264
Stocks	172
Prêts à recevoir	1 691
Charges payées d'avance et dépôts	473
	5 028
Immobilisations corporelles	2 310
Droits de franchise	3 148
Marques de commerce	21 586
Goodwill [1]	8 297
	40 369
Passif courant	
Créditeurs et charges à payer	1 965
Droits liés à des cartes-cadeaux non exercés	2 072
Produits différés	896
	4 933
Dette à long terme	34
Prix d'achat net	35 402

[1] Le goodwill est déductible aux fins de l'impôt.

Les frais connexes à l'acquisition passés en charges sont de néant.

7. Acquisitions d'entreprises (suite)

VII) Acquisition de Kahala Brands Ltd. (2016)

Le 26 juillet 2016, MTY a annoncé qu'elle avait réalisé l'acquisition de Kahala Brands Ltd. Cette opération visait à consolider la présence de la Société aux États-Unis et l'on s'attend à ce qu'elle soit l'une de ses plateformes de croissance.

Au cours de l'exercice 2017, la contrepartie totale de l'achat a été rajustée à 393 435 $ de manière à refléter une diminution nette de 759 $ de la contrepartie à la suite de la finalisation des ajustements du fonds de roulement et d'une modification des conditions de remboursement de la retenue payable.

La modification des conditions de remboursement de la retenue payable n'en a touché qu'une partie. À l'origine, une tranche de 33 022 $ de la retenue devait être remboursée par versements égaux sur une période de trois ans débutant en juillet 2017. Cette tranche sera désormais remboursée en quatre versements : deux versements de 8 124 $ chacun en juillet 2017 et 2018 ; un versement de 8 190 $ en juillet 2019 et un versement de 8 584 $ en août 2020. Le premier versement a été effectué en juillet 2017. Le rajustement ci-dessous rend compte de la variation du montant actualisé qui découle de la modification des modalités de remboursement. Le taux d'actualisation reste inchangé.

Les rajustements connexes de la contrepartie totale de l'acquisition sont mis en évidence ci-après :

	Contrepartie préliminaire	Rajustements	Contrepartie finale
	$	$	$
Contrepartie versée :			
Contrepartie totale en trésorerie	317 016	—	317 016
Moins : dette	(51 338)	—	(51 338)
Moins : rajustements du fonds de roulement	(13 690)	297	(13 393)
	251 988	297	252 285
Moins : retenues (note 17)	(39 627)	—	(39 627)
Sortie totale de trésorerie	212 361	297	212 658
Émission d'actions	94 753	—	94 753
Retenue payable	39 627	—	39 627
Moins : escompte sur retenues	(4 397)	(1 056)	(5 453)
Dissolution du contrat relatif à Taco Time	5 144	—	5 144
Contrepartie totale en trésorerie et en titres de capitaux propres	347 488	(759)	346 729
Passifs financiers pris en charge	46 706	—	46 706
Contrepartie totale de l'achat	394 194	(759)	393 435

7. Acquisitions d'entreprises (suite)

VII) Acquisition de Kahala Brands Ltd. (2016) (suite)

Le tableau ci-dessous présente la répartition finale du prix d'achat rajusté :

	Répartition préliminaire du prix d'achat	Rajustements	Répartition finale du prix d'achat
Actifs nets acquis :	$	$	$
Actifs courants			
Trésorerie	18 798	—	18 798
Débiteurs	11 859	(314)	11 545
Stocks	378	—	378
Billets à recevoir	1 874	(182)	1 692
Charges payées d'avance et dépôts	3 721	—	3 721
	36 630	(496)	36 134
Billets à recevoir	3 044	—	3 044
Immobilisations corporelles	2 270	—	2 270
Droits de franchise	171 399	—	171 399
Marques de commerce	229 973	—	229 973
Goodwill [1)]	152 026	2 041	154 067
	595 342	1 545	596 887
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	13 188	4 223	17 411
Billets à payer	34 827	—	34 827
Passif d'impôt	3 762	—	3 762
Droits liés à des cartes-cadeaux non exercés	68 531	—	68 531
Produits différés	11 255	—	11 255
	131 563	4 223	135 786
Produits différés	2 868	—	2 868
Impôt différé	113 423	(1 919)	111 504
	247 854	2 304	250 158
Prix d'achat net	347 488	(759)	346 729

[1)] Le goodwill est partiellement déductible aux fins de l'impôt.

Les frais connexes à l'acquisition et les frais de financement passés en charges totalisaient environ 3 716 $. De ce montant, une somme de 2 674 $ a été capitalisée dans la dette à long terme tandis que le solde est présenté dans les charges opérationnelles.

8. Débiteurs

Le tableau ci-après présente des renseignements sur les créances clients qui ne sont pas échues, qui sont échues et sur la provision pour créances douteuses connexe :

	2017	2016
	$	$
Total des débiteurs	**43 762**	44 113
Moins : provision pour créances douteuses	**9 611**	8 007
Total des débiteurs, montant net	**34 151**	36 106
Desquels :		
Non échus	**25 885**	28 647
Échus depuis plus d'un jour, mais pas plus de 30 jours	**1 568**	1 564
Échus depuis plus de 31 jours, mais pas plus de 60 jours	**1 483**	1 178
Échus depuis plus de 61 jours	**5 215**	4 717
Total des débiteurs, montant net	**34 151**	36 106

	2017	2016
	$	$
Provision pour créances douteuses au début de l'exercice	**8 007**	5 388
Ajouts	**2 566**	2 214
Ajouts résultant d'acquisitions	**13**	1 881
Reprises	**402**	—
Radiations	**(1 377)**	(1 476)
Provision pour créances douteuses à la fin de l'exercice	**9 611**	8 007

La Société comptabilise une provision pour créances douteuses sur la base de l'expérience passée, de la situation particulière de chaque établissement, de la situation financière de la contrepartie et de l'ancienneté des créances.

Les créances clients présentées ci-dessus comprennent certaines sommes qui sont échues à la fin de la période de présentation de l'information financière et pour lesquelles la Société n'a pas comptabilisé de provision pour créances douteuses. En effet, puisque la qualité du crédit de la contrepartie n'a pas fait l'objet de modification importante, ces sommes sont considérées comme étant recouvrables. La Société ne détient pas de garantie ni d'autre rehaussement de crédit sur ces soldes, et n'a pas non plus le droit légal de déduire ces sommes de celles dues par la Société à la contrepartie.

La concentration du risque de crédit est limitée en raison de la diversité de la clientèle et du fait que les clients sont indépendants les uns des autres.

9. Stocks

	2017	2016
	$	$
Matières premières	**1 966**	2 092
Produits en cours	**—**	44
Produits finis	**1 315**	1 162
Total des stocks	**3 281**	3 298

Les stocks sont présentés après prise en compte d'une réduction de valeur de 17 $ (22 $ au 30 novembre 2016) au titre de l'obsolescence. La totalité des stocks devraient être vendus dans les douze prochains mois.

Les stocks passés en charges au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2017 s'élevaient à 43 047 $ (2016 – 29 991 $).

10. Prêts à recevoir

Les prêts à recevoir sont généralement liés à la vente de franchises et à diverses avances consenties à des franchisés ; ils se composent des éléments suivants:

	2017	2016
	$	$
Prêts à recevoir portant intérêt à un taux annuel s'établissant entre néant et 11 %, à recevoir en versements mensuels totalisant 273 $, capital et intérêts compris, prenant fin en 2024	**5 926**	8 004
	5 926	8 004
Tranche à court terme	**(2 817)**	(3 138)
	3 109	4 866

Le tableau ci-dessous présente le calendrier des remboursements du capital au cours des années ultérieures :

	$
2018	2 817
2019	697
2020	674
2021	383
2022	306
Par la suite	1 049
	5 926

11. Immobilisations corporelles

Coût	Terrains	Bâtiments	Amélio-rations locatives	Matériel	Matériel infor-matique	Matériel roulant	Total
	$	$	$	$	$	$	$
Solde au 30 novembre 2015	1 236	3 298	4 433	5 667	490	72	15 196
Ajouts	—	485	1 113	935	223	33	2 789
Cessions	—	(5)	(1 143)	(1 420)	—	(42)	(2 610)
Change	—	—	47	89	2	2	140
Ajouts par regroupements d'entreprises	—	—	1 045	3 297	154	84	4 580
Solde au 30 novembre 2016	1 236	3 778	5 495	8 568	869	149	20 095
Ajouts	**—**	**223**	**873**	**1 522**	**191**	**6**	**2 815**
Cessions	**—**	**(12)**	**(1 921)**	**(2 026)**	**(28)**	**(14)**	**(4 001)**
Change	**—**	**—**	**1**	**(89)**	**(8)**	**(3)**	**(99)**
Ajouts par regroupements d'entreprises	**—**	**—**	**831**	**567**	—	—	**1 398**
Solde au 30 novembre 2017	**1 236**	**3 989**	**5 279**	**8 542**	**1 024**	**138**	**20 208**

Amortissement cumulé	Terrains	Bâtiments	Amélio-rations locatives	Matériel	Matériel infor-matique	Matériel roulant	Total
	$	$	$	$	$	$	$
Solde au 30 novembre 2015	—	655	1 725	2 017	257	36	4 690
Éliminations liées à la cession d'actifs	—	(4)	(455)	(281)	—	(16)	(756)
Change	—	—	1	8	—	—	9
Charge de dépréciation	—	153	663	1 108	129	12	2 065
Solde au 30 novembre 2016	—	804	1 934	2 852	386	32	6 008
Éliminations liées à la cession d'actifs	**—**	**(7)**	**(836)**	**(720)**	**(12)**	**(14)**	**(1 589)**
Change	**—**	**—**	**3**	**(17)**	**(2)**	**—**	**(16)**
Charge de dépréciation	**—**	**175**	**733**	**1 615**	**176**	**25**	**2 724**
Solde au 30 novembre 2017	**—**	**972**	**1 834**	**3 730**	**548**	**43**	**7 127**

11. Immobilisations corporelles (suite)

Valeurs comptables	Terrains	Bâtiments	Amélio-rations locatives	Matériel	Matériel informa-tique	Matériel roulant	Total
	$	$	$	$	$	$	$
30 novembre 2016	1 236	2 974	3 561	5 716	483	117	14 087
30 novembre 2017	**1 236**	**3 017**	**3 445**	**4 812**	**476**	**95**	**13 081**

12. Immobilisations incorporelles

Coût	Droits de franchise et de franchise maîtresse	Marques de commerce	Droits de substitution	Contrats de location	Autres[1)]	Total
	$	$	$	$	$	$
Solde au 30 novembre 2015	69 002	66 999	1 199	908	607	138 715
Ajouts	—	5	—	—	687	692
Change	3 006	4 698	—	—	—	7 704
Acquisitions par regroupements d'entreprises	174 547	251 559	—	—	—	426 106
Règlement présumé d'une convention de franchise maîtresse au regroupement d'entreprises	(1 500)	—	—	—	—	(1 500)
Solde au 30 novembre 2016	245 055	323 261	1 199	908	1 294	571 717
Ajouts	**97**	**5**	**—**	**—**	**351**	**453**
Cessions	**(3 050)**	**(24)**	**—**	**(170)**	—	**(3 244)**
Acquisitions par regroupements d'entreprises	**7 899**	**10 633**	**—**	**—**	**—**	**18 532**
Change	**(7 229)**	**(10 421)**	**—**	**—**	**—**	**(17 650)**
Dépréciation	**(309)**	**(731)**	**—**	**—**	**—**	**(1 040)**
Solde au 30 novembre 2017	**242 463**	**322 723**	**1 199**	**738**	**1 645**	**568 768**

12. Immobilisations incorporelles (suite)

Amortissement cumulé	Droits de franchise et de franchise maîtresse	Marques de commerce	Droits de substitution	Contrats de location	Autres[1)]	Total
	$	$	$	$	$	$
Solde au 30 novembre 2015	33 553	—	260	885	92	34 790
Change	81	—	—	—	—	81
Amortissement	10 504	—	120	20	135	10 779
Solde au 30 novembre 2016	44 138	—	380	905	227	45 650
Cessions	**(2 584)**	**—**	**—**	**(170)**	**—**	**(2 754)**
Change	**(400)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(400)**
Amortissement	**19 792**	**—**	**120**	**3**	**263**	**20 178**
Dépréciation	**(40)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(40)**
Solde au 30 novembre 2017	**60 906**	**—**	**500**	**738**	**490**	**62 634**

Valeurs comptables	Droits de franchise et de franchise maîtresse	Marques de commerce	Droits de substitution	Contrats de location	Autres[1)]	Total
	$	$	$	$	$	$
30 novembre 2016	200 917	323 261	819	3	1 067	526 067
30 novembre 2017	**181 557**	**322 723**	**699**	**—**	**1 155**	**506 134**

[1)] La catégorie « Autres » comprend un montant de 347 $ (347 $ au 30 novembre 2016) relatif à des licences non amortissables, d'un terme indéfini.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, qui comprennent les marques de commerce et les licences perpétuelles, ont été attribuées aux unités génératrices de trésorerie suivantes :

	2017	2016
	$	$
La Crémière	**9**	9
Cultures	**500**	500
Thaï Express	**145**	145
Mrs Vanelli's	**2 700**	2 700
Sushi Shop	**1 600**	1 600
Tutti Frutti	**1 100**	1 100
Koya	**1 253**	1 253
Country Style	**1 740**	1 740
Valentine	**3 338**	3 338
Jugo Juice	**5 425**	5 425
Mr. Sub	**11 320**	11 320
Koryo	**1 135**	1 135

12. Immobilisations incorporelles (suite)

	2017	2016
	$	$
Mr. Souvlaki	**300**	300
Extreme Pita	**3 179**	3 198
Mucho Burrito	**9 816**	9 816
ThaïZone	**7 417**	7 417
Madisons New York Grill & Bar	**3 410**	3 410
Café Dépôt	**2 959**	2 959
Muffin Plus	**371**	371
Sushi-Man	**434**	434
Van Houtte	**347**	347
Manchu Wok [1)]	**5 772**	5 850
Big Smoke Burger [1)]	**3 305**	3 305
America's Taco Shop [1)]	**324**	960
Blimpie [1)]	**5 922**	6 171
Cereality	**—**	17
Cold Stone Creamery [1)]	**150 840**	157 187
Frullati [1)]	**953**	993
Great Steak [1)]	**3 657**	3 811
Kahala Coffee Traders [1)]	**206**	214
Maui Wowi [1)]	**1 592**	1 659
Nrgize [1)]	**2 341**	2 440
Pinkberry [1)]	**8 650**	9 014
Planet Smoothie [1)]	**9 226**	9 614
Ranch [1)]	**163**	169
Rollerz	**—**	130
Samurai Sam's [1)]	**1 712**	1 785
Surf City Squeeze [1)]	**2 946**	3 070
Taco Time [1)]	**33 979**	35 409
Tasti D-Lite [1)]	**1 134**	1 182
Baja Fresh [1)]	**19 536**	20 358
La Salsa [1)]	**1 681**	1 753
Steak Frites St-Paul	**202**	**—**
Giorgio Ristorante	**12**	**—**
The Works Gourmet Burger Bistro	**3 481**	**—**
Houston Avenue Bar & Grill	**3 495**	**—**
Industria Pizzeria + Bar	**2 172**	**—**
Dagwoods Sandwichs et Salades	**1 271**	**—**
	323 070	323 608

[1)] La variation par rapport à l'exercice antérieur est due au change.

Au cours de l'exercice, en raison d'un recul de la performance financière des réseaux américains des franchises Taco Shop, Rollerz et Cereality, la Société a procédé à un examen de la valeur recouvrable des actifs incorporels associés à ces marques de commerce.

L'examen a conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur hors trésorerie se chiffrant à 269 $ pour les droits de franchise et à 731 $ pour les marques de commerce, perte de valeur constatée à l'état consolidé des résultats.

La juste valeur a été établie à partir d'importantes données d'entrée non observables, dont les taux d'actualisation ainsi que les produits et le BAIIA projetés. Elle est classée au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

13. Goodwill

Le tableau ci-dessous présente les variations de la valeur comptable du goodwill :

	2017	2016
	$	$
Solde au début de l'exercice	**220 928**	55 520
Goodwill acquis au moyen de regroupements d'entreprises (note 7)	**12 586**	162 364
Change	**(6 578)**	3 044
Solde à la fin de l'exercice	**226 936**	220 928

Le goodwill n'a pas été affecté à des UGT individuelles; la Société a déterminé que l'évaluation du goodwill ne pouvait être réalisée au niveau des UGT car le réseau tire sa force du regroupement des nombreuses enseignes qui sont à la source du goodwill. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté au groupe d'UGT qui sont considérées comme représentant le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de gestion interne.

14. Facilités de crédit

Au cours de l'exercice, la Société a modifié ses facilités de crédit existantes auprès d'un syndicat de prêteurs. Ainsi, la facilité de crédit renouvelable a-t-elle été portée à 305 000 $ (30 novembre 2016 – 150 000 $) tandis que le prêt à terme existant, d'un montant de 154 716 $ (30 novembre 2016 – 165 000 $) a été annulé. Des frais de financement de 519 $ ont été engagés; ils seront différés et amortis sur le terme résiduel de quatre ans de la facilité de crédit renouvelable. Au 30 novembre 2017, la facilité de crédit renouvelable affichait un encours de 210 522 $.

Les taux d'intérêt varient en fonction des divers instruments de financement dont les échéances vont de 1 jour à 180 jours. Les taux d'intérêt dépendent également du ratio d'endettement de la Société, un moindre endettement conduisant à des conditions plus favorables.

Pour les avances en dollars américains, la Société peut opter pour un taux d'intérêt fondé sur le taux de base américain de 4,75 % au 30 novembre 2017 (3,25 % au 30 novembre 2016), majoré d'au plus 2,00 % ou pour un taux fondé sur le LIBOR majoré d'au plus 3,00 %. Pour les avances en dollars canadiens, la Société peut opter pour un taux d'intérêt fondé sur le taux directeur canadien tel qu'établi par la Banque Toronto-Dominion du Canada, de 4,20 % au 30 novembre 2017 (2,70 % au 30 novembre 2016), majoré d'au plus 2,00 % ou pour un taux fondé sur celui des acceptations bancaires majoré d'au plus 3,00 %.

La facilité comporte certains engagements financiers que la Société doit respecter, notamment un ratio dette-bénéfices avant intérêt, impôts et amortissement ainsi qu'un ratio de couverture des charges fixes. Au 30 novembre 2017, la Société respectait ces conditions restrictives.

15. Provisions

Les provisions comprennent les montants suivants :

	2017	2016
	$	$
Litiges et différends	**3 168**	1 768
Établissements fermés	**1 413**	873
	4 581	2 641
Passifs liés aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation	**70 750**	76 909
Total	**75 331**	79 550

La provision pour litiges et différends représente la meilleure estimation de la direction à l'égard du dénouement des litiges et différends qui sont en cours à la date de l'état de la situation financière. Cette provision comporte plusieurs éléments; en raison de sa nature, le moment du règlement de cette provision est inconnu, la Société n'ayant aucun contrôle sur le déroulement des litiges.

Les créditeurs relatifs aux établissements fermés représentent principalement les montants que la Société s'attend à devoir débourser pour résilier les contrats de location des établissements non performants ou fermés. Les négociations avec les divers intervenants sont en général de courte durée et devraient se régler dans un délai de quelques mois après la comptabilisation de la provision.

Les provisions pour litiges et différends et pour établissement fermés varient également en partie en raison des fluctuations du change liées aux filiales américaines.

	30 novembre 2017	30 novembre 2016
	$	$
Provision pour litiges et différends et pour établissements fermés		
Solde au début	**2 641**	2 133
Reprises	**(637)**	(407)
Provisions utilisées	**(1 475)**	(1 690)
Ajouts	**4 134**	2 605
Incidence du change	**(82)**	—
Provision pour litiges, différends et pour établissements fermés		
Solde à la fin	**4 581**	2 641

Les passifs relatifs aux cartes-cadeaux et aux programmes de fidélisation représentent le solde estimé des cartes-cadeaux et des points en circulation à la date de l'état de la situation financière. Le moment de la reprise de cette provision dépend du comportement des consommateurs et est, par conséquent, hors du contrôle de la Société.

16. Produits différés et dépôts

	2017	2016
	$	$
Dépôts liés aux droits de franchise	**9 105**	5 953
Loyers non acquis	**3 377**	3 431
Apports des fournisseurs et autres réductions	**10 308**	11 177
	22 790	20 561
Tranche à court terme	**(20 844)**	(18 080)
	1 946	2 481

17. Dette à long terme

	2017	2016
	$	$
Indemnités de résiliation de contrats ne portant pas intérêt, payables en dollars américains selon la performance de certains établissements	**68**	72
Retenues sur acquisition de Manchu Wok, ne portant pas intérêt, remboursables en décembre 2016	**—**	620
Retenues sur acquisition de La Diperie, ne portant pas intérêt, remboursables en décembre 2018 (note 7)	**92**	—
Retenues sur acquisition de Big Smoke Burger, ne portant pas intérêt, remboursables en septembre 2018 (note 7)	**282**	276
Retenues sur acquisition de Kahala Brands Ltd, ne portant pas intérêt, remboursables en juillet 2018 et 2019 et août 2020, actualisées selon un taux de 7,25% (note 7)	**9 913**	16 680
Retenues sur acquisition de The Works, ne portant pas intérêt, remboursables en juin 2019 (note 7)	**680**	—
Retenues sur acquisition de Dagwoods Sandwichs et Salades, ne portant pas intérêt, remboursables en septembre 2019 (note 7)	**332**	—
Emprunts ne portant pas intérêt, remboursables en 2017	**—**	171
Juste valeur de billets à ordre relatifs à l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, remboursables en octobre 2019 et en juin 2022 (note 7 et note 21)	**5 436**	—
Juste valeur de l'obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle de 10220396 Canada inc.(note 7 et note 21) [1)]	**1 026**	—
Juste valeur de l'option de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle de 9974644 Canada inc. (note 21) [4)]	**1 001**	—
Facilité de crédit renouvelable, remboursable à un syndicat de prêteurs [2)]	**210 522**	72 255
Emprunt à terme remboursable à un syndicat de prêteurs [3)]	**—**	165 000
Frais de financement rattachés aux facilités de crédit renouvelable et à terme, amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif	**(2 150)**	(2 397)
	227 202	252 677
Tranche à court terme	**(4 240)**	(15 041)
	222 962	237 636

1) Payable dans les trois ans de la date d'exercice de l'option ou en juin 2022, selon la première occurrence.

2) La Société peut, à son gré, tirer des avances en dollars canadiens ou en dollars américains sur sa facilité de crédit renouvelable. La facilité échoit le 21 juillet 2021 et doit être entièrement remboursée à cette date. Au 30 novembre 2017, la Société avait tiré 0 $ US et 210 522 $ CA (2016 – 53 800 $ US (72 255 $ CA) sur cette facilité et elle a choisi de payer l'intérêt en fonction du taux LIBOR et du taux des acceptations bancaires, chacun majoré des marges applicables.

3) La facilité de crédit à terme a été assimilée à la facilité de crédit renouvelable en août 2017.

4) Payable à vue.

18. Capital-actions

Capital-actions autorisé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

	2017		2016	
	Nombre	**Montant**	Nombre	Montant
		$		$
Solde au début et à la fin de l'exercice	**21 374 497**	**114 545**	21 374 497	114 545

Le 26 juillet 2016, la Société a émis 2 253 930 actions d'une valeur de 94 753$ (note 7) dans le cadre de l'acquisition de Kahala Brands Ltd.

19. Options sur actions

La Société a mis en place un régime d'options sur actions à l'intention de ses administrateurs, employés, dirigeants ou consultants. La Société peut attribuer, conformément aux conditions du régime et à la discrétion du conseil d'administration, des options visant les actions ordinaires. Au 30 novembre 2017, 300 000 actions étaient disponibles pour émission en vertu du régime d'options sur actions (2016 – 500 000).

Les options suivantes ont été attribuées en vertu du régime d'options sur actions de la Société et sont en circulation au 30 novembre 2017 :

		2017
	Nombre d'options	**Prix d'exercice moyen pondéré**
		$
En circulation au 30 novembre 2016	—	—
Attribuées	**200 000**	**48,36**
Déchues, annulées, expirées	—	—
Exercées	—	—
En circulation au 30 novembre 2017	**200 000**	**48,36**
Pouvant être exercées au 30 novembre 2017	**—**	**—**

Les options attribuées au cours de la période close le 30 novembre 2017 comportent une condition de service pour l'acquisition des droits; après la première année, les droits s'acquerront au prorata pendant la période de service. Les options expirent le 11 avril 2027.

La juste valeur des options sur actions attribuées pendant la période close le 30 novembre 2017 s'établissait à 14,69 $ par option. La juste valeur des options attribuées a été estimée à la date d'attribution afin d'établir la charge rattachée à la rémunération fondée sur des actions et ce, en utilisant le modèle de Black-Scholes et les hypothèses suivantes :

	2017
Valeur de l'action à la date d'acquisition	**48,36 $**
Prix d'exercice	**48,36 $**
Taux de rendement en dividende attendu	**1,0 %**
Volatilité attendue	**24,9 %**
Taux d'intérêt sans risque	**1,8 %**
Durée de vie attendue (en année)	**10 ans**

19. Options sur actions (suite)

Une charge de rémunération s'élevant à 401 $ a été comptabilisée pour la période close le 30 novembre 2017 (2016 – néant). Cette charge est présentée au poste salaires et avantages dans les charges opérationnelles aux états consolidés des résultats.

20. Bénéfice par action

Le tableau ci-dessous présente le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour calculer le bénéfice de base par action et celui utilisé pour calculer le bénéfice dilué par action :

	2017	2016
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires [1)]	**21 374 497**	19 908 827

1) Les options sur actions octroyées n'avaient pas de période d'effet de dilution se terminant le 30 novembre 2017.

21. Instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent certains risques en raison de leur nature, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés

Billets à ordre

La Société a émis, au titre de sa contrepartie d'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, des billets à ordre en faveur des vendeurs et des actionnaires minoritaires de 10220396 Canada inc. Ces billets à ordre, remboursables en juin 2019 et en juin 2022, comportent des clauses d'indexation sur le résultat qui sont fondées sur les bénéfices futurs. Ces billets à ordre sont comptabilisés à la juste valeur et sont réévalués de façon récurrente.

Pour rendre compte de la valeur actuelle des avantages économiques futurs attendus de la Société, une méthode des flux de trésorerie actualisés a été utilisée à l'égard de ces billets à ordre. Les billets font appel à des données d'entrée non observables importantes, dont les taux d'actualisation, les produits projetés et le BAIIA. L'augmentation ou la diminution de 1% des taux d'actualisation auraient une incidence de 254 $ sur la juste valeur au 30 novembre 2017.

Une réévaluation de la juste valeur de 188 $ a été constatée à l'égard des billets à ordre pour la période close le 30 novembre 2017.

Obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle

La Société a conclu un accord à l'effet d'acheter une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc., à la demande de l'actionnaire concerné. L'option peut être exercée en tout temps depuis le 9 décembre 2017. La contrepartie est fondée sur un multiplicateur du BAIIA tel que défini aux conditions de l'accord avec l'actionnaire. En conséquence, la Société a enregistré un passif à la juste valeur (note 17) réévalué à chaque période de présentation de l'information financière.

Une réévaluation de la juste valeur de 152 $ (2016 néant) a été enregistrée pour cette obligation de participations ne donnant pas le contrôle

21. Instruments financiers (suite)

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés (suite)

Obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle (suite)

De pair avec l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar, la Société a conclu un accord à l'effet d'acquérir la participation ne donnant pas le contrôle de 10220396 Canada inc. en juin 2022. La contrepartie à payer pour cette acquisition sera fondée sur les bénéfices futurs. En conséquence, la Société a enregistré un passif à la juste valeur (note 17) et est remesurée à chaque période de présentation de l'information financière.

Une méthode des flux de trésorerie actualisés a été utilisée pour rendre compte de la valeur actuelle des avantages économiques futurs attendus de la Société à l'égard de cette obligation. L'obligation de rachat de la participation ne donnant pas le contrôle fait appel à des données d'entrée non observables importantes, dont les taux d'actualisation et le BAIIA projeté. L'augmentation ou la diminution de 1% des taux d'actualisation auraient une incidence de 52 $ sur la valeur comptable au 30 novembre 2017.

Une réévaluation de la juste valeur de 257 $ (2016 – néant) a été comptabilisée à l'égard des obligations relatives à ces participations ne donnant pas le contrôle.

Hiérarchie des justes valeurs au 30 novembre 2017

	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Passifs financiers			
Billets à ordre relatifs à l'acquisition de Houston Avenue Bar & Grill et d'Industria Pizzeria + Bar	**—**	**—**	**5 436**
Options d'achat de participations ne donnant pas le contrôle	**—**	**—**	**2 027**
Passifs financiers	**—**	**—**	**7 463**

La Société a déterminé que la juste valeur de ses actifs financiers et passifs financiers avec des échéances à court terme se rapproche de leur valeur comptable. Ces instruments financiers comprennent les liquidités et les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer et les dépôts. Le tableau ci-dessous montre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers au 30 novembre 2017 et au 30 novembre 2016. Étant donné que les estimations sont utilisées pour déterminer la juste valeur, elles ne doivent pas être interprétées comme réalisables en cas de règlement des instruments.

		2017		2016
	Valeur comptable	**Juste valeur**	Valeur comptable	Juste valeur
	$	**$**	$	$
Actifs financiers				
Prêts à recevoir	**5 926**	**5 926**	8 004	8 004
Passifs financiers				
Dette à long terme [1)]	**219 739**	**221 889**	252 677	252 677

1)Excluant les billets à ordre et les obligations de rachat de participations ne donnant pas le contrôle.

21. Instruments financiers (suite)

Détermination de la juste valeur

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers de chaque catégorie :

Prêts à recevoir – Les prêts à recevoir portent généralement intérêt aux taux du marché; la direction estime donc que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Dette à long terme – Le calcul de la juste valeur de la dette à long terme est fondé sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs selon les ententes de financement en vigueur, en fonction du taux d'emprunt estimatif s'appliquant actuellement à des emprunts similaires de la Société.

La Société est exposée à divers risques liés à ses actifs financiers et à ses passifs financiers. L'analyse qui suit présente une évaluation des risques au 30 novembre 2017.

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit principalement en raison de ses créances clients. Les montants figurant à l'état consolidé de la situation financière sont présentés après déduction des provisions pour créances douteuses, que la direction de la Société estime en fonction de l'expérience passée et de son analyse de la situation particulière de la contrepartie. La Société estime que le risque de crédit lié à ses débiteurs est limité pour les raisons suivantes :

- Sauf pour ce qui est des montants à recevoir des franchises établies dans d'autres pays, la Société s'appuie sur une vaste clientèle répartie surtout au Canada et aux États-Unis, ce qui limite son risque de crédit.
- La Société inscrit une provision pour créances douteuses lorsque la direction estime que les montants que la Société devrait recouvrer sont inférieurs au montant réel du débiteur.

Le risque de crédit lié à la trésorerie est limité du fait que la Société investit ses liquidités excédentaires dans des instruments financiers de première qualité, auprès de contreparties solvables.

Le risque de crédit lié aux prêts à recevoir est semblable à celui lié aux débiteurs. Une provision pour créances douteuses s'élevant à 1 182 $ (2016 – 906 $) est actuellement comptabilisée à l'égard des prêts à recevoir.

Risque de change

Le risque de change représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une hausse de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux de change. Ce sont principalement ses ventes réalisées en devises étrangères qui exposent la Société au risque de change. Les établissements de la Société situés aux États-Unis et à l'étranger utilisent le dollar américain comme monnaie fonctionnelle. L'exposition de la Société au risque de change découle principalement de la trésorerie, des débiteurs, de la dette à long terme libellée en dollars américains, d'autres éléments du fonds de roulement et des obligations financières de ses établissements aux États-Unis.

Le risque associé aux variations du taux de change du dollar américain est jugé minimal, puisque ces variations sont largement compensées par l'exploitation autonome des entités américaines de la Société.

21. Instruments financiers (suite)

Politiques en matière de gestion des risques (suite)

Risque de change (suite)

Le bénéfice net aux États-Unis pour l'exercice totalise 18 855 $ CA (2016 – 9 495 $ CA). Une variation de 5 % des taux de change donnerait lieu à un profit ou à une perte de 942 $ CA (2016 – 475 $ CA) pour la Société.

Le 22 juin 2016, la Société a conclu un contrat à terme de gré à gré, pour un montant de 200 000 $ US convertible à un taux de change de 1,281, qui est venu à échéance le 25 juillet 2016 et un gain de 7 980 $ a été réalisé à la suite de variations favorables de devises.

Au 30 novembre 2017, les instruments financiers de la Société suivants étaient libellés en devises :

	30 novembre 2017		30 novembre 2016	
	$ US	**$ CA**	$ US	$ CA
Actifs financiers				
Trésorerie	**38 389**	**49 476**	20 310	27 277
Débiteurs	**10 842**	**13 974**	13 526	18 166
Passifs financiers				
Créditeurs et dépôts	**14 917**	**19 225**	69 383	93 184
Partie d'une retenue incluse dans l'impôt exigible	**8 994**	**11 592**	8 994	12 079
Facilité de crédit renouvelable	**—**	**—**	53 800	72 255
Dette à long terme	**7 690**	**9 911**	12 533	16 832
Actifs (passifs) financiers nets	**17 630**	**22 722**	(110 874)	(148 907)

Toutes autres variables demeurant constantes, une augmentation éventuelle de 5 % des taux de change du dollar canadien entraînerait une variation de 1 133 $ CA (30 novembre 2016 – 7 445 $ CA) aux états consolidés du résultat et du résultat global.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente l'exposition de la Société à des baisses ou à des hausses de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt. La Société est exposée au risque de flux de trésorerie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt applicables à ses obligations financières à taux variable.

De plus, lors du refinancement d'un emprunt, tout dépendant de la disponibilité des fonds sur le marché et de la perception qu'a le prêteur du risque présenté par la Société, la majoration qui s'applique aux taux de référence comme le LIBOR ou les taux directeurs pourrait varier et de ce fait, avoir une incidence directe sur le taux d'intérêt payable par la Société.

La dette à long terme découle principalement des acquisitions d'actifs à long terme et des regroupements d'entreprises. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa facilité de crédit renouvelable, utilisée pour financer des acquisitions de la Société. La facilité porte intérêt à un taux variable et, par conséquent, la charge d'intérêts pourrait devenir plus importante. Une somme de 210 522 $ (2016 - 237 255 $) était tirée sur la facilité de crédit au 30 novembre 2017. Une augmentation de 100 points de base du taux préférentiel de la banque donnerait lieu à une augmentation de 2 105 $ par année (2016 – 2 373 $) de la charge d'intérêts sur l'encours de la facilité de crédit.

21. Instruments financiers (suite)

Politiques en matière de gestion des risques (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société se trouve incapable de faire face à ses obligations financières à échéance. La Société a des obligations contractuelles et fiscales ainsi que des passifs financiers; elle est en conséquence exposée au risque de liquidité. Ce risque peut naître, par exemple, d'une désorganisation du marché ou d'un manque de liquidités. La Société conserve une facilité de crédit afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures à un coût raisonnable.

Au 30 novembre 2017, la Société disposait d'une facilité de crédit renouvelable autorisée limitée à 305 000 $ pour s'assurer qu'elle disposera de fonds suffisants pour répondre à ses obligations financières. Les conditions de cette facilité de crédit renouvelable sont décrites à la note 17.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 30 novembre 2017 :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Entre 0 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois	Entre 12 et 24 mois	Par la suite
	$	$	$	$	$	$
Créditeurs et charges à payer	**57 555**	**57 555**	**57 555**	—	—	—
Dette à long terme	**227 202**	**232 210**	**1 055**	**4 148**	**7 974**	**219 033**
Intérêts sur la dette à long terme [1]	**s.o.**	**25 049**	**3 416**	**3 416**	**6 831**	**11 386**
	284 757	**314 814**	**62 026**	**7 564**	**14 805**	**230 419**

[1] Lorsque les flux de trésorerie liés aux variations futures des taux d'intérêt sont variables, ils sont calculés en utilisant les taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture.

22. Informations sur le capital

En ce qui concerne la gestion de son capital, la Société vise les objectifs suivants :

a) Préserver la capacité de la Société d'obtenir du financement au besoin;
b) Procurer à ses actionnaires un rendement satisfaisant;
c) Conserver une certaine souplesse financière afin d'avoir accès à du capital si elle devait procéder à de nouvelles acquisitions.

D'après la définition de la Société, le capital se compose des éléments suivants :

a) Capitaux propres;
b) Dette à long terme, y compris la tranche à court terme;
c) Produits différés, y compris la tranche à court terme;
d) Trésorerie.

La stratégie financière de la Société vise à permettre à celle-ci de conserver une structure de capital souple adaptée aux objectifs énoncés plus haut et de réagir aux changements du contexte économique et des types de risques associés aux actifs sous-jacents. La Société peut investir dans des placements à long terme ou des placements à court terme, en fonction de ses besoins de liquidités.

22. Informations sur le capital (suite)

La Société surveille son capital en fonction du ratio d'endettement. Le tableau ci-dessous présente les valeurs de ce ratio aux 30 novembre 2017 et 2016 :

	2017	2016
	$	$
Emprunts	**519 019**	541 784
Capitaux propres	**335 326**	310 866
Ratio d'endettement	**1,55**	1,74

La diminution du ratio d'endettement est liée à la nouvelle structure de financement mise en place pour l'acquisition de Kahala Brands Ltd ainsi qu'à la diminution de l'encours. Le maintien d'un faible ratio d'endettement est une priorité pour préserver la capacité de la Société d'obtenir du financement à un coût raisonnable pour de futures acquisitions. MTY prévoit rembourser l'encours de la facilité de crédit sur une période relativement courte, au moyen des flux de trésorerie attendus des établissements américains nouvellement acquis et de ses flux de trésorerie actuels au Canada.

Selon les conditions de ses facilités de crédit, la Société est soumise à un ratio maximal de la dette par rapport au BAIIA de 3,5:1 jusqu'au 20 juillet 2018 ; le ratio d'endettement maximal est réduit par la suite.

23. Produits

Les produits de la Société se composent des éléments suivants :

	2017	2016
	$	$
Redevances	**118 655**	75 466
Droits de franchise et de transfert	**11 090**	8 234
Loyers	**2 317**	3 178
Vente de biens, y compris les produits tirés d'activités de construction	**90 438**	71 738
Produits tirés de droits abandonnés des cartes à cadeaux	**6 528**	2 004
Autres revenus de franchisage	**40 873**	26 769
Autres	**6 182**	3 886
	276 083	191 275

24. Charges opérationnelles

Le tableau suivant présente une ventilation des charges opérationnelles :

	2017	2016
	$	$
Coût des marchandises vendues et louées	**61 788**	53 507
Salaires et avantages	**67 648**	45 282
Frais de consultation et honoraires professionnels	**12 310**	9 343
Frais rattachés aux cartes-cadeaux	**8 132**	3 091
Redevances	**7 109**	768
Autres[1]	**25 370**	13 443
	182 357	125 434

[1)] Les autres charges opérationnelles comprennent principalement des frais de déplacement et de représentation, des charges de créances douteuses et d'autres frais administratifs.

25. Autres produits

Les autres produits comprennent les éléments suivants :

	2017	2016
	$	$
Profit réalisé sur dérivé de change	—	7 980
Gain réalisé à la dissolution d'un contrat relatif à Taco Time lors de l'acquisition de Kahala Brands Ltd	—	3 644
Profit réalisé au règlement des retenues relatives à l'acquisition de Extreme Brands	—	2 210
Profit réalisé au règlement des retenues relatives à l'acquisition de Madisons	—	125
	—	13 959

26. Contrats de location simple

Les locaux loués par la Société en tant que preneur aux fins de ses activités d'exploitation font l'objet de contrats de location simple dont la durée initiale est généralement comprise entre cinq et dix ans. La Société ne dispose d'une option d'achat des locaux pour aucun de ses contrats de location simple.

La Société a conclu divers contrats de location à long terme et a sous-loué à des franchisés indépendants la quasi-totalité de ses locaux selon des modalités identiques à celles prévues au contrat de location initial. Le tableau suivant présente les loyers minimums à payer, à l'exclusion des charges locatives et des frais d'indexation, et du montant du loyer additionnel à payer selon un pourcentage du chiffre d'affaires, en vertu des contrats de location :

26. Contrats de location simple (suite)

	Engagements locatifs	Sous-location	Montant net des engagements
	$	$	$
2018	146 506	135 297	11 209
2019	136 572	126 201	10 371
2020	122 496	112 573	9 923
2021	109 639	100 245	9 394
2022	91 922	84 130	7 792
Par la suite	240 613	221 770	18 843
	847 748	**780 216**	**67 532**

Les paiements comptabilisés en charges nettes au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2017 s'élèvent à 21 608 $ (2016 – 14 097 $).

Les contrats de location de la Société en tant que bailleur portent sur des locaux loués par la Société ou dont elle est propriétaire et leur durée est comprise entre cinq et dix ans. Certains contrats sont assortis d'une option de prolongation de la durée de l'entente pour des périodes allant de un an à 15 ans. Aucun contrat ne comporte de clause permettant au locataire ou au sous-locataire d'acquérir le bien.

Au cours de l'exercice, la Société a perçu des revenus locatifs s'élevant à 2 317 $ (2016 – 3 178 $).

La Société a comptabilisé un passif de 1 413 $ (873 $ au 30 novembre 2016) au titre des contrats de location visant des locaux qu'elle n'exploite plus, mais pour lesquels elle conserve les obligations prévues dans l'entente de location (note 15).

27. Garantie

La Société a fourni une garantie consistant en une lettre de crédit d'un montant de néant (66 $ au 30 novembre 2016).

La Société a fourni une garantie d'un montant cumulatif de 1 398 $ (1 780 $ au 30 novembre 2016) à l'égard de certains baux auxquels elle n'est pas le preneur.

28. Passifs éventuels

La Société est partie à certaines poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes. L'estimation faite par la Société du montant lié au dénouement de ces poursuites est présentée à la note 15. Le calendrier d'éventuelles sorties de trésorerie échappe au contrôle de la Société et demeure par conséquent incertain.

29. Impôt sur le résultat

Le tableau ci-dessous présente les variations de la charge d'impôt sur le résultat en fonction des taux de base combinés fédéral et provincial canadiens applicables au bénéfice d'exploitation avant impôts :

	2017		2016	
	$	**%**	$	%
Taux d'imposition combiné au Canada	**16 794**	**26,8**	18 477	26,9
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Écart entre les taux d'imposition prévus par la loi au Canada et à l'étranger	**(2 895)**	**(4,6)**	(598)	(0,9)
Partie non imposable des gains en capital	**(268)**	**(0,4)**	(1 570)	(2,3)
Différences permanentes	**794**	**1,3**	(1 192)	(1,7)
Utilisation des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital pour lesquelles aucun actif d'impôt n'a été comptabilisé	**(327)**	**(0,5)**	(1 109)	(1,6)
Différences temporaires d'une filiale pour laquelle aucun actif d'impôt sur le résultat différé n'a été constaté	**982**	**1,6**	224	0,3
Variation des taux de l'impôt sur le résultat différé	**(1 595)**	**(2,6)**	65	0,1
Ajustement apporté aux provisions de l'exercice précédent	**(586)**	**(1,0)**	(149)	(0,2)
Autres – montant net	**(89)**	**(0,1)**	(329)	(0,5)
Provision d'impôt sur le résultat	**12 810**	**20,4**	13 819	20,1

Le tableau qui suit présente les variations de l'impôt sur le résultat différé au cours de l'exercice :

	30 novembre 2016	**Comptabilisé en résultat**	**Comptabilisé aux autres éléments du résultat global**	**Acquisition**	**Change**	**30 novembre 2017**
	$	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**
Actifs (passifs) d'impôt différé nets liés aux :						
Immobilisations corporelles	625	**62**	**—**	**141**	**(27)**	**801**
Débiteurs	1 500	**497**	**—**	**—**	**(68)**	**1 929**
Provisions	23 484	**(3 797)**	**—**	**—**	**(873)**	**18 814**
Dette à long terme	(285)	**(1 219)**	**1 547**	**(377)**	**(2)**	**(336)**
Pertes autres qu'en capital	280	**181**	**—**	**—**	**—**	**461**
Immobilisations incorporelles	(152 418)	**906**	**—**	**88**	**5 862**	**(145 562)**
Charges à payer	4 850	**700**	**—**	**—**	**(198)**	**5 352**
Produit différé	2 569	**(455)**	**—**	**—**	**(90)**	**2 024**
	(119 395)	**(3 125)**	**1 547**	**(148)**	**4 604**	**(116 517)**

29. Impôt sur le résultat (suite)

	30 novembre 2015	Comptabilisé au résultat	Acquisition	Change	30 novembre 2016
	$	$	$	$	$
Actifs (passifs) d'impôt différé nets liés aux :					
Immobilisations corporelles	(411)	576	453	7	625
Débiteurs	—	(533)	2 001	32	1 500
Provisions	449	1 264	21 414	357	23 484
Dette à long terme	(95)	(190)	—	—	(285)
Pertes autres qu'en capital	423	(143)	—	—	280
Immobilisations incorporelles	(6 465)	(1 866)	(141 700)	(2 387)	(152 418)
Charges à payer	—	978	3 826	46	4 850
Produit différé	—	25	2 502	42	2 569
	(6 099)	111	(111 504)	(1 903)	(119 395)

Au 30 novembre 2017, des pertes en capital d'environ 275 $ (2016 – néant) pouvaient être appliquées à l'encontre de gains en capital d'exercices ultérieurs et être reportées indéfiniment. L'économie d'impôt différé découlant de ces pertes en capital n'a pas été constatée.

Au 30 novembre 2017, des pertes autres qu'en capital s'élevant à environ 677 $ (2016 – 1 378 $) ont été comptabilisées dans l'une des filiales de la Société pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été constaté.

La différence temporaire déductible rattachée au change des prêts intersociétés pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été constaté s'élève à 3 048 $ (2016 – néant).

30. Information sectorielle

La direction surveille et évalue les résultats de la Société sur la base de secteurs géographiques, en l'occurrence, le Canada et les États-Unis d'Amérique. Ces zones géographiques sont chacune gérées par leur chef de l'exploitation respectif, à qui les responsables d'enseigne rendent compte des résultats de leurs établissements. La Société et son principal responsable de l'exploitation évaluent la performance de chaque secteur sur la base de ses résultats, lesquels correspondent à ses produits diminués des charges opérationnelles. Les autres produits et charges, de même que l'impôt sur les résultats ne sont ventilés par secteur qu'aux fins de l'information financière externe.

30. Information sectorielle (suite)

Le tableau ci-après présente un sommaire du rendement de chaque secteur géographique pour les périodes indiquées.

	Canada	**États-Unis et International**	**Total consolidé 2017**	Canada	États-Unis et International	Total consolidé 2016
	$	**$**	**$**	$	$	$
Produits	**141 867**	**134 216**	**276 083**	139 507	51 768	191 275
Charges opérationnelles	**86 615**	**95 742**	**182 357**	86 654	38 780	125 434
Bénéfice du secteur	**55 252**	**38 474**	**93 726**	52 853	12 988	65 841
Autres charges						
Amortissement – immobilisations corporelles	**1 645**	**1 079**	**2 724**	1 399	666	2 065
Amortissement – immobilisations incorporelles	**5 926**	**14 252**	**20 178**	6 047	4 732	10 779
Intérêts sur la dette à long terme	**8 448**	**1 866**	**10 314**	3 152	703	3 855
Autres produits (charges)						
Profit (perte) de change latent(e)	**2 013**	**(9)**	**2 004**	3 197	1	3 198
Produits d'intérêts	**101**	**338**	**439**	261	26	287
Autres produits	**—**	**—**	**—**	10 315	3 644	13 959
Perte à la réévaluation de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur	**(409)**	**—**	**(409)**	—	—	—
Dépréciation d'immobilisations incorporelles	**—**	**(1 000)**	**(1 000)**	—	—	—
Profit à la cession d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles	**584**	**536**	**1 120**	2 119	(19)	2 100
Bénéfice avant impôts	**41 522**	**21 142**	**62 664**	58 147	10 539	68 686
Impôt exigible	**9 088**	**597**	**9 685**	10 994	2 936	13 930
Impôt différé	**1 435**	**1 690**	**3 125**	1 781	(1 892)	(111)
Résultat net	**30 999**	**18 855**	**49 854**	45 372	9 495	54 867
Actif total	**473 190**	**381 155**	**854 345**	457 755	394 895	852 650
Passif total	**269 612**	**249 407**	**519 019**	279 472	262 312	541 784

31. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les variations des éléments hors trésorerie liés aux activités opérationnelles :

	2017	2016
	$	$
Débiteurs	**1 955**	(4 470)
Stocks	**104**	(540)
Prêts à recevoir	**2 078**	(1 104)
Charges payées d'avance et dépôts	**2 490**	(3 044)
Autres actifs	**(1 163)**	—
Créditeurs et charges à payer	**8 873**	2 655
Provisions	**(4 310)**	7 551
	10 027	1 048

Un autre élément comprend un produit hors trésorerie de la cession d'immobilisations dont les variations totalisent 242 $ (2016 – néant).

32. Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentées ci-dessous.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée aux administrateurs et aux principaux dirigeants pour l'exercice indiqué :

	2017	2016
	$	$
Avantages à court terme	**1 406**	1 011
Rémunération à base d'actions	**401**	—
Jetons de présence des membres du conseil d'administration	**49**	51
Total de la rémunération des principaux dirigeants	**1 856**	1 062

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction, le chef de l'exploitation et le chef de la direction financière de la Société ainsi que le chef de l'exploitation des établissements américains de la Société. La rémunération des administrateurs et des membres clés de la haute direction est déterminée par le conseil d'administration en fonction du rendement individuel et des tendances du marché.

En raison du nombre élevé d'actionnaires, il n'y a pas de partie exerçant le contrôle ultime de la Société. Le principal actionnaire de la Société est son chef de la direction, qui contrôle 23 % des actions en circulation.

32. Transactions entre parties liées (suite)

La Société verse également des avantages à des personnes liées aux principaux dirigeants mentionnés ci-dessus. Le tableau suivant présente le total de leur rémunération :

	2017	2016
	$	$
Avantages à court terme	**690**	598
Total de la rémunération des personnes liées aux principaux dirigeants	**690**	598

33. Événements postérieurs

Acquisition de The Counter et de Built

Le 1er décembre 2017, la Société a complété l'acquisition de la totalité des participations dans les sociétés à responsabilité limitée CB Franchise Systems, LLC (« The Counter ») et Built Franchise Systems, LLC (« Built ») pour une contrepartie totale de 33 039 $ (24 600 $ US), dont 29 950 $ (22 300 $ US) ont été réglés en trésorerie, le solde faisant l'objet d'une retenue.

Accord final de regroupement avec Imvescor

Le 12 décembre 2017, la Société a annoncé qu'elle avait conclu un accord final de regroupement aux termes duquel une filiale en propriété exclusive acquerrait la totalité des actions ordinaires en circulation d'Imvescor Restaurant Group inc. (« Imvescor ») au prix de 4,10 $ par action d'Imvescor, ce qui représente une contrepartie totale d'environ 248 000 $. La contrepartie sera réglée en actions dans une proportion d'environ 80% et le reste en trésorerie. L'opération est soumise aux conditions de clôture habituelles, dont l'approbation des actionnaires d'Imvescor ainsi que des autorités de réglementation.

Réforme fiscale aux États-Unis

Le 22 décembre 2017, les États-Unis ont procédé à une réforme fiscale en promulguant la loi intitulée « *Tax Cuts and Jobs Act* » (ci-après la « Loi »). L'un des plus importants changements prévus par la Loi consiste dans la réduction du taux fédéral d'imposition des sociétés, qui passe de 35 % à 21 % à compter du 1er janvier 2018.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2018, le taux fédéral d'imposition des sociétés applicable correspondra à un taux mixte de 22,19% en fonction du nombre de jours de l'année d'imposition précédant et suivant la date d'entrée en vigueur.

Sur la base des écarts temporaires au 30 novembre 2017, la Société estime, de façon provisoire qu'elle comptabilisera une économie d'impôt différé estimée à 29,1 millions de dollars américains pour son exercice clos le 30 novembre 2018, ceci par la réduction du passif d'impôt différé comptabilisé pour ses entités établies aux États-Unis.

La Société a procédé à une analyse préliminaire du nouvel « *Base Erosion Anti-avoidance Tax* » (un impôt minimum à l'égard de certains paiements considérés comme « érosifs » de la base d'imposition) (ci-après le « BEAT ») et des changements aux règles limitant la déduction d'intérêts qui figurent dans la Loi et qui auront une incidence à compter de l'exercice 2019. Selon l'information disponible à la date des états financiers, la Société devrait être admissible à la dérogation de minimis; le cas échéant, elle ne serait pas assujettie aux règles du BEAT. D'après l'analyse préliminaire effectuée, les nouvelles limites applicables à la déduction d'intérêts pourraient avoir une incidence sur les exercices futurs. Cependant, toute déduction refusée en raison de la nouvelle règle pourrait être reportée indéfiniment aux années suivantes et appliquée à l'encontre de bénéfices imposables futurs. La Société ne s'attend donc pas à ce que cette mesure ait une incidence permanente.

33. Événements postérieurs (suite)

Réforme fiscale aux États-Unis (suite)

Les nouvelles règles prévues par la Loi sont complexes et des lignes directrices plus précises seront fournies par les autorités des États-Unis au cours des prochains mois. Ces dernières examinent actuellement la possibilité d'adopter les modifications résultant de la réforme fiscale américaine. En conséquence, l'information présentée aux présentes pourrait être modifiée lorsque la nouvelle réglementation sera disponible.

Dividende

Le 15 janvier 2018, la Société a approuvé un dividende trimestriel de 0,15 $ par action ordinaire. Le dividende a été payé le 15 février 2018 et se chiffre à 3 206 $.

Accord visant l'acquisition des actifs de Timothy's et de Mmmuffins

Le 15 février 2018, la Société a annoncé la conclusion d'un accord visant l'acquisition des actifs de Timothy's World Coffee (« Timothy's ») et de Mmmuffins auprès de Threecaf Brands Canada Inc., une filiale de Le Duff America, pour une contrepartie estimée à 1 675 $.

INFORMATION CORPORATIVE

SIÈGE SOCIAL >

8150, rte. Transcanadienne
Suite 200, Ville Saint-Laurent
QC H4S 1M5 Canada

T. : 514.336.8885
F. : 514.336.9222

www.mtygroup.com

AGENT DE TRANSFERT ET REGISTRAIRE >

Computershare Trust
Division du Canada
100, Ave. University,
9e étage, Toronto
ON M5J 2Y1 Canada

T. : 1.800.564.6253

service@computershare.com

ADMINISTRATEURS >

Stanley Ma
Claude St-Pierre
Dickie Orr*
David Wong*
Murat Armutlu*

*Comité de vérification

AUDITEURS >

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1190, Ave. des Candiens-de-Montréal, Suite 500
Montréal
QC H3B 0M7 Canada

T. : 514.393.7115
F. : 514.390.4111

CONSEILLERS JURIDIQUES >

Salley Bowes Harwardt
Barrister & Solicitor
1185, West Georgia Street
Suite 1750, Vancouver
C.-B. V6E 4E6 Canada

T. : 604.688.0788
F. : 604.688.0778

RELATIONS AUX INVESTISSEURS >

Eric Lefebvre
T. : 514.336.8885
F. : 514.336.9222

ir@mtygroup.com

MTY Food Group Inc.
Groupe d'alimentation MTY Inc.

8150, route Transcanadienne, Suite 200
Ville Saint-Laurent QC H4S 1M5, Canada
T. : 514.336.8885 | F. : 514.336.9222

GROUPE MTY GROUP

TSX "MTY"

mtygroup.com